
2011

Rapport d'activités



ORIV Observatoire régional de l'intégration et de la ville

PRESENTATION DE L'ORIV

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) a pour objet de **développer et de diffuser des connaissances** sur les questions relatives à **l'intégration des populations immigrées**, à la **prévention des discriminations** et à la **cohésion sociale et territoriale** en général. L'Observatoire intervient notamment en tant que **centre de ressources sur ces thèmes**. À ce titre, il est conçu comme un **outil de connaissance, de qualification et d'appui au service des acteurs et des décideurs** intervenant dans ces domaines. L'Observatoire agit dans une logique d'observation et de veille. Il se donne la possibilité d'alerter les pouvoirs publics et les personnes concernées sur les constats développés à l'occasion de ses travaux.

Il a été créé, en **1992**, par la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI, instance du Fonds d'Action Sociale, présidée par le Préfet de région) qui avait souhaité la mise en place d'un **Observatoire Régional de l'Intégration** conçu comme un **outil de développement et d'aide à la décision**.

La dynamique de l'Observatoire a contribué, début 1996, à sa **structuration en association**. Il a, dans le même temps, élargi son champ d'intervention à la politique de la ville et au développement social urbain. Il intègre alors le réseau national des centres de ressources intervenant dans ce domaine. En 1997, compte tenu des enjeux émergents, il s'est saisi de la question des discriminations. Depuis 2005, il participe au Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration).

Implanté à Strasbourg, l'ORIV intervient sur les **territoires alsacien et lorrain**. L'intervention en Lorraine, dans le cadre du Centre de Ressources Politique de la Ville, relève d'une co-direction entre l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains.

Par son action, l'Observatoire vise à :

■ **Rendre accessibles l'information, les ressources**

L'ORIV met à disposition et diffuse des ressources. À ce titre, l'ORIV gère un **centre de documentation**, dispose d'un **site internet** (www.oriv-alsace.org) et répond aux demandes documentaires qui lui sont adressées par le biais d'un suivi individualisé. L'ORIV recueille les informations nécessaires par le repérage et le dépouillement des divers supports existants, par la **participation à des réseaux**. Plusieurs publications visent à diffuser les connaissances produites.

■ **Produire et capitaliser**

Cette fonction repose sur la **production de connaissances** dans le cadre de réflexions, de groupes de travail, de diagnostics, d'études menées par l'association et sur leur capitalisation. L'objectif est de produire ou coproduire des connaissances afin d'**apporter des éclairages** sur des sujets particuliers, de **rendre accessibles des données** existantes ou de permettre une **meilleure compréhension des processus**.

■ **Qualifier les acteurs par les échanges et la diffusion des pratiques**

L'ORIV vise à **qualifier les acteurs** (professionnels, décideurs, étudiants, membres d'association...) par la **diffusion de connaissances** et la **confrontation d'expériences/de pratiques** dans un souci d'optimisation de leur intervention dans une logique de coproduction. L'ORIV organise et/ou participe à des moments d'**échanges** et de **débats** (rencontres, séminaires, formations, temps d'échanges entre professionnels...).

■ **Accompagner les acteurs**

Ces démarches consistent à **mobiliser** et à **mettre à disposition** des acteurs des **compétences** et des **ressources** (documentaires, techniques, méthodologiques, pratiques, humaines...) adaptées au contexte. Ces démarches sont réalisées **en lien avec les acteurs et en proximité**.

Pour mener ces démarches, l'ORIV bénéficie de soutiens financiers émanant de **l'État**, de **collectivités** (Conseil Régional, Conseils généraux, Agglomérations, Villes...) ainsi que de ressources propres issues de prestations et des cotisations des **adhérents de l'association**. Les financeurs se retrouvent (au moins une fois par an) dans une **instance partenariale** (« comité des partenaires ») permettant, à partir d'une proposition de l'association, de définir le programme de travail annuel. La **mise en œuvre des actions** est assurée par une **équipe de sept salariés**, en lien avec les **administrateurs de l'association**.

SOMMAIRE

1 ^{ère} Partie - Rapport moral	PAGE 5
2 ^{ème} Partie - Constats transversaux et moyens mis en œuvre	PAGE 11
3 ^{ème} Partie - Activités menées en 2011	PAGE 17
POLE « RESSOURCES »	PAGE 19
POLE « IMMIGRATION ET INTEGRATION DES IMMIGRES »	PAGE 43
POLE « PREVENTION DES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'EGALITE »	PAGE 57
POLE « COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE »	PAGE 73
 ANNEXE	 PAGE 89
Composition du Conseil d'Administration élu en 2011	

1^{ère} PARTIE

RAPPORT MORAL

2011 a été l'année des printemps dans un certain nombre de pays arabes : Tunisie, Egypte, Lybie, Yémen qui ont permis de chasser des régimes autoritaires en place, mais aussi en Syrie, en Jordanie, au Maroc, où l'issue des mouvements populaires est plus incertaine ou encore en construction. Formidables moments d'espoir pour plus de liberté, plus de justice sociale qui devraient permettre dans l'avenir aux habitants de ces pays de « vivre et travailler », sans devoir chercher, souvent au péril de leurs vies, à rejoindre d'autres pays plus prospères. Dans un premier temps, de nombreux réfugiés ont pu rentrer dans leur pays, cependant que d'autres, souvent jeunes ont rejoint l'Europe pour se construire une vie meilleure. C'est cette arrivée, très limitée en nombre, en comparaison des centaines de milliers de réfugiés accueillis dans le Sud Tunisien, qui a été mise en exergue par certains pour alimenter le fantasme de l'invasion, occultant les vrais enjeux de ces bouleversements politiques dans les pays du sud. Ils ont renforcé ainsi les représentations, les crispations voire certaines réactions xénophobes. L'intégration des immigrés serait en panne, nous dit-on, en arguant du nombre de chômeurs, de personnes mal logées, des difficultés scolaires de leurs enfants. Mais ne sont-ils pas plutôt des révélateurs d'une intégration sociale mise à mal par les inégalités sociales, par un système économique de plus en plus excluant pour les personnes vulnérables, touchant un nombre de plus en plus important de personnes au sein de notre société française, bien au-delà des immigrés ?

Martin Hirsch et d'autres viennent de réaffirmer, il y a peu, que les immigrés apportent bien plus qu'ils ne coûtent à la communauté nationale. Il faut d'ailleurs se demander si à l'avenir il ne faudra pas encore davantage de personnes venues d'ailleurs pour participer à notre développement économique, pour payer nos retraites à l'heure du déclin démographique de l'Europe dont celui de la France (cf. François HERAN, Le temps des immigrés). Enfin on peut se demander si à l'heure où nous cherchons à relancer nos exportations, il ne faudrait pas voir ces immigrés plutôt comme une chance pour notre pays, pouvant être autant d'ambassadeurs de la France dans le monde. On pourrait utilement tirer partie de l'expérience de nos voisins de Stuttgart, capitale du Land qui présente le plus fort taux d'exportation en RFA, qui valorise les 169 nationalités présentes dans la Ville. Il en va donc de notre intérêt comme de notre devoir moral. La France ne peut certes accueillir toute la misère du monde mais doit y prendre toute sa part, à la hauteur de sa richesse de 5^{ème} puissance économique du monde !

Si l'intégration sociale est en difficulté, nous ne pouvons que questionner la réduction des moyens financiers investis par les pouvoirs publics pour soutenir, accompagner les personnes immigrées pour qu'elles trouvent plus aisément leur place parmi nous. De nombreuses associations agissant dans ce domaine ont disparu mises à mal par les évolutions administratives, les changements institutionnels et la réduction des crédits. Le Haut Conseil à l'Intégration dans son rapport de février 2012, « investir dans les associations pour réussir l'intégration », indique que « en dix ans, le nombre d'associations financées par l'Etat et œuvrant expressément dans le domaine de l'intégration des immigrés et de leurs descendants directs a diminué de 80% ».

Parmi nous l'exemple le plus douloureux est la disparition, en début de cette année, du CLAPEST, acteur central dans notre région depuis 40 ans, qui a soutenu de nombreuses initiatives pour la promotion des immigrés mais aussi porté des actions qui ont contribué à changer notre regard (cf. l'exposition « Alsace de partout »). Et notre crainte est aujourd'hui grande de voir disparaître l'association CASAS, autre acteur de premier plan qui accueille et accompagne ces personnes venues d'ailleurs, également confrontée à des difficultés financières.

Chômage, précarité, relégation touchent de plus en plus nos concitoyens, en particulier dans les quartiers d'habitat populaire, dans les périphéries de nos grandes villes. De nombreux acteurs de ces quartiers, en premier lieu les élus, comme ceux de l'association Villes et Banlieues interpellent pour que la prise en compte de ces populations devienne

une priorité nationale, avec des moyens conséquents. Pourtant, il faut reconnaître l'effort très important fait pour rénover ces quartiers, dans le cadre du Programme national de rénovation urbaine. Effort apprécié par les habitants qui ont été heureux de voir leurs quartiers se transformer de façon significative, leurs conditions de logement s'améliorer. Mais ces transformations n'ont touché qu'une partie de ces quartiers. L'effort doit être absolument continué, une seconde phase de rénovation urbaine est indispensable afin de répondre en particulier à ceux qui n'ont pas encore pu bénéficier de ces acquis. De plus, en dépit des réalisations, principalement au titre des logements et des aménagements, l'attente reste forte pour que ces habitants retrouvent leur place entière dans la société, grâce à un enseignement de qualité, des formations, des accompagnements efficaces vers l'emploi, des possibilités d'accès à la culture et à la citoyenneté. C'est tout le sens de la Politique de la Ville dont les moyens ne sont pas à la hauteur de ce qui est investi dans le bâti et qui souvent est déconnectée de la rénovation urbaine. Il nous semble indispensable de mieux articuler ces politiques publiques, de faire travailler ensemble les acteurs mais aussi de permettre aux habitants de s'approprier leur quartier. Il y va de l'avenir de ces quartiers, de la pérennisation des investissements, de la qualité de vie pour ceux qui y habitent. Il faut investir autant dans les hommes que dans le bâti, dans une logique de développement durable.

Voilà des chantiers que l'ORIV a essayé de porter au courant de l'année 2011, notamment par l'organisation de temps d'échanges sur la rénovation urbaine, à travers des participations à des réflexions entamées par certaines collectivités. Cela s'est fait en Alsace ainsi qu'en Lorraine. La mise en œuvre en Lorraine, en collaboration avec un partenaire local, le Carrefour des Pays Lorrains, du centre de ressources politique de la ville Lorraine nous a ouvert de nouveaux horizons et permis de développer de nouvelles analyses compte tenu de la différence de mode de fonctionnement. Ceci s'explique par l'histoire, la sociologie, la situation économique et la culture spécifiques à chacune de ces régions. De nombreuses collectivités ont contractualisé avec l'Etat (par le biais de Contrats Urbains de Cohésion Sociale, de plans territoriaux de prévention des discriminations...). Parmi celles-ci, plusieurs ont souhaité soutenir l'activité du Centre de ressources.

Cette première année d'exercice effectif s'est donc avérée concluante, avec un bilan très positif porté par les financeurs fin novembre à Metz, lors du Comité de pilotage réuni par le SGAR Lorraine. Ce soutien nous a permis de renouveler le contrat de notre chargée de mission Politique de la Ville en Lorraine, contrat qui sera pérennisé en 2012 permettant ainsi de poursuivre le développement de l'activité.

Ce travail en Lorraine nous paraît très intéressant, nous permettant de rencontrer d'autres approches, d'autres questionnements, d'autres pratiques professionnelles. Notre volonté c'est de nous y confronter, de les accompagner, de renouveler ainsi notre propre réflexion mais aussi de les faire connaître, de les mettre en rapport avec les pratiques, les questions des acteurs en Alsace. Nous voulons ainsi faciliter les échanges, les élaborations partagées, puis les mutualisations entre nos deux régions.

Cela a commencé dès 2011, en particulier dans le cadre du chantier que nous avons mené autour de la laïcité. Ce travail nous paraît fondamental pour examiner, élaborer, concrétiser la mise en œuvre des principes qui sous-tendent la laïcité, de cette valeur fondamentale de notre république qui rend possible un vivre ensemble harmonieux. Commencé en mars 2011 lors d'un séminaire commun à l'Alsace et la Lorraine ouvert aux acteurs de terrain, de l'intervention sociale et de la politique de la ville, il a continué au sein de groupes de travail et de groupes de pratiques professionnelles, en Lorraine et en Alsace. La réflexion engagée sera poursuivie en 2012, en particulier dans le cadre d'un colloque, prévu fin 2012.

Dans le même temps, nous avons poursuivi en 2011 le travail engagé en Alsace auprès des grandes collectivités : Strasbourg, Colmar et Mulhouse, comme avec d'autres plus petites. Mais nous avons aussi initié de nouvelles actions dans des secteurs où nous étions peu

présents. Ce fut le cas en Alsace du Nord, où la Ville de Wissembourg nous a sollicités pour une intervention autour de la place faite aux réfugiés, remettant en mémoire l'époque où les habitants de cette ville eux-mêmes avaient trouvé refuge ailleurs. Enfin, l'ORIV a également accompagné des acteurs associatifs, notamment porteurs de fêtes interculturelles, cherchant à se constituer en réseau pour renforcer cette dynamique d'ouverture à l'autre.

2011, année donc de forte activité pour notre association, malgré l'absence durant une partie de l'année d'une partie des salariées. Cette année s'est bien passée grâce à la qualité des salariées que nous avons embauchées, qui se sont vite et bien investies, grâce aussi à la bonne préparation des passages de relais par les titulaires et un bon accueil par les salariées en place. Merci à toutes, anciennes et nouvelles pour votre travail, votre investissement, votre fidélité ! Merci à notre directrice toujours aussi active, plus que jamais par monts et par vaux, en Alsace, Lorraine et ailleurs en France. Merci aussi aux membres du conseil d'administration bien présents qui ont contribué par des réflexions de qualité à nous permettre de voir plus clair dans ces questions complexes sur lesquelles nous travaillons, merci enfin aux membres du bureau, pour leur investissement et sur lesquels, équipe et président, ont pu s'appuyer autant que nécessaire !

Rudi WAGNER, Président ORIV

2^{ème} PARTIE

CONSTATS TRANSVERSAUX MOYENS MIS EN OEUVRE

CONSTATS TRANSVERSAUX

UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF

L'année 2011 a été particulièrement dense en activités. Plusieurs constats peuvent être mis en avant :

- Globalement, le programme d'action prévu a été mis en œuvre même si certains aspects (notamment liés à la mise à jour des ressources) n'ont pas pu être menés au cours de l'année et que d'autres ne seront finalisés qu'au début de l'année 2012.
- Cette difficulté résulte du fait que l'association a fait face à des demandes non prévues (liées à de nouvelles orientations gouvernementales en termes de dispositifs ou de priorités) ou s'est inscrite dans des opportunités locales (sollicitations émanant de collectivités).

Cette année 2011 constitue, par ailleurs, la première année où l'ORIV a déployé son activité à la fois en Alsace et en Lorraine. Le second semestre 2010 avait été consacré à la mise en place des conditions du développement de l'activité en Lorraine. L'année 2011 a consisté dans la mise en œuvre des actions et la poursuite du développement des partenariats locaux avec les collectivités.

Ce bilan est d'autant plus important à souligner que l'année a par ailleurs été marquée par des mouvements importants au niveau du personnel (absences pour raisons de santé ou de maternité, remplacements...) qui, ayant été anticipés, n'ont eu que peu d'impact sur la réalisation du programme de travail (cf. explicitation de ce point page 16).

UNE VOLONTE DE TRAVAILLER EN TRANSVERSALITE

L'ORIV a développé au fil du temps son activité autour de trois pôles thématiques, pour autant des enjeux communs existent entre ces thèmes.

Or les politiques publiques oscillent dans ce domaine entre une scission entre ces différentes thématiques et/ou des confusions ou des amalgames entre les différentes notions.

Face à ces constats, l'ORIV a souhaité développer une approche transversale autour d'enjeux problématisés. Cette volonté s'est concrétisée au cours de l'année 2011 de manière effective par un travail autour des questions de « pratiques professionnelles et laïcité » (cf. présentation de l'action page 63).

Dans ce cas, l'action menée articule travail sur la durée, multiplicité des modes d'intervention et implication de l'ensemble de l'équipe de l'ORIV en lien avec les administrateurs.

Les résultats en termes de qualité des échanges, de diversité des participants, incitent l'ORIV à envisager de reproduire ce type de démarche qui permet de décroquer les approches.

UNE INTERVENTION COMPLEMENTAIRE ENTRE LES DEUX REGIONS...

L'ORIV, durant l'année 2011, devait relever un défi important : éviter une dispersion de son activité entre l'Alsace et la Lorraine. Pour ce faire, l'ORIV est intervenu de manière complémentaire entre les deux régions, tout en conservant des modalités de travail spécifiques en fonction des acteurs et des territoires. L'action sur les deux régions relève d'une mutualisation de certaines activités (comme la fonction ressources) et d'une intervention différenciée en fonction des thématiques.

En Lorraine, les actions menées dans le cadre de la politique de la ville l'ont été au titre du développement du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL), structure co-portée par l'ORIV et le Carrefour des Pays Lorrains. La réalisation des actions prévues dans le domaine de l'intégration et de la prévention des discriminations l'ont été au titre de l'ORIV, centre de ressources spécialisé sur ces thématiques. En Alsace, l'ORIV a conservé un niveau d'intervention élevé et de qualité.

La satisfaction des financeurs exprimée lors des différentes réunions de pilotage de l'ORIV (Comité des partenaires en Alsace et Comité de pilotage en Lorraine) et la reconduction de leur financement sur l'année 2012 constituent un élément d'appréciation du travail réalisé par l'ORIV.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le fonctionnement de l'ORIV s'appuie sur une association composée d'une trentaine d'administrateurs¹ et d'une centaine d'adhérents, majoritairement des personnes morales, ainsi que sur une équipe de sept salariées.

UNE ASSOCIATION...

Le Conseil d'Administration a été amené à se réunir six fois au cours de l'année 2011 (15 février, 2 avril, 5 mai, 5 juillet, 17 septembre, 21 novembre). Entre les réunions du Conseil d'Administration, le travail de suivi quotidien, les prises de décisions sont assurées par le Bureau qui se réunit environ une fois par mois.

Au-delà de ces réunions souvent consacrées à rendre compte des actions menées, du fonctionnement de l'association et/ou à travailler sur les perspectives, d'autres temps d'échanges reposent sur la mobilisation des administrateurs. En effet les administrateurs sont sollicités pour animer les Rencontres de l'ORIV² ou encore pour participer à différents chantiers comme celui sur « pratiques professionnelles et laïcité ». Un nouveau mode de fonctionnement du Conseil d'Administration a également été mis en place à compter de septembre 2011 afin de permettre une meilleure appropriation par les administrateurs des « objets » de travail de l'ORIV.

Concernant le Bureau, en 2009 et 2010, le choix avait été fait d'un fonctionnement avec un bureau renouvelé et resserré (composé de 7 personnes), compte tenu des difficultés antérieures pour avoir un fonctionnement pérenne. L'année 2011 a été marquée par l'élargissement du bureau et le renouvellement de quelques-uns de ses membres. Leur participation régulière aux réunions a permis des prises de décision optimisées. Le bureau a, par ailleurs, joué un rôle particulier en début d'année 2011. En effet en l'absence de la Directrice, pour raisons de santé, il est venu en appui de la chargée de mission politique de la ville qui a assuré l'intérim de la direction de la structure.

... ET DES FINANCEURS

Les relations entre l'association et les financeurs de l'ORIV prennent trois dimensions :

- Une dimension collective qui passe par le fonctionnement du Comité des partenaires, mis en place en 2009. Cet espace, réunissant l'ensemble des partenaires et en particulier les financeurs de l'ORIV, a vocation à se réunir deux fois par an. En 2011, il s'est réuni une seule fois (16 mai 2011) et plus tardivement que les autres années (en raison de l'absence de la Directrice sur la période de début d'année). La seconde réunion a eu lieu le 24 janvier 2012. Elle a permis de faire le bilan des actions menées en 2011 et d'aborder les perspectives de travail pour 2012.
- Une dimension collective et dédiée, dans la mesure où, compte tenu du développement de l'activité en Lorraine et du portage particulier du Centre de Ressources politique de la ville Lorraine (co-portage entre deux associations dont l'une a son siège en Lorraine), il est apparu judicieux de mettre en place une

¹ Voir la liste des administrateurs, page 89

² Voir la partie du rapport d'activités dédiée à ce sujet, page 31

structure spécifique à ce territoire. Ainsi le premier Comité de pilotage du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine a eu lieu, en présence des différents financeurs et partenaires (Etat, collectivités, CNFPT) le 30 novembre 2011.

- Une dimension individuelle avec chaque financeur par des contacts réguliers (au cours des actions ou lors de moments dédiés, en particulier dans le cadre de la préparation des réunions du Comité des partenaires).

UNE ANNEE MOUVEMENTEE SUR LE PLAN DES SALARIEES

Durant l'année 2011, l'équipe de l'ORIV a connu de nombreux mouvements liés à des absences (arrêt maladie, congés maternité ou parental). Mais cela a été anticipé et n'a pas perturbé la mise en œuvre du programme de travail en dépit de sa densité et de son volume. La qualité (personnelle et professionnelle) des personnes qui ont été recrutées durant l'absence des salariées en poste, mais aussi la capacité d'intégration au sein de l'équipe et de soutien des personnes nouvellement arrivées ont largement contribué à ce succès.

L'activité développée en Lorraine et le soutien financier de quelques collectivités ont également eu pour effet le développement d'un poste dédié, à compter d'octobre 2011, portant exclusivement sur le volet politique de la ville en Lorraine.

Au cours de l'année 2011, les salariés suivants ont porté les activités de l'ORIV :

Corinne CURTI, Secrétaire

Diane HÄSSIG, Chargée de l'information et de la documentation

Martine THIEBAULD, Agent de Développement Local pour l'Intégration dans le Bas-Rhin

Gaëlle DONNARD, Chargée de mission « prévention des discriminations », à compter du 12 septembre (suite à un congé parental)

Bérengère PESSAQUE, Chargée de mission « prévention des discriminations », de début d'année au 16 septembre 2011 (pendant le congé parental de Gaëlle DONNARD)

Caroline BLAISON-OBERLIN, Chargée de mission « politique de la ville », qui a assuré l'intérim de la Direction sur les mois de janvier et février 2011 et a été en congé maternité du 28 février au 2 octobre

Laetitia ROCHER, Chargée de mission « politique de la ville », à compter du 14 février et pendant le congé maternité de Caroline BLAISON-OBERLIN, puis recrutement sur le poste de « chargée de mission politique de la ville Lorraine » à compter du 15 octobre

Murielle MAFFESSOLI, Directrice et chargée de mission « intégration, discriminations et politique de la ville » en Alsace et en Lorraine, en arrêt maladie sur les mois de janvier et février 2011.

3^{ème} PARTIE

ACTIVITES MENEES EN 2011

POLE « RESSOURCES »

ELEMENTS DE CONSTATS ET DE CONTEXTE

Le contexte actuel est marqué par le développement des demandes d'observation et de prospective. Cela peut s'expliquer par l'évolution des « métiers » liés à la politique de la ville ainsi que les nombreuses mutations au sein de l'Etat liées à la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Initiée il y a plus de quatre ans, elle a profondément restructuré l'organisation territoriale de l'Etat du fait des rapprochements de services, de nombreux changements de poste, du départ d'un certain nombre d'acteurs, de l'arrivée d'acteurs découvrant de nouvelles problématiques dont ils ont la charge, et enfin, de l'émergence de nouvelles fonctions (par exemple celle de délégué du préfet).

Du côté des collectivités, les évolutions ont également été nombreuses, notamment au sein des services œuvrant dans le domaine de la politique de la ville. A une réduction des effectifs et des mutations de postes, deux processus se sont ajoutés :

- d'une part, le développement de spécialistes thématiques (dans les grandes agglomérations notamment) avec des chargés de mission « atelier santé-ville », « réussite éducative »
- d'autre part, dans les communes de petites tailles disposant d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale, certains salariés cumulent au contraire l'ensemble des fonctions liées à la profession tout en ayant en charge la gestion d'autres politiques publiques ou de services au sein de la collectivité.

Ces transformations ont eu pour effet une évolution des métiers et des champs de compétences dans pratiquement le champ de toutes les politiques publiques.

De ce fait, elles ont donc eu un impact sur les modalités d'intervention de l'ORIV.

En effet, l'ORIV a pu constater une croissance des demandes en termes d'expertise, d'ingénierie et de ressources de la part d'un certain nombre d'instances ou de services (établissements publics, administrations, collectivités...).

Ils font état de besoin en termes d'accompagnement par rapport aux enjeux suivants :

- l'anticipation et l'observation (plutôt qualitative) des évolutions au niveau des populations, des territoires ou encore de certaines thématiques,
- la qualification des acteurs entendue comme l'optimisation de leurs interventions qu'il s'agisse d'élus, de professionnels, d'associatifs...
- l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques.

Dans le même temps, la prise en compte dans le projet associatif d'un volet « documentation », « veille », apparaît comme complexe, compte tenu de la volonté des financeurs de financer prioritairement de l'action, du « concret » et non de l'ingénierie.

Le positionnement de l'ORIV en tant que centre de ressources et la reconnaissance du travail réalisé depuis des années a permis de maintenir cette fonction dans la durée depuis sa création.

SENS DE L'ACTION ET POSITIONNEMENT DE L'ORIV

L'activité documentaire et ressources a toujours été considérée comme un enjeu transversal par l'ORIV même si, pour répondre aux évolutions du contexte, la fonction de « centre de ressources » est venue s'ajouter à celle de la « documentation ».

Ainsi la fonction ressources est transversale à toutes les thématiques traitées par l'ORIV. Elle consiste à mettre à disposition des ressources documentaires, à diffuser de l'information et des connaissances, à organiser et à participer à des temps d'échanges, mais aussi à alimenter la réflexion dans des réseaux européens.

Agir au plus près des acteurs et de leurs attentes suppose de disposer de connaissances adaptées, qui soient mobilisables à travers le pôle « ressources ». Il constitue le support des interventions de l'ORIV. Par ce biais, l'association vise à apporter aux acteurs des ressources pertinentes, c'est-à-dire contextualisées, actualisées, claires et appropriables.

Elle s'appuie en particulier sur un travail de recueil et de mise en valeur de la documentation mais elle va au-delà et donc impacte l'ensemble de l'équipe de l'ORIV puisque l'aspect ressources est également mobilisé et, en même temps, alimenté par l'ensemble de l'équipe.

Le Pôle ressources a la particularité de représenter un enjeu tant :

- en interne, pour l'équipe et l'association afin de leur permettre de se qualifier, de développer des argumentaires, d'assurer des démarches d'accompagnement,
- qu'en externe, pour répondre aux demandes, permettre aux acteurs de disposer d'une information qualifiée par rapport à leurs préoccupations....

La mise à disposition des ressources est également un moyen de faire valoir de nouveaux enjeux, de travailler sur les représentations, et de favoriser les décloisonnements.

OBJECTIFS ET ACTIONS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

L'enjeu pour l'année 2011 était de renforcer les capacités d'intervention dans la mise à disposition de ressources, notamment dans un souci de mutualisation du pôle « ressources » sur les deux régions.

Il était également souhaité d'optimiser la mise à disposition de la documentation et des ressources par une diffusion adaptée écrite (alimentation du site internet, saisie de notices bibliographiques sur la base documentaire, renforcement de la lisibilité des documents) et orale (organisation de temps de diffusion auprès des acteurs notamment).

Concrètement, il s'agissait de se réappropriier en interne les capacités pour mettre en œuvre une fonction documentaire et de veille optimisée, sachant que ce sont deux dimensions incontournables des activités de l'ORIV.

Il était également prévu d'actualiser les documents existants, en particulier les outils.

La fonction ressources devait donner lieu en 2011 aux actions suivantes :

- Accessibilité des informations et des ressources : gestion d'un centre de documentation ouvert au public, veille documentaire...
- Gestion du site internet : actualisation, accessibilité et valorisation des productions...
- Mise à disposition de ressources adaptées et territorialisées pour les acteurs (outils, notes, productions, analyses statistiques...).
- Production d'un bulletin mensuel d'information « Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville ».

- Organisation des Rencontres de l'ORIV, temps d'échanges ouverts à un « grand public ».
- Participation à différents réseaux : Réseau des centres de ressources politique de la ville ; Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI) ; Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration).

BILAN ET PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES

Les actions menées au cours de l'année 2011 ont permis de répondre, en grande partie, aux impératifs et objectifs prévus initialement notamment par rapport à l'enjeu d'optimisation et de mise à disposition de la documentation et des ressources.

Le bilan des actions, présenté dans la suite de ce chapitre, met ainsi en avant :

- des demandes en augmentation adressées au centre de documentation, qui s'inscrivent plus globalement dans un accroissement des sollicitations adressées à l'ORIV autour de la fonction « ressources »,
- un site internet largement consulté, notamment pour les documents mis en ligne récemment, en particulier ceux relevant de démarches de capitalisation ou ayant une fonction de synthèse sur un « sujet » précis,
- des demandes d'analyse statistiques toujours nombreuses,
- la réalisation des différentes productions et temps d'échanges prévus en début d'années,
- une mise en réseau qui donne de plus en plus souvent lieu à des réflexions et/ou des productions communes.

1. RENDRE ACCESSIBLES ET METTRE A DISPOSITION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

GESTION D'UN CENTRE DE DOCUMENTATION

BILAN DES DEMANDES ADRESSEES AU CENTRE DE DOCUMENTATION

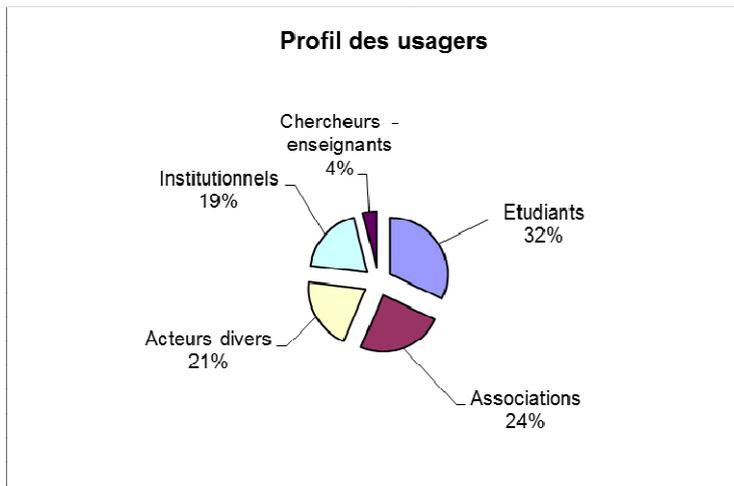
Remarque préalable : Ce bilan tient compte majoritairement des demandes adressées à l'ORIV au titre de sa fonction ressources/documentaires. Elles font l'objet d'une fiche de suivi, sur laquelle est, notamment, détaillée la demande de la personne et le type de réponse apportée.

Ainsi, sur les 91 fiches remplies en 2011 (contre 72 en 2010), 77 ont fait l'objet d'une réponse par la personne chargée de l'information et de la documentation de l'ORIV (contre 65 en 2010). Ces demandes proviennent pour une partie des cas, de personnes ou d'acteurs avec qui l'ORIV ne travaille pas de manière régulière (étudiants, acteurs d'autres régions...). Pour les autres demandes concernant des interventions extérieures de l'équipe ou la rédaction de documents, comme des notes statistiques, elles ne sont pas toutes prises en compte dans ce bilan. Elles seront présentées dans d'autres rubriques du rapport d'activités.

Sur l'année 2011, 77 (contre 65 en 2010) personnes environ ont sollicité l'ORIV sur son volet ressources/documentaires. Par ailleurs, il faut noter que quelques personnes sont revenues plusieurs fois au centre de documentation, pour poursuivre leurs recherches sur la même thématique ou sur d'autres.

Leur profil reste relativement le même d'une année sur l'autre :

- **32%** des usagers du centre de documentation sont des **étudiants** (niveau master 1 à doctorat). Ceux issus de la filière « sociale » (éducateurs spécialisés, conseillères en économie sociale et familiale, assistantes sociales...) sont depuis de nombreuses années le public majoritaire du centre de documentation de l'ORIV. Pour les autres, ils se répartissent dans les filières suivantes : sociologie, sciences sociales, sciences politiques, journalisme... Ils sont orientés au centre de documentation, suite à des recherches effectuées sur internet, par leurs professeurs ou le bouche à oreille.



- **19%** sont des **Collectivités / Institutionnels**. Ce sont souvent des demandes qui émanent de techniciens de collectivités locales (hausse de 12% par rapport à 2010).

- **24%** des usagers sont des **associations** dont des structures avec lesquelles l'ORIV est amené à travailler régulièrement. En général, elles s'adressent à l'ORIV pour des demandes relativement précises, du type : recherche d'exemples d'expériences de terrain, de statistiques...

- **21%** des **acteurs divers** dont des travailleurs sociaux, des documentalistes...

- **4%** des **enseignants, chercheurs, bureaux d'études**...

Localisation. Tout comme les autres années, la majorité de ces personnes est localisée sur le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg (65%). La proportion de personnes en provenance du Haut-Rhin (7%) est presque égale à celle du Bas-Rhin, hors CUS (8%). Le nombre de personnes en provenance du reste de la France est de 19%. Le nombre d'usagers en provenance de l'étranger est très faible (1%).

Type de demandes et de réponses apportées. La majorité des personnes contacte le centre de ressources de l'ORIV en vue de venir au centre de documentation (58%). Un rendez-vous est donc pris pour leur permettre de venir consulter et emprunter des documents. Ensuite, pour répondre aux demandes de renseignements (18%) de tous types (coordonnées de structures, personnes ressources...), les réponses par mail (38%) ou téléphone (15%) sont privilégiées. Pour les 8% de demandes de publications de l'ORIV, les réponses se font par courrier et par mail. Il faut noter qu'en 2011, il y a eu une demande importante de données statistiques (13%). Les 3% de demandes d'interventions lors de colloque, de rencontres avec un salarié de l'ORIV sont en général traitées par les salariées de l'ORIV. Certaines demandes sont réorientées vers des associations plus susceptibles d'y répondre (5%).

Thématiques des demandes. La thématique « Immigration en Alsace et en France » arrive en tête des demandes en 2011 (29% contre 13% en 2010). Ensuite c'est la question « Politique de la ville/cohésion sociale/cohésion territoriale » qui reste également une demande importante (14%). La thématique « Asile / Mineurs isolés / Réfugiés » émerge dans les demandes de 2011 (8%). Viennent ensuite des **demandes « classiques »** pour l'ORIV car en lien avec ses thèmes de travail : les questions d'islam, des discriminations et du racisme, d'école, de citoyenneté et de participation à la vie locale, de santé, d'apprentissage du français et aussi une entrée par type de public : femme, jeune, migrant vieillissant...

BILAN DE CONSULTATION DE LA BASE DOCUMENTAIRE COMMUNE AU RESEAU RECI, EN LIGNE SUR INTERNET

Le fonds documentaire de l'ORIV est en grande partie informatisé. C'est-à-dire qu'il est possible de rechercher les ouvrages, les périodiques, les rapports... disponibles au centre de documentation, par le biais de la base de données du réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration (RECI - <http://biblio.reseau-reci.org/>) dans la mesure où la base est mutualisée entre plusieurs structures.

La base de données a reçu environ 59.187 visites durant l'année 2011 (soit 162 par jour), pour une moyenne de 2.297 visiteurs « uniques » par mois (contre 1.221 pour 2010). La fréquentation est en hausse par rapport à l'année dernière (39.230 visites en 2010). Il y a eu 19.957 consultations en plus de la base de données documentaire du réseau RECI, soit une augmentation des consultations de 50,9%.

Ceci s'explique notamment par un référencement efficace du contenu de la Base de données dans les moteurs de recherche, ainsi que par une campagne de communication lancée au printemps 2011.

Sur le plan national, elle visait les têtes de réseaux associatifs, les centres de ressources, les éditeurs de revues concernés par les sujets traités dans la base de données documentaires et les bibliothèques.

Au niveau local, les structures membres du réseau RECI ont communiqué sur la base de données à partir de la plaquette réalisée fin 2010 : site Internet, publications, productions documentaires, information lors de journées, petits déjeuners et démonstration lors de réunions avec les partenaires. Cette seconde vague de communication favorise également les consultations sur la base.

Suite à ces consultations, des demandes documentaires parviennent aux différentes structures (demande d'emprunt de documents, de coordonnées de structures ressources...).

SITE INTERNET DE L'ORIV

FREQUENTATION ET CONSULTATION DU SITE INTERNET DE L'ORIV

En 2011, il y a eu **78.292** visites sur le site internet de l'ORIV, contre **58.399** visites en 2010 (croissance de 34,1%).

Ces visites se répartissent entre :

- Le site général de l'ORIV » (première version mise en ligne en 2003).
- Le site consacré à l'outil « Etrangers et immigrés en Alsace - Guide pour comprendre et agir ».
- Le site du projet Equal «Emploi et diversité ».

Le site général de l'ORIV a fait l'objet de **54.677** visites en 2011 contre 34.701 en 2010. C'est 19.976 visites supplémentaires sur une année, soit une **croissance de +57,6%**. Tout comme pour 2010, cette hausse peut notamment s'expliquer par la mise en ligne régulière d'informations (Rencontres de l'ORIV...) et de documents (Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, compte-rendu de temps d'échanges...) sur le site.

Les consultations sur ce site représentent, par ailleurs, **69,8%** de l'ensemble des consultations via le site internet.

Les deux autres sites sont moins souvent consultés et ont connu des évolutions différentes.

- Le site consacré à l'outil « Etrangers et immigrés en Alsace - Guide pour comprendre et agir », mis en ligne en début d'année 2007, permet de télécharger l'ensemble des fiches du guide. Il a fait l'objet de 15.019 visites en 2011 contre 17.923 visites en 2010, soit des consultations en baisse.

- Le site du projet Equal «Emploi et diversité » qui propose des contenus en lien avec la prévention des discriminations a été consulté 8.596 fois en 2011 contre 5.775 en 2010.

➔ **SITE GENERAL DE L'ORIV - www.oriv-alsace.org**

Celui-ci a donc fait l'objet de 54.677 visites en 2011 et a connu une croissance de près de 60%. Une partie des internautes accède au site par le biais de moteurs de recherches, par des sites institutionnels (le site du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes - SGCIV et celui de sa base documentaire I.Ville, Ministères...), par ceux des structures membres du Réseau RECI et du Réseau des Centres de ressources politique de la ville et par les sites de structures partenaires (Carrefour des Pays Lorrains...) ou liées à nos thématiques.

Rubriques les plus consultées sur le site internet

La rubrique **Productions** a été la plus consultée durant l'année 2011 (environ 2.615 visites). Des documents réalisés par l'ORIV y sont téléchargeables (voir le détail ci-dessous).

Toutefois, l'intérêt pour les pages du site qui présentent **l'Association** (Qui sommes-nous ?, Contacts) et son **Activité** (Axes d'intervention) est important, puisqu'il y a eu environ 2.970 consultations.

La présentation du **Centre de documentation** de l'ORIV a fait l'objet de 894 consultations, notamment la partie qui permet d'accéder à la base documentaire du réseau RECI et de consulter le fonds documentaire de l'ORIV.

Les trois rubriques thématiques du site font également l'objet d'une consultation importante :

- **Immigration** : 3.456 visites, contre 2.386 visites en 2010,
- **Politique de la Ville** (voir le détail des documents téléchargés, ci-dessous) : 1.638 (contre 1.920 en 2010),
- **Discriminations** : 1.864 (1.605 visites en 2010).

Documents les plus téléchargés

Remarque préalable : Le site internet de l'ORIV dispose de trois rubriques thématiques (Immigration/Intégration ; Politique de la ville ; Discriminations). Pour le moment, la rubrique « Politique de la ville » est la seule où il est proposé des liens vers des documents en téléchargement. Cela résulte d'un travail de refonte de cette partie thématique dans un souci de plus grande visibilité des productions et de capitalisation optimisée des travaux menés.

➔ **Des téléchargements nombreux dans le domaine de la politique de la ville**

Les documents réalisés par l'ORIV et qui sont plus particulièrement en lien avec la thématique « politique de la ville » ont fait l'objet d'un nombre important de téléchargements. Ils sont en majorité présentés dans la rubrique « Politique de la ville en Alsace ». Ce nombre s'explique par le fait que ce thème est celui qui compte le plus grand nombre de documents téléchargeables et qu'il fait l'objet d'une mise en ligne régulière sur le site de l'ORIV.

*** Le Dossier « Ressources Politique de la ville »**

Ce dossier, réalisé par l'ORIV, a été téléchargé **5.120** fois en 2011 contre 1.193 en 2010. En plus du dossier complet, les différentes rubriques ont fait l'objet de 2.118 téléchargements au total (1.169 en 2010), dont : « les acteurs » (502 contre 188), « l'évolution des dispositifs et des approches » (445 contre 182), « la frise chronologique de la politique de la ville » (374 contre 229), « le contexte socio-économique d'émergence » (282 contre 223), « les fondements et principes de la politique de la ville » (132)...

*** Le Guide de l'observation sociale territorialisée**

Sa version complète a fait l'objet de **496** téléchargements (contre 311 en 2010). Il est également possible de télécharger le guide partie par partie :

- La partie introductive qui présente l'approche méthodologique d'une démarche d'observation (téléchargée **587** fois en 2011 contre 557 en 2010).
- Les fiches thématiques (**1.908** au total contre 1396 en 2010) : « Lien social et proximité » (312 contre 423), « Intégration et discriminations » (260 contre 298), « Approche sociodémographique » (191 contre 185), « Sécurité et prévention » (184 contre 92), « Monographie urbaine » (145 contre 121), « Habitat » (129 contre 121).
- Les fiches de présentations des organismes de référence (167 contre 312 en 2010). Ces fiches ont fait l'objet d'une mise à jour en octobre 2010.
- Les annexes, composées d'un glossaire, d'une bibliographie... (185 contre 226 en 2010).

* **La rubrique sur les dispositifs politique de la ville en Alsace** a fait l'objet de 47 consultations, contre 190 en 2010.

Elle propose en téléchargement :

- Le tableau récapitulatif de la géographie prioritaire en Alsace (téléchargé 29 fois en 2011 contre 24 fois en 2010),
- Les 7 Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) (1.041 contre 782),
- Le répertoire des professionnels de la politique de la ville en Alsace (1.695 contre 1017),
- Les schémas de l'organisation de la politique de la ville (Etat) en Alsace (117 téléchargements) et au niveau national (106).

* **La rubrique qui présente les modes d'intervention de l'ORIV dans le cadre de la politique de la ville** (91 contre 122).

* **Une rubrique « Thématiques »** (279 contre 475 consultations)

De par ses différents modes d'intervention, l'ORIV développe des expertises sur des thématiques liées à la cohésion sociale et territoriale. Cette rubrique permet de télécharger les différents documents réalisés par l'observatoire à partir d'un travail d'analyse de terrain ou de capitalisation des démarches menées auprès des acteurs.

- Le dossier thématique sur « **Mobilisation de la parole des habitants et rénovation urbaine** », mis en ligne en novembre 2011, a été téléchargé 54 fois.
- Les documents réalisés sur la thématique « **Adultes-relais** » :
Le cahier de l'ORIV intitulé "**Adultes-relais, entre professionnalisation et reconnaissance : Actes du séminaire du 1er octobre 2009, Mulhouse**" (Cahier n° 44 - janvier 2010) a fait l'objet de 4.220 téléchargements (797 en 2010).
Le dossier thématique intitulé « **Etat des lieux du dispositif adultes-relais en Alsace** », réalisé en novembre 2009 a été téléchargé 596 contre 611 fois en 2010 et sa synthèse 266 fois. La plaquette du programme (65 téléchargements) et le dossier du participant (350 contre 225) du séminaire organisé sur ce sujet en octobre 2009.
- Les documents réalisés par l'ORIV sur la **géographie prioritaire** en mai 2009 : « La synthèse du "livre vert" - Géographie prioritaire de la politique de la ville et contractualisation : Document pour la concertation » (207 contre 176) ; « Contribution de l'ORIV à la concertation relative à la géographie prioritaire et à la contractualisation » (55 contre 96).
- Les **comptes-rendus des Ateliers des Professionnels de la Ville** (APV - anciennement Journées Des Professionnels - JDP) ont fait l'objet de 7.713 téléchargements (5.270 en 2010), dont : « Formation linguistique et accès aux compétences de base : quelles politiques aujourd'hui ? » (1.900 contre 1.016), « Réussite éducative et rôle des parents » (1.653 contre 1.084), « La gestion urbaine de proximité » (1.397 contre 1.119), « Les obstacles à la participation des habitants » (696 contre 709), « La construction sociale des rapports de genre »

- (608 contre 582), « Politique de la ville et Développement Economique » (262 contre 179) ; "Observation locale : quels outils ?" (249 contre 243 + les annexes avec 407 téléchargements), « Comprendre la politique de la ville (mise en ligne en mars 2011 - 222 téléchargements), « Les axes transversaux des Contrats Urbains de Cohésion Sociale : Intégration des populations immigrées, Prévention des discriminations, Egalité des chances » (215 contre 196), « Rénovation urbaine et prise en compte des enjeux actuels » (199 contre 241).
- Les **notes** réalisées sur les questions d'évaluation ont fait l'objet de 2.723 téléchargements (1.397 en 2010).
 - Les documents sur la question de la **mixité**, ont été téléchargés 333 fois (158 en 2010).
 - La **bibliographie/sitographie** qui porte sur « L'évaluation des Programmes de Réussite Educative (PRE) - Ressources » de février 2010 a été téléchargée 515 (contre 723). Celle qui porte sur la « Prévention de la délinquance » l'a été 189 contre 334 fois en 2010.
 - Les **notes documentaires de l'ORIV** ont été téléchargées 308 fois :
 - « Des « ghettos » français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme sur la politique de la ville » (octobre 2010 - 157) ; « Pour un acte II de la rénovation urbaine » Synthèse des différentes contributions émanant du CES de l'ANRU, du CESE et du CNV (décembre 2011 - 49) ; « Des "effets de quartier" à la politique de la ville. Perspectives internationales (novembre 2011 - 40) ; « Etude sur l'ingénierie locale de la politique de la ville : Les professionnels en Alsace et en Lorraine » (novembre 2011 - 33) ; « Une conception rénovée de la politique de la ville : d'une logique de zonage à une logique de contractualisation" - Rapport sur la révision de la géographie prioritaire et la contractualisation de la politique de la ville (octobre 2009 - 29).

➔ **Un intérêt pour les questions de prévention des discriminations et d'intégration qui se traduit par des téléchargements en hausse**

Ces deux domaines thématiques souffrent d'une absence de mise à jour des travaux. Beaucoup d'actions menées sur ces questions relèvent de démarches d'accompagnement peu « traduisibles » en note diffusable. La réflexion qui sera engagée en 2012 sur les travaux de capitalisation sur ces deux thèmes comme la refonte du site devrait permettre à terme une meilleure appropriation des travaux de l'ORIV sur ces questions.

PREVENTION DES DISCRIMINATIONS - PROMOTION DE L'EGALITE

- **Emploi et discriminations raciales en Alsace : où s'adresser ? Annuaire des structures qui agissent auprès des victimes - Nouvelle édition (mai 2010)**
Les fiches de cet annuaire ont fait l'objet d'une mise en ligne pour la première fois en juillet 2010. Les fiches des structures ont fait l'objet de 5.202 téléchargements (2.736 en 2010).
- « **Relations entre jeunes filles et garçons** résidants dans les quartiers d'habitat populaire » Actes de la journée de travail et de la rencontre mensuelle de l'ORIV en présence d'Horia Kebabza, le 7 octobre 2004, janvier 2005, 17 p. (1.906 contre 1079 téléchargements en 2010).
- « **Actes racistes et antisémites en Alsace : quelles explications ? Quelles actions ?** Eléments issus de la table ronde du 16 octobre 2004 », janvier 2006 (215 contre 231).
- « **Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits en Alsace** » de septembre 2011 (75).
- « **Discriminations : éléments de compréhension et d'action** » de décembre 2006 (71 contre 103).

INTEGRATION - IMMIGRATION

- Depuis mi-2010, 2 **Cahiers de l'ORIV** sur les questions d'intégration sont en ligne sur le site internet de l'ORIV, dans la rubrique Productions :

- « **Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ? Du droit à la langue aux politiques publiques de formation linguistique à destination des adultes immigrés** » (Cahier n° 43 - décembre 2009) : 2.483 téléchargements (519 en 2010)
- « **Demandeurs d'asile et processus d'intégration** » (Cahier n° 42 - juillet 2009) : 888 téléchargements (310 en 2010)
- « **Les carrés confessionnels musulmans, la spécificité de l'Alsace et de la Moselle** » de février 2011 (328)
- « **Vécu des femmes immigrées dans le Bas-Rhin : des stratégies pour pallier aux difficultés** » de juin 2009 (491 contre 389 en 2010)
- « **Immigration, Intégration, Discriminations... De quoi parle-t-on ? Quelques éléments de compréhension** » d'avril 2008 (307 contre 154)
- **Les migrations turques vers l'Europe, tendances récentes** - Intervention de Stéphane de Tapia - Actes de la Conférence-Débat du 16 septembre 2003 (mai 2004 - 387 téléchargements).

Notes statistiques

Les différentes **notes statistiques** réalisées par l'ORIV ont été plus souvent téléchargées que l'année précédente (1.363 contre 939 téléchargements en 2010) :

« La présence turque en Alsace : Quelques éléments d'explication » (648 contre 398), « La présence étrangère en Alsace et l'enjeu linguistique » (146), « Etrangers en Alsace : Données de cadrage et constats en termes d'enjeux » (134 contre 287), « Etrangers et immigrés en Alsace : Définitions et évolutions » (134 contre 99) ; « La situation des étrangers par rapport au logement : zoom sur la population turque » (112 contre 106), « La présence étrangère en Alsace : Enseignements principaux issus de l'analyse des données du recensement de 1999 » (36 contre 69)...

Ces informations font apparaître que la spécificité migratoire de la présence turque en Alsace continue à susciter des questionnements.

➔ **Site consacré à l'outil « Etrangers et immigrés en Alsace - Guide pour comprendre et agir »** - <http://etrangersimmigres.oriv-alsace.org>

Ce site internet, mis en ligne en début d'année 2007, permet de télécharger l'ensemble des fiches du guide. Il a fait l'objet de **15.019 visites en 2011** contre 17.923 visites en 2010. Le nombre de téléchargements relevé, quoiqu'en baisse, est d'autant plus significatif que ces fiches n'ont pas fait l'objet de réactualisation récente.

Un travail de mise à jour de ces fiches ainsi que leur intégration au site internet général de l'ORIV (restructuré) sera engagé en 2012.

Les sujets des fiches téléchargées rendent compte des questionnements et préoccupations actuelles.

Durant l'année 2011, **11.743 fiches** ont été téléchargées (contre 15.686 en 2010). Elles se répartissent de la manière suivante :

- **4458 fiches du Volet A « Vers une meilleure compréhension de la présence étrangère dans votre commune »** (contre 5138 en 2010)

Le chapitre concernant l'« **Immigration / intégration : y comprendre quelque chose !** » a fait l'objet du plus de téléchargements de fiches (2169 contre 2629 en 2010). En second vient le chapitre sur « **Les étrangers en Alsace** » (1392 contre 1305), puis les chapitres intitulés « **Accueillir** » (395 contre 605) et les « **Lieux et personnes ressources** » (222 contre 209). Pour finir par le chapitre sur « **Représentations et incidences** » (200 contre 132) et « **S'installer en France** » (180 contre 258).

- **2648 fiches du Volet B « Thématiques »** (contre 3319)

Les fiches du chapitre sur la « **Religion(s)** » sont toujours les plus téléchargées (1.812 contre 2335 en 2010). Les chapitres sur la « **Participation des habitants** » (218 contre 2686) et la « **Santé** » (196 contre 268) viennent après. Les deux chapitres suivants portent

sur l'« Ecole » (169 contre 193) et la « Langue française » (142 contre 100) le dernier chapitre sur « Logement et mixité » (108 contre 154).

- **4.537 fiches du Volet Gens du voyage (7213 en 2010)**, dont les fiches sur :
Mieux connaître les gens du voyage (1300 contre 2547 en 2010) ; Accompagnement social (1238 contre 1725) ; L'école et la culture nomade (668 contre 822) ; Sources et contacts (358 contre 595)...

2. DIFFUSER DES INFORMATIONS ET DES CONNAISSANCES

Remarque préalable : Un certain nombre de documents sont produits par l'Observatoire dans le cadre des actions menées, études et/ou démarches d'accompagnement. Ces derniers sont présentés dans les rubriques thématiques du rapport d'activités.

Ainsi ne sont présentés dans cette partie du rapport d'activités que les travaux transversaux, les notes, les productions faisant suite à un travail de capitalisation ou venant clore une démarche, une étude.

La diffusion se fait via des outils réguliers ou par la mise à disposition de documents nouveaux.

PRODUCTION D'UN BULLETIN MENSUEL

Ce bulletin de 4 pages est destiné à informer régulièrement les partenaires sur les activités de l'ORIV, mais également sur l'actualité dans les domaines de l'intégration, de la prévention des discriminations et de la cohésion sociale et territoriale dans le cadre d'un « zoom » (dossier central).

Actualités sur l'intégration, la promotion de l'égalité et la ville, bulletin mensuel de l'ORIV, est diffusé à environ 555 exemplaires³ papier auprès des financeurs, des adhérents et des partenaires de l'ORIV. Les destinataires sont les adhérents de l'ORIV, les Ministères concernés par les domaines d'intervention de l'ORIV, des services de l'Etat et de collectivités, des financeurs de l'ORIV, des structures de quartiers, des professionnels de terrain, des universitaires... Un mail annonçant sa mise en ligne sur internet est également envoyé à une liste de diffusion d'environ 45 personnes (qui ont demandé à en être destinataire).

Il fait également l'objet d'une mise en ligne sur internet. Les 9 nouveaux numéros mis en ligne courant 2011 ont fait l'objet pour l'ensemble de 1.379 téléchargements.

Sa périodicité est théoriquement mensuelle (sauf pour les mois de juillet-août). Au cours de l'année 2011, **9 numéros ont été publiés (soit le même nombre qu'en 2010) ...**

- en lien avec les questions d'immigration et d'intégration :
 - n° 70 novembre 2011 : Parentalité : les parents migrants, un enjeu spécifique (53 téléchargements)
 - n° 63 février 2011 : Pour une meilleure compréhension des chiffres de l'immigration... (128)
 - n° 62 décembre 2010 - janvier 2011 : Les carrés confessionnels musulmans : la spécificité de l'Alsace et de la Moselle (157).

- dans le domaine de la prévention des discriminations et de la promotion de l'égalité :
 - n° 67 juin 2011 : La laïcité : d'hier à aujourd'hui... (187 téléchargements)
 - n° 66 mai 2011 : Victimes de discriminations : pratiques d'accompagnement et accès au droit (64)

³ Pour mémoire la diffusion en 2010 se faisait auprès de 570 personnes.

- n° 65 avril 2011 : Evaluation et politiques publiques de prévention et de lutte contre les discriminations (258).

➔ par rapport aux questions de politique de la ville et de cohésion sociale et territoriale

- n° 69 octobre 2011 : La gouvernance : une lecture renouvelée de l'action territoriale (121 téléchargements)
- n° 68 juillet - septembre 2011 : L'articulation de l'urbain et du social : un nouvel enjeu ? une nécessité ? (119)
- n° 64 mars 2011 : Evaluation des CUCS en Alsace, des acquis à conforter, un sens à valoriser (292).

Au-delà des numéros produits en cours de l'année, des numéros plus anciens du bulletin ont également fait l'objet de téléchargements.

Ceux-ci nous renseignent sur les sujets de préoccupations des personnes ayant consulté le site.

Ces téléchargements font apparaître un intérêt pour les témoignages d'acteurs, les pratiques et expériences.

- n° 26 d'avril-mai 2006 : De la réussite scolaire à la réussite éducative (93 contre 108) et son supplément : De la réussite scolaire à la réussite éducative : Interview d'acteurs (470 contre 466)
- n° 30 avril 2007 : La rénovation urbaine en France : un nouvel enjeu (34) et son supplément : Les projets ANRU en Alsace : Interviews d'acteurs (279)

Le téléchargement des bulletins mensuels traitant d'intégration (en particulier sur l'aspect linguistique) est globalement plus fréquent que ceux relevant de la politique de la ville ou encore de la prévention des discriminations (cf. ci-dessous la répartition des téléchargements les plus fréquents par thématique). Cela peut notamment s'expliquer par l'accessibilité pour les professionnels de la ville à de nombreux sites (y compris nationaux) spécialisés alors que les données dans le domaine de l'intégration sont plus disparates.

Téléchargements dans le domaine de l'intégration :

- n° 56 mai 2010 : Formation linguistique des immigrés : Retour sur la constitution d'une politique publique... (356 contre 158)
- les deux numéros spéciaux sur les « Personnes âgées immigrées » de 2006 + supplément (359 comme en 2010) et de 2004 (226 contre 248)
- le n° 29 de mars 2007 : Mineurs isolés étrangers : Qui sont-ils ? Quels enjeux ? Supplément : Quelle prise en charge des mineurs étrangers isolés ? (57 contre 100) avec en supplément l'Entretien avec le Directeur de l'association Themis (108 contre 30)
- n° 60 octobre 2010 : Parcours linguistique : significations et enjeux (99 contre 76)
- Le supplément « Mémoire de l'immigration en Alsace » du n° 09 sur la « mémoire de l'immigration » a été téléchargé 96 fois
- n° 31 juillet-août 2007 : Médiation... des pratiques en mouvement (92)
- n° 54 février 2010 : La politique européenne d'intégration (82 contre 137)

Téléchargements dans le domaine de la politique de la ville :

- n° 48 de juillet-août 2009 : Politique de la ville et participation des habitants (276 contre 167)
- n° 53 janvier 2010 : La prévention de la délinquance (270 contre 314)
- n° 58 juillet-août 2010 : Politique de la ville : cohésion sociale, égalité urbaine... De quoi parle-t-on ? (233 contre 127)
- n° 55 mars-avril 2010 : Les associations de la politique de la ville (201 contre 346)
- le n° 01 d'octobre 2003 : Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (100 contre 98)

Téléchargements dans le domaine de la prévention des discriminations :

- n° 59 septembre 2010 : La diversité en entreprise... (216 contre 131)
- n° 61 novembre 2010 : Petite enfance et discriminations : quelles réalités ? (159 contre 122)
- n° 57 juin 2010 : L'intervention sociale confrontée à la "diversité" culturelle (112 contre 109)

LES DOSSIERS THEMATIQUES

Trois dossiers thématiques ont été réalisés en 2011.

Mobilisation de la parole des habitants et rénovation urbaine, Novembre 2011

En 2008, la Ville de Strasbourg a sollicité l'ORIV pour des accompagnements de démarches de "mobilisation de la parole des habitants" dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine. En effet, le projet pour le quartier de HautePierre avait été rejeté par l'ANRU à cause du manque de concertation préalable des habitants. Au fur et à mesure, l'ORIV est intervenu sur d'autres sites strasbourgeois : Cronembourg, Meinau, Neuhof et Port du Rhin. Ce document capitalise et synthétise les enseignements des démarches menées sur les territoires strasbourgeois, au regard des travaux antérieurs réalisés par l'ORIV, mais aussi en lien avec les réflexions menées au niveau national et les travaux de chercheurs.

Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits en Alsace, Septembre 2011

L'accès aux droits et l'accompagnement des victimes est un enjeu central du dispositif de prévention et de lutte contre les discriminations. Un dispositif juridique solide s'est progressivement construit permettant aux personnes de faire valoir leurs droits et de se protéger contre ce délit. Pourtant des limites demeurent dans la pratique, et un certain nombre d'enjeux sont récurrents : un faible nombre de plaintes qui aboutissent, la difficulté de la preuve, la polysémie des expressions "victimes, accès aux droits".

Ce dossier thématique présente un état des lieux réalisé auprès d'une dizaine de structures alsaciennes agissant auprès de publics se définissant ou pouvant être identifiés comme victimes afin de connaître plus finement ce que recouvrent leurs pratiques d'accompagnement, les atouts et les difficultés rencontrées sur le terrain dans le cadre de ces démarches. Sur le plus long terme, il s'agit par ce travail de contribuer à améliorer l'accompagnement en direction des personnes confrontées à l'expérience discriminatoire et leur accès aux droits.

Les carrés confessionnels musulmans, la spécificité de l'Alsace et de la Moselle, Février 2011

Ce dossier présente les résultats d'un état des lieux sur les "carrés musulmans" existant en Alsace, complété par quelques expériences mosellanes. Il a été effectué en 2010 par l'Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI). Le rappel du contexte juridique spécifique à ces départements, ainsi que les expériences présentées dans ce dossier doivent permettre d'apporter des éléments de réponse quant à la mise en place d'un carré confessionnel au sein d'un cimetière communal.

LISTE DES NOTES ET ETUDES THEMATIQUES DIFFUSEES

Trois notes documentaires ont été réalisées par l'ORIV en lien avec l'actualité.

- « Pour un acte II de la rénovation urbaine » Synthèse des différentes contributions émanant du CES de l'ANRU, du CESE et du CNV - Note documentaire de l'ORIV - décembre 2011

- ➔ Des « effets de quartier » à la politique de la ville. Perspectives internationales - Note documentaire de l'ORIV - novembre 2011
- ➔ Etude sur l'ingénierie locale de la politique de la ville : Les professionnels en Alsace et en Lorraine - Note documentaire de l'ORIV - novembre 2011

Atelier des Professionnels de la Ville

- ➔ Compte-rendu de la séance du 22 février 2011 : « Comprendre la politique de la ville »

3. ORGANISATION DE TEMPS D'ÉCHANGES

LES RENCONTRES DE L'ORIV

Régulièrement l'ORIV donne rendez-vous à l'ensemble des acteurs membres de son réseau mais aussi plus largement aux membres de la société civile pour débattre sur des sujets touchant l'immigration, l'intégration, la prévention des discriminations ou la politique de la ville.

Les rencontres de l'ORIV permettent aux participants de mieux appréhender la complexité de ces sujets. Elles ont lieu en début de soirée et portent toujours sur un sujet d'actualité. En introduction du débat, le(s) intervenant(s) présente(nt) leur expertise sur les questions abordées. Selon le cas, ils peuvent être des travailleurs sociaux, des décideurs, des auteurs, des militants associatifs ou encore des chercheurs... Les rencontres visent avant tout à favoriser les échanges avec les participants.

Par ailleurs, il faut noter que les animateurs des rencontres sont essentiellement des administrateurs de l'association, donc bénévoles. Ils font le lien entre l'intervenant et les participants présents et animent les débats.

Tout comme en 2010, l'ORIV a organisé six rencontres de l'ORIV pour l'année 2011, soit deux rencontres par pôle thématique (intégration, prévention des discriminations et politique de la ville). L'analyse des présences et des « fiches bilan » (remplies à l'issue des rencontres par les participants qui le souhaitent) fait apparaître à la fois une baisse de participation et un niveau de satisfaction élevé.

- En effet, 122 personnes environ ont participé aux rencontres en 2011, contre 144 en 2010. Cette baisse peut notamment s'expliquer par un développement de l'offre de « temps d'échanges » et de rencontres sur Strasbourg en particulier.
- Par ailleurs, 63,5% des participants se disent satisfaits et 33,68% très satisfaits. Les participants sont venus en majorité parce que le thème de l'intervention les intéressait. Leur profil varie en fonction du thème abordé dans la rencontre. Au final, les participants sont en grande majorité des acteurs avec lesquels l'ORIV a l'habitude de travailler : travailleurs sociaux, institutionnels, associatifs, enseignants/chercheurs et les étudiants mais parmi eux on aperçoit des personnes qui ne sont pas des « habitués » ou des professionnels avec lesquels l'ORIV travaille quotidiennement.

Enfin, il faut souligner que les animateurs des rencontres sont essentiellement des administrateurs de l'association, donc bénévoles. Ils font le lien entre l'intervenant et les participants présents dans la salle et animent les débats.

- ◆ « Education(s) et réseaux de sociabilité Parcours de jeunes en difficultés » avec Catherine DELCROIX, Professeur de sociologie, directrice du CERIS et du Master « intervention sociale, conflit et développement », Université de Strasbourg, LCSE CNRS-MISHA et Mina KEZZI, Juriste.

Rencontre organisée le 22 mars 2011 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Rudi Wagner (Président de l'ORIV).

Cette rencontre a porté sur la présentation de l'ouvrage "Education(s) et réseaux de sociabilité. Parcours de jeunes en difficulté » (Paris, Editions PETRA, 2010, 324 p.), qui présente une recherche-action menée par cinq équipes socio-éducatives de la région de Toulouse sur l'impact des réseaux de coéducation sur les parcours des jeunes en difficulté. Catherine DELCROIX, qui a dirigé la rédaction de cet ouvrage et Mina KEZZI, qui a participé à l'ensemble de la démarche, sont revenues sur son contexte, ses principes et son déroulement, ainsi que sur les enseignements tirés.

Aider des adolescents "en grande difficulté" à s'inscrire dans une trajectoire d'insertion est un enjeu de taille pour les éducateurs. Ces derniers prêtent-ils suffisamment attention au rôle stimulant ou protecteur que joue souvent leur réseau social, adultes ou jeunes de leur âge rencontrés dans l'entourage familial, le voisinage, le monde scolaire... ou les multiples organismes s'adressant à la jeunesse ?

Ce travail, commandé par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), a permis d'identifier l'importance de réseaux et de personnes ressources dans le parcours de jeunes en quête d'insertion, à partir de l'expérience d'une vingtaine de jeunes ayant été suivis par des éducateurs de la PJJ et ayant réussi leur intégration. Les différents réseaux - familiaux et de voisinage, des pairs, liés à l'insertion, à caractère religieux et parcours scolaires - ont ainsi été développés à partir d'exemples. Les résultats de cette recherche soulignent l'enjeu que constitue pour les professionnels de la PJJ le repérage de ces réseaux sur lesquels ils ont peu de visibilité et démontrent l'importance de la coopération entre l'ensemble des réseaux de sociabilité. Ils ouvrent de nouvelles perspectives pour la "coéducation" des adolescents, pour une action éducative plus efficace et plus durable. Un débat, riche en interventions, s'est ensuite engagé.

◆ « **Migrations et cultures de l'entre-deux** » avec **Laurent MULLER**, Maître de conférences en Sociologie (Université de Strasbourg) et **Stéphane DE TAPIA**, Directeur de recherches au CNRS et Chargé de cours au Département d'Etudes Turques (Université de Strasbourg), Chercheur associé au Laboratoire MIGRINTER (Poitiers). Ils sont tous les deux membres du Laboratoire « Cultures & Société en Europe » (UMR 7043 du CNRS) à l'Université de Strasbourg.

Rencontre organisée le 17 mai 2011 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Jacqueline Maury (Administratrice de l'ORIV).

Laurent MULLER et Stéphane de TAPIA ont dirigé la rédaction d'un ouvrage intitulé « Migrations et cultures de l'entre-deux »⁴ (Paris, L'Harmattan, 2010, 260 p.). Cet ouvrage souhaite apporter une réponse collective aux questions suivantes : Que se passe-t-il lorsqu'un individu, ayant élaboré sa personnalité dans un pays et une culture donnés, est amené à quitter ceux-ci pour aller vivre au sein d'un pays associé à une autre culture ? Ou, pour le dire encore autrement, qu'arrive-t-il à des personnes de la première comme de la seconde génération issues de l'immigration et qui se trouvent soudain, ou demeurent depuis de longues années, entre ici et là-bas, entre sphère privée et sphère publique, entre deux langues et deux cultures ? Comme l'a rappelé Laurent Muller, cet ouvrage est le fruit de contributions hétéroclites dont le fil conducteur est la notion "d'entre-deux". Il s'est attaché à montrer sa complexité et la manière dont elle peut être prise en compte.

Cette notion est d'abord traitée sous l'angle des migrations et interroge la place des primo arrivants qui se situent entre le pays de départ et le pays d'accueil. Ensuite est abordé un entre-deux qui ne concerne plus seulement les migrants, mais également leurs enfants. C'est le lien entre la première et la deuxième génération et leur inscription dans un processus d'ascension sociale.

Traiter de cette question nécessite plus globalement de s'interroger sur d'autres concepts, afin de mieux décrire cette réalité plurielle de migrants installés dans une

⁴ Cet ouvrage associe différents enseignants-chercheurs et membres du CNRS tels que D. Schnapper, G. Varro, A. Tabouret-Keller, P. Cirroco, F. Raphaël, A. Tarrus, E. Ma Mung, M. Hau, S. Jonas, S. de Tapia et L. Muller.

situation d'entre-deux rives dans le pourtour méditerranéen. C'est ainsi que les contributeurs ont été amenés à définir les termes de noria, diaspora, territoire circulatoire, etc.

Pour finir, et parce que cette notion ne prend pas sens de la même manière, la question de l'entre-deux est replacée dans le contexte alsacien, région frontière dont l'histoire est jalonnée par la venue de migrants arrivés des horizons les plus divers. Elle aborde notamment la question des couples mixtes franco-allemands et de leurs enfants et les spécificités culturelles qui peuvent réapparaître à l'occasion de moments clefs de leur vie commune, tels qu'un mariage, une naissance, réactivant de fait le processus "d'entre-deux".

Stéphane de Tapia est ensuite intervenu, en illustrant de plusieurs exemples l'idée de l'entre-deux : "Il y a des lieux qui sont des portes. Des gens qui attendent de passer ces frontières".

- ◆ « Quel avenir pour les quartiers en rénovation urbaine ? » avec Fabrice PEIGNEY, Secrétaire Général du Comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), suite à la publication du dernier rapport de l'instance « Les quartiers en mouvement : pour un acte 2 de la rénovation urbaine » (juillet 2011).
Rencontre organisée le 13 septembre 2011 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Maurice Blanc (Administrateur de l'ORIV).

Le Comité d'évaluation et de suivi⁵ (CES) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a publié en juillet 2011, un rapport intitulé "Les quartiers en mouvements : pour un acte 2 de la rénovation urbaine"⁶. Il dresse un état des lieux du PNRU institué par la loi relative à la ville et à la rénovation urbaine du 1er août 2003.

Depuis 2003, nombre de territoires se sont engagés dans des opérations d'envergure pour rénover les quartiers urbains fragilisés. Le Programme national de rénovation urbaine concernait au 31 décembre 2010 près de 400 territoires et 4 millions d'habitants. Si des avancées ont été constatées et que des transformations sont visibles dans les villes concernées, certains aspects restent préoccupants et les avis parfois partagés.

Alors que les discussions sont engagées entre les collectivités, l'Etat et les différents partenaires, notamment de l'habitat, sur l'opportunité d'une deuxième étape de ce programme de rénovation urbaine et la forme prise par celui-ci, la réflexion engagée par le Comité d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU permet de mettre en exergue les atouts et les limites des démarches engagées. Il fait également état d'un certain nombre de préconisations afin que les acquis de ces opérations s'inscrivent dans la durée et profitent au plus grand nombre.

Lors de cette rencontre de l'ORIV et d'une réunion de travail le lendemain (en présence de représentants de l'Etat, de collectivités en charge d'opérations de rénovation urbaine ou de cohésion sociale...), Fabrice Peigney, Secrétaire Général du CES de l'ANRU a présenté en lien avec Damien Kacza, chargé de mission au sein de cette même instance, le contenu de ce rapport.

Après un bref historique du contexte de création du PNRU, il a mis l'accent sur quelques avancées : une réelle amélioration du cadre de vie des quartiers rénovés, une requalification des logements, le développement de partenariat et une rapidité de l'exécution des opérations, avec des financements inscrits dans la durée.

Mais il a également insisté sur un certain nombre de limites qui les incite à préconiser une poursuite du PNRU en 2013. En effet les conditions de vie des habitants ne se sont pas améliorées. Il faut dorénavant mettre l'accent sur le volet social, notamment dans le domaine de l'emploi et de l'éducation, et poursuivre les efforts dans le domaine des

⁵ Le Comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'ANRU a été installé dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine. Ce comité a pour objectif de nourrir le débat public et d'apporter un regard complémentaire et concret pour la reconquête économique, urbaine et sociale des quartiers.

⁶ www.ladocumentationfrancaise.fr - bibliothèque des rapports publics.

logements. La mixité sociale n'est pas assez importante et un effort devrait être fait en termes de mobilité dans une logique de parcours résidentiel. L'investissement sur le bâti ne s'est pas vraiment accompagné d'une réflexion sur la durée par rapport à la gestion urbaine et sociale de proximité. Il faut inverser cette tendance tout en travaillant plus le lien avec les habitants. Enfin, il faut sortir d'une échelle trop locale et concevoir une réflexion à l'échelle de l'agglomération.

Fabrice Peigney a conclu en insistant sur l'importance d'articuler plus fortement le volet urbain et le volet social dans les projets menés, en se dotant d'outils communs.

- ◆ **Un diplôme pour une émancipation affichée et assumée Parcours de vie de jeunes femmes françaises descendantes de migrants**, avec Naouel EL MAHROUG, Docteure en Sociologie, Chargée d'enseignement à l'Université de Strasbourg.
Rencontre organisée le 24 novembre 2011 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Rudi Wagner (Président de l'ORIV).

Cette rencontre a porté sur une question encore peu connue et peu étudiée à savoir les parcours de vie de jeunes femmes françaises descendantes de migrants marocains. Quelles sont leurs trajectoires scolaire et universitaire ? Comment réussissent-elles à transcender les limites réelles et symboliques sous-tendues par le « plafond de verre » ? Comment l'obtention d'un diplôme leur permet-elle de s'affranchir des assignations identitaires et sociales que peuvent leur renvoyer la société et leur groupe d'appartenance ?

Naouel EL MAHROUG est venue partager quelques réflexions issues de la thèse⁷ qu'elle a consacrée à ce sujet. Elle a tenu à apporter dès le début de son intervention une précision quant à l'importance des termes utilisés pour parler de ces jeunes femmes. Ces dernières refusent en effet de se voir limiter à l'histoire migratoire de leurs parents comme le sous-entend l'expression "issues de l'immigration". Même si ces histoires, migratoire, coloniale, familiale impactent leurs trajectoires individuelles et les inscrivent dans des temporalités qu'elles ne maîtrisent pas, ces jeunes femmes construisent leur propre parcours.

Naouel EL MAHROUG est revenue ensuite sur le cadre de sa démarche. Son étude est fondée sur une enquête qualitative permettant de croiser les parcours de françaises descendantes de migrants marocains et d'étudiantes marocaines venues en France pour finaliser leur cursus universitaire. Elle a été réalisée à partir de récits de vie et d'entretiens approfondis menés auprès d'une quarantaine de jeunes femmes de 25 à 35 ans, au niveau de qualification élevé, voire très élevé (égal ou équivalent à bac+4 minimum), occupant des postes à responsabilité ou exerçant des professions libérales.

Les parcours hétérogènes des jeunes femmes rencontrées pour sa recherche sont sous-tendus par un même désir d'émancipation. Elles ont su concilier l'univers familial et l'univers scolaire et se sont battues contre les assignations de part et d'autre, pour aller au-delà des prédestinées sociales. Le diplôme est un outil leur permettant de repenser le lien familial, identitaire et social.

- ◆ **Répartition spatiale des ménages DALO : les difficultés d'ajustement de l'offre et de la demande de logement des personnes défavorisées**, avec Pierre-Edouard WEILL, Doctorant en science politique, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en Science Politique, Institut d'Etudes Politiques/Université de Strasbourg, PRISME-GSPE UMR 7012 (Strasbourg-CNRS).
Rencontre organisée le 24 janvier 2012 à Strasbourg (Maison des associations), animée par Francine Stroebel (Administratrice de l'ORIV).

⁷ EL MAHROUG Naouel, Dynamique intergénérationnelle et mobilité sociale réussie. Etude comparée de parcours de vie de jeunes femmes françaises d'origine marocaine diplômées et d'étudiantes marocaines venues en France pour étudier, Université de Strasbourg, juin 2011.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la loi sur le Droit au Logement Opposable (DALO) substitue une obligation de moyens en faveur des « mal logés » et des « sans-logis » à une obligation de résultat garantie par l'Etat. Elle introduit un recours juridique possible pour les bénéficiaires (mise en œuvre effective du droit au logement pour tous). Cette loi suscite de nombreux débats liés aux conditions et aux effets de sa mise en œuvre.

Cette rencontre de l'ORIV a été l'occasion pour Pierre-Edouard Weill, auteur d'une thèse en cours sur *"Le droit au logement opposable : recours à la justice et transformations de l'action publique"*, de présenter quelques-unes de ses réflexions. Son travail est basé sur une enquête comparative entre Paris, les Yvelines, le Bas-Rhin et les Vosges et le croisement de plusieurs types de ressources : littérature grise, débats parlementaires, entretiens auprès d'acteurs institutionnels et de requérants, observation ethnographique du travail administratif et de l'accompagnement social et juridique en milieu associatif. Un échantillon de dossiers d'instruction de recours devant les commissions de médiation DALO de Paris, Versailles et Strasbourg et de jugements des tribunaux administratifs de Paris ont fait l'objet d'un traitement statistique, de même qu'un extrait du fichier de relogement DALO de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin. Enfin, des représentations cartographiques des trajectoires résidentielles proposées aux ménages « prioritaires » du Bas-Rhin sur le territoire de la CUS ont été réalisées.

Il pointe plus particulièrement les enjeux de la répartition socio-spatiale de l'offre de logement liée à l'application du DALO, à la fois du point de vue de ses bénéficiaires et des acteurs institutionnels. La mise en œuvre de la loi illustre en effet les difficultés d'ajustement de l'offre d'action publique à la demande sociale, y compris lorsqu'elle émane de ménages dans une situation d'urgence. Ceux qui parviennent à faire valoir leur droit se voient souvent offrir d'être logés dans des « quartiers sensibles », parfois éloignés de leur habitat d'origine, quand ils ne sont pas orientés vers une structure d'hébergement. Cette situation interroge le rôle des acteurs institutionnels dans l'attribution de logements sociaux, dans la mesure où les conséquences en termes de peuplement de ces démarches vont parfois à l'encontre des objectifs de mixité sociale liés aux opérations de rénovation urbaine.

Lors de cette rencontre, Pierre-Edouard Weill est revenu sur les contradictions de la mise en œuvre du DALO. En effet, dans le contexte d'un marché de l'immobilier tendu, les acteurs se voient confrontés à de réelles difficultés pour proposer une offre de relogement adaptée. Si le DALO se voulait instaurateur d'un nouveau droit au logement, il se transforme surtout en un indicateur des politiques publiques de l'habitat. Face à la pression qui s'exerce sur le marché du logement, le DALO ne parvient pas à modifier les logiques de peuplement et d'attribution de logements, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

◆ **La laïcité : des pratiques professionnelles en questionnement ?** avec Faïza Guelamine, responsable de formation à l'ANDESI (Association Nationale des Cadres du Social), sociologue.

Rencontre organisée le 31 janvier 2012 à Mulhouse (Association Sainte Marie), animée par Murielle Maffessoli (Directrice de l'ORIV).

L'article premier de la Constitution du 4 octobre 1958 affirme que : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ». La référence à la laïcité est, depuis quelque temps, sans cesse « convoquée » par les uns et les autres dans le débat public et de nombreuses propositions sont actuellement mises en avant pour renforcer ou cadrer ses contours.

Dans le même temps, il apparaît de plus en plus évident que le cadre prescrit par la loi de 1905 est difficile à mettre en œuvre. De nombreux professionnels sont interrogés ou questionnent leurs pratiques face à des sollicitations ou des situations complexes. D'autant que nombre d'acteurs ont souvent une connaissance partielle de ce cadre, des enjeux et du sens général de la notion de laïcité, alors même qu'ils peuvent parfois s'y référer.

En effet, comment concilier « liberté de conscience », « liberté d'expression » et de « culte », mais aussi « égalité », ainsi qu'application des principes de « neutralité » ?

Fort de son expérience auprès de nombreux professionnels, notamment dans le domaine de l'intervention sociale, et riche de la mise en œuvre de recherches-actions, Faïza GUÉLAMINE a apporté, lors de cette rencontre, son éclairage de sociologue et de responsable de formation à l'ANDESI (Association nationale des Cadres du Social). Plus précisément, elle a souhaité traiter des pratiques sociales qui semblent se référer au fait religieux et qui peuvent mettre en difficulté les professionnels.

Travailler cette question, c'est d'abord s'inscrire dans un cadre, la laïcité en France, mal connu et dont elle a rappelé qu'il s'appuie sur trois principes qui sont le respect de la liberté de conscience et de culte, la lutte contre toute domination de la religion sur l'Etat et la société civile et l'égalité des religions et des convictions. Si les acteurs se réfèrent souvent à l'un ou l'autre de ces principes, la difficulté réside dans leur articulation. Par ailleurs, elle a mis en exergue le fait que ces principes devaient être regardés à l'aulne des missions propres à chaque professionnel. Ainsi, agir face à ces pratiques sociales suppose une prise de conscience, un questionnement du positionnement professionnel et la construction de réponses collectives au sein de la structure en lien avec le contexte d'émergence des questions.

4. DIFFUSER ET DISPOSER DE RESSOURCES PAR LA MISE EN RESEAU

CONTRIBUER AU PORTAIL EUROPEEN SUR L'INTEGRATION

Depuis avril 2009, la Commission européenne a lancé un portail consacré à l'intégration dans les différents pays membres de l'Union Européenne.

Ce portail a pour ambition de proposer un forum à l'ensemble des acteurs de l'intégration (entendu au sens large) des pays membres afin d'échanger des ressources, des contacts (institutionnels, ONG, chercheurs...) et des informations sur des projets et pratiques d'intégration. Les objectifs poursuivis par ce portail sont de :

- faciliter l'échange de connaissances et de savoir-faire entre acteurs de l'intégration, au-delà des frontières nationales,
- faciliter la mise en réseau et le développement de projets communs,
- promouvoir l'engagement de la société civile sur les questions d'intégration et créer une véritable "communauté des acteurs de l'intégration" au niveau européen.

Il doit ainsi permettre d'accéder à des informations pertinentes et régulièrement mises à jour, de partager connaissances et savoir-faire, de découvrir des possibilités de financement, de trouver des partenaires, de lancer des projets en commun, d'être informé des dernières évolutions sur le plan communautaire ou national, de mettre en place des groupes de travail... A cet effet, il comprend un vaste fond documentaire, des outils pour favoriser le travail en réseau et la présentation de « pratiques » d'intégration.

Si chacun peut contribuer et devenir membre de cette communauté, chaque pays dispose d'un coordinateur national. Au niveau européen, c'est l'organisation Migration Policy Group (MPG) qui administre le site et coordonne l'alimentation du site par les 27 pays membres du site. Il est le principal interlocuteur des coordinateurs nationaux.

En France, le réseau RECI⁸ assure la fonction de coordinateur national depuis 2008. Au sein du réseau RECI, l'ORIV assure le pilotage et la coordination du projet.

⁸ Réseau Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration, dont l'ORIV est membre.

LA MISE A DISPOSITION D'INFORMATIONS

En tant que coordinateur national, le réseau RECI s'engage à alimenter ce portail par l'apport de connaissances sur le thème de l'intégration des populations migrantes et immigrées, en axant sur le travail des associations et de la société civile et la recherche de documents sur leurs actions.

Il s'agit de mettre en ligne sur le portail :

- Des « documents » sur les questions d'intégration et de migration pouvant être de nature diverse : recherche universitaire, rapport, dossier ressources, bulletin d'information, étude... ;
- Des liens vers des associations ou des acteurs de la société civile intervenant dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et/ou de la prévention des discriminations raciales en France ;
- Des « pratiques d'intégration » par la mise en ligne d'une fiche type décrivant des projets considérés comme particulièrement positifs et innovants dans le domaine de l'intégration des populations immigrées ;
- Des « national funding programmes » : il s'agit de repérer et de faire remonter les informations concernant les programmes de subventions consacrés par l'Etat aux projets d'intégration des populations immigrées ;
- Des « actualités et des événements » dans les domaines de l'intégration et des migrations.

UN RENFORCEMENT DE LA FONCTION DE VEILLE ET UN TRAVAIL DE CAPITALISATION D'EXPERIENCES

L'alimentation du portail internet passe par un important travail de veille documentaire, de repérage des acteurs et de pratiques et la mise en forme de ces dernières sous forme de fiches.

En 2011, ce projet a été reconduit avec, comme enjeu, une alimentation mensuelle du site et le renforcement de certaines rubriques. Ce travail a permis de saisir des « actualités » et des « événements » dans les domaines de l'intégration et des migrations. Ce type de ressources n'était pas saisi auparavant. Ce travail complémentaire a nécessité la mise en place d'une veille régulière qu'il s'agira d'optimiser dans l'avenir pour qu'elle soit profitable à un plus grand nombre d'utilisateurs de l'ORIV.

Le projet a donné lieu à la participation à un temps de travail entre la Commission Européenne, MPG et l'ensemble des coordinateurs nationaux, lors d'un « Editorial board » (Comité éditorial) réuni en janvier 2011 à Bruxelles. Il est conçu comme un lieu d'échanges et d'expertise et permet aux coordinateurs nationaux de contribuer au développement du portail, à la fois sur le fond et la forme.

D'un point de vue quantitatif, le Réseau RECI a repéré et posté sur le portail internet, par l'intermédiaire de l'ORIV, 12 « bonnes pratiques d'intégration » (contre 16 en 2010), 33 liens vers des organisations (contre 40), 86 documents (contre 37 en 2010).

Pour l'année 2011, la nouveauté a résidé dans le repérage de 66 événements (annonces de colloque, de formation...) et de 24 « nouvelles » (articles de presse, annonce d'un nouveau dispositif, d'une expérience de terrain...).

Les fiches de capitalisation « Pratiques d'intégration » qui ont été rédigées par des membres du Réseau RECI ont été axées sur les thématiques suivantes :

- Des actions dans le domaine de la prévention des discriminations :
 - "Contrat Engagement Diversité (CED)", action portée par la Maison de l'Égalité de la Ville d'Amiens
 - "Cellule stage" - action portée par la Ville de Roubaix

- Formation action lutte contre les discriminations, action portée par le GIP Arifor
- Prévenir les discriminations en PME (Petites et Moyennes Entreprises) / TPE (Très Petites Entreprises), action portée par l'Institut Régional de la Ville Nord Pas de Calais (IREV)
- Mix Portraits de cuisines, action portée par AACCESS (Agence associative de communication création et services solidaires).
- ➔ Des expériences dans le domaine de la santé :
 - "Grain de beauté à Bellefontaine" : outil de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, action portée par DOC 31 et l'atelier Santé Ville
 - "Groupe de travail sur le référentiel de compétences de l'interprète médical et social", action coordonnée par Migrations Santé Alsace
 - Les ambassadrices de la Santé, action portée par l'association Initi'elles.
- ➔ Des expériences autour de la fonction parentale :
 - "Etre parents ici quand on revient de loin. Regard croisé sur la parentalité en exil, action portée par le Réseau SAMDARRA (Santé Mentale, précarité, Demandeurs d'Asile et Réfugiés en Rhône-Alpes)
 - Petite enfance et discriminations, action portée par Le Furet et l'ORIV.
- ➔ Des outils ou des méthodes de travail :
 - Évaluation des actions menées par la Mission de lutte contre les discriminations de la Ville de Reims, action portée par la Ville de Reims
 - Guide pratique au service des acteurs locaux, prévenir les discriminations dans l'accès au logement, action portée par le GIP ARIFOR.

UNE FONCTION DE COORDINATION

En tant que pilote, l'ORIV anime et coordonne le travail des membres du RECI ; assure le lien avec les interlocuteurs européens ; met en ligne sur le portail les fiches et les informations remontées par les membres du RECI.

Pour répondre à l'enjeu d'une alimentation régulière du portail, le travail d'animation et de coordination porté par l'ORIV en 2011 a notamment consisté en :

- un suivi d'outils collaboratifs en ligne permettant à chaque membre du réseau de partager son travail de veille,
- des contacts réguliers avec les structures du réseau impliquées en tant que contributeurs pour faire le point sur les pratiques d'intégration repérées sur leur territoire,
- un appui aux structures du réseau concernant la réalisation et la rédaction des fiches de capitalisation sur les pratiques d'intégration,
- des points d'étape réguliers lors des réunions du réseau RECI pour informer du déroulement du projet (en termes d'attentes et d'avancées),
- une veille attentive sur la qualité des contributions et leur équilibre tant sur le plan des thématiques abordées, de leur nature (liens, documents, pratiques...), des territoires d'intervention...

En plus de ce travail de coordination, l'ORIV s'est également impliqué en tant que contributeur et a rédigé plusieurs fiches présentant des « pratiques d'intégration » sur la base d'entretiens menés avec les porteurs d'actions.

PARTICIPER A DES RESEAUX

La logique de réseaux constitue un « invariant » de la fonction de centre de ressources. Elle permet, en effet, la rencontre avec d'autres partenaires, la mutualisation des réflexions et l'échange de ressources (informations, expériences, identification de personnes ressources...).

S'il n'existe pas au niveau de la région Alsace de formalisation de réseau, l'ORIV travaille en lien étroit avec d'autres structures alsaciennes (qu'elles aient une dimension régionale ou départementale) qui agissent sur les mêmes champs d'intervention. Ce fut, plus particulièrement, le cas en 2011 avec l'association Les Amis du Furet dans le cadre d'une démarche-action sur « Petite enfance et discriminations » (cf. présentation page 60).

La logique de réseau est en fait beaucoup plus développée à l'échelle nationale, avec la participation de l'ORIV au Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville, au Réseau RECI (Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration) ainsi qu'au Réseau des Agents de Développement Local pour l'Intégration.

L'implication, de l'ORIV à ces réseaux, revêt des formes et des modalités de travail variables du fait de leur mode de fonctionnement et des objectifs poursuivis.

RESEAU DES CENTRES DE RESSOURCES POLITIQUE DE LA VILLE

Depuis les décisions du Comité Interministériel des Villes du 30 juin 1998, les instances ont reconnu l'intérêt et la pertinence de soutenir l'action de centre de ressources dans le domaine de la politique de la ville. Lors du dernier Comité interministériel des villes du 18 février 2011, la place des centres de ressources comme soutien aux acteurs de la politique de la ville a été réaffirmée. « Un effort doit aussi être engagé pour soutenir et former les acteurs de la politique de la ville, dont les missions ont souvent été réorganisées dans le cadre des évolutions de la politique de la ville et de la révision générale des politiques publiques (RGPP) ».

L'ORIV est reconnu comme l'un des centres de ressources régionaux de la politique de la ville depuis 1998. Cette reconnaissance de l'ORIV, et plus récemment du Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (dont l'ORIV assure la co-direction) en tant que centre de ressources Politique de la Ville par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes (SG CIV), se traduit notamment par la participation de l'ORIV au Réseau des Centres de Ressources intervenant dans le domaine de la Politique de la Ville.

Ce réseau répond à la volonté de favoriser les échanges entre centres de ressources et entre centres de ressources et SG CIV.

Le réseau national fonctionne depuis septembre 1999. Animé au départ par le Centre de Ressources national de la Délégation Interministérielle à la Ville, il fonctionne actuellement sur la base d'une animation collégiale et tournante en fonction des réunions du réseau. La mise en réseau permet, en particulier, de mutualiser les informations et les démarches d'action, de dégager des analyses communes sur les politiques publiques, les dispositifs et les évolutions affectant la société, de faciliter le lien entre les actions territoriales et les dispositifs de niveau national.

Habituellement, le fonctionnement du Réseau des Centres de Ressources Politique de la Ville consiste en des réunions d'échanges et de travail entre directeurs/trices de structure environ tous les deux mois. Ces réunions se traduisent par l'organisation et la participation à des temps de regroupements (le plus souvent sur deux jours). Au cours de l'année 2011, l'ORIV a participé à trois réunions de réseau et un rassemblement national sur la rénovation urbaine.

Par ailleurs, la nouveauté de l'année 2011 a consisté dans la mise en place par le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes de groupes de travail sur des démarches d'expérimentation.

Ces rencontres et la participation aux groupes de travail ont permis de travailler collectivement sur les enjeux suivants : l'observation, la rénovation urbaine et l'articulation entre les volets urbain et social, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale Expérimentaux (permettant de traiter du lien entre droits communs et politique de la ville), la mutualisation de ressources.

RESEAU RECI (RESEAU RESSOURCES POUR L'EGALITE DES CHANCES ET L'INTEGRATION)

Par ailleurs, l'ORIV participe également au Réseau RECI (Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration). Ce réseau est né de la volonté de structures de se regrouper entre elles afin de mettre en commun leurs ressources, en particulier documentaires. L'élaboration d'une base documentaire commune a été un des principaux projets menés par le RECI .

De 1999 à 2004, ce réseau (alors dénommé Réseau Intégration mais non structuré légalement) était animé par l'ADRI (Agence de Développement des Relations Interculturelles). Depuis mi-2004, les structures composant le réseau ont souhaité améliorer leur mode de collaboration et mieux se structurer afin de disposer d'une analyse commune face aux enjeux sur les questions d'intégration et de lutte contre les discriminations et de pouvoir répondre aux sollicitations nationales. Une charte liant les structures membres du réseau avait permis d'officialiser cette collaboration, suivie de la création d'une association de gestion à compter du 11 juillet 2005.

A ce jour le Réseau RECI est composé de sept structures intervenant dans le domaine de l'immigration, l'intégration et/ou de la prévention des discriminations.

L'ORIV occupe une place particulière au sein de ce Réseau, dans la mesure où la Directrice assure la fonction de déléguée du Réseau et assure le pilotage d'une action menée à l'échelle européenne (alimentation du portail européen sur l'intégration).

De ce fait, le temps de travail consacré au Réseau, au-delà de la participation aux regroupements est important. Elle concerne certes la Directrice mais également la chargée d'information et de documentation (compte tenu de l'importance du volet documentaire) ainsi que les chargés de mission en fonction des thèmes abordés lors des réunions de réseau.

Le réseau se réunit environ tous les deux à trois mois, dans l'une des structures ou sur Paris (dans un souci de centralité).

Au cours de l'année 2011, l'ORIV a ainsi participé à plusieurs regroupements tout au long de l'année. Cinq regroupements ont été organisés tout au long de l'année : 3 et 4.03 à Paris, 12 et 13.05 à Toulouse, 30.06 et 1.07 à Paris, 6 et 7.10 à Tourcoing et 8 et 9.12 à Paris.

Lors de ces réunions, au-delà des échanges sur le Réseau et le fonctionnement des différentes structures, les membres du réseau RECI ont travaillé, plus particulièrement, sur les thèmes suivants : discriminations et collectivités⁹, éducation et diversité, devenir des migrants âgés. Les membres du Réseau RECI ont par ailleurs apporté leur appui lors d'un séminaire de travail, organisé par l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances) sur les discriminations dans le logement.

La participation au Réseau RECI est conditionnée, à minima, par le fait que les structures assurent une fonction ressources dans les domaines d'intervention précités, que cette fonction relève d'une logique de service au public, disponible et ouverte à tous et qu'elles mettent en commun leurs ressources avec les autres membres du réseau (par la production de références documentaires) dans le cadre de la base bibliographique.

Depuis la création du Réseau RECI, la mutualisation de l'activité documentaire des centres de ressources composant le Réseau constitue toujours son activité de base. La mise en commun de ressources, par le biais d'une base documentaire (production de références bibliographiques avec des résumés analytiques), est un impondérable. Elle consiste en un travail de veille et d'alimentation de la base de données bibliographiques commune.

Cette action a été reconduite en 2011 par cinq des structures composant le Réseau RECI (à savoir ARIFOR, COFRIMI, CREFE, IREV, ORIV). L'administration de la base a été co-pilotée par l'IREV et l'ORIV tout au long de l'année 2011.

Depuis 2011, des étagères virtuelles (dossiers thématiques) sont consultables sur la page d'accueil du site internet de la base de données bibliographiques du Réseau RECI (www.biblio.reseau-reci.org). Ces étagères thématiques valorisent les ressources présentes dans la base sur un sujet précis et permettent également de montrer les dernières bibliographies réalisées en lien avec le programme de travail du Réseau. Au 1^{er} décembre 2011, il y a trois étagères en ligne : « Prévention des discriminations et collectivités territoriales » ; « Laïcité » ; « Nouveautés ». L'étagère nouveautés met en avant nos nouvelles acquisitions.

⁹ Cet aspect sera développé dans la partie thématique liée à la prévention des discriminations.

Afin de coordonner l'activité et la saisie sur la base documentaire, mais aussi de produire collectivement, les chargés d'information et de documentation ont été amenés à se réunir à trois reprises durant l'année 2011 : 3 mars, 12 mai et 8 décembre 2011.

L'ensemble des productions réalisées sont disponibles sur le site internet du Réseau RECI : www.reseau-reci.org.

RESEAU DES ADLI (AGENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL POUR L'INTEGRATION)

Depuis septembre 2007, date de la création de la fonction d'ADLI au sein de l'ORIV, l'ORIV a intégré le réseau des ADLI, animé initialement par le CREFE Ain-Rhône et actuellement coordonné par la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (DAIC)¹⁰. L'ORIV bénéficie donc d'un nouveau lieu de réflexion et de confrontation des analyses et des expériences.

A ce titre, en 2011, l'ORIV, à travers l'Agent de Développement Local pour l'Intégration a participé aux rencontres nationales qui ont eu lieu les 7, 8 et 9 février 2011 à Paris.

Ces journées de formation ont permis dans un premier temps à la DAIC de faire un point d'actualité auprès des ADLI. Dans un deuxième temps en ateliers, ces derniers ont pu confronter leurs analyses et leurs pratiques notamment sur les questions de l'insertion professionnelle des femmes immigrées et l'accès aux droits des immigrés âgés.

¹⁰ Direction au sein du Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, de l'Outre-mer et de l'Immigration en charge du volet intégration et notamment de l'animation territoriale.

POLE « IMMIGRATION ET INTEGRATION DES IMMIGRES »»

L'INTEGRATION... DU PROCESSUS A UNE DEFINITION PLUS ADMINISTRATIVE

C'est à compter de 1989 que le gouvernement français a souhaité définir les contours de sa politique d'intégration. Antérieurement, des actions étaient menées mais visaient en fait l'insertion sociale, en particulier des familles (aide au logement, cours d'alphabétisation...). Depuis lors, cette politique publique, tout comme la notion d'intégration telle qu'elle est envisagée dans ce cadre, ont évolué dans le temps.

La difficulté du recours à cette notion réside dans le fait que le terme désigne à la fois un processus qui s'inscrit dans la durée et les politiques qui ont pour objet de faciliter sa mise en œuvre.

Ainsi, la première définition retenue pour rendre compte de la notion s'appuie sur les travaux d'Emile Durkheim en sociologie (il est alors fait référence à la notion d'intégration sociale).

La première définition de l'intégration élaborée par le Haut Conseil à l'Intégration date de 1991 et relève de cette conception. *« Il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques et culturelles de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant »*.¹¹

Suite aux évolutions des politiques publiques et des discours sur l'immigration¹², le Haut Conseil à l'intégration proposera une nouvelle définition en 2005 qui rend compte de certains changements dans la conception de l'intégration. Elle définit l'intégration comme le processus *« d'une participation effective de l'ensemble des personnes, appelées à vivre en France, à la construction d'une société rassemblée dans le respect de valeurs partagées (liberté des personnes, laïcité de la vie publique, liberté et égalité) telles qu'elles s'expriment dans des droits égaux et des devoirs communs »*¹³. Elle met en avant la

¹¹ Haut Conseil à l'Intégration, 1er Rapport, 1991.

¹² Si les années 90 sont marquées par un discours d'arrêt de l'immigration, les années 2000 laissent la place à une mise en avant des besoins économiques d'une « immigration choisie ». Le discours actuel oscille entre la pertinence de certaines entrées et la nécessité d'en limiter d'autres dans une vision toujours utilitariste de l'immigration.

¹³ Mot de l'intégration, Site du HCI : <http://www.hci.gouv.fr/>

référence à la notion de contrat entre l'Etat et le migrant (l'intégration est alors entendue comme le processus mis en œuvre par le migrant de manière individuelle), la mise en avant de certains aspects comme l'importance de la maîtrise du français et du respect des valeurs de la République... Elle continue à insister sur l'importance de l'interrelation entre le migrant et la société d'accueil, sans pour autant que cet aspect soit repris en termes d'engagements, dans la mesure où la plupart des actions visant l'intégration porte exclusivement sur le migrant.

Ces évolutions de la perception de l'intégration s'inscrivent dans un contexte où le migrant est de plus en plus « sous contrôle ». Dans la même période, et pour la première fois, les lois relatives à l'immigration et à l'intégration du 26 novembre 2003 et du 24 juillet 2006 consacrent la notion d'« intégration républicaine » en liant le droit au séjour des migrants à cette condition d'intégration républicaine¹⁴. Il y est précisé que « *l'intégration républicaine est appréciée en particulier au regard de l'engagement [du migrant] à respecter les principes qui fondent la République française, du respect effectif de ces principes et de sa connaissance suffisante de la langue française* »¹⁵.

L'INTEGRATION VUE COMME UN PROCESSUS DONT L'ENSEMBLE DE LA SOCIETE EST PARTIE PRENANTE

L'ORIV entretient avec la notion d'intégration une relation particulière dans la mesure où l'association a été créée et s'est développée en écho à cette notion et au regard des difficultés identifiées, par un certain nombre d'acteurs, dans la mise en œuvre de l'intégration. Il s'agissait de mieux appréhender le processus d'intégration et les freins éventuels, tout en apportant son appui aux politiques publiques mises en œuvre pour favoriser l'intégration.

Dans ce domaine, l'ORIV inscrit son action dans la continuité de l'approche sociologique de l'intégration sociale. L'intégration y est donc entendue comme un processus qui implique l'ensemble des parties prenantes de la société.

Agir dans ce domaine suppose de prendre en compte la complexité du processus et les différentes dimensions qui le structurent, en travaillant sur deux volets :

- les conditions objectives rencontrées par les migrants du fait du processus migratoire (absence de maîtrise de la langue, droits distincts, traumatismes de la migration).
- les obstacles subjectifs, du fait des représentations à l'œuvre par rapport au processus migratoire, aux populations qui le vivent mais aussi des liens antérieurs entre la France et les pays d'émigration.

L'ORIV a toujours considéré que l'intégration se structure et trouve tout son sens au local. C'est la raison pour laquelle l'association a toujours porté une attention particulière dans l'accompagnement de l'action publique que ce soit à l'échelle régionale, départementale ou encore au niveau des collectivités. Le portage par l'ORIV d'un poste d'Agent de Développement Local pour l'Intégration s'inscrit dans cette dynamique. La complexité de sa mise en œuvre souligne également la difficulté de mener des « politiques locales d'intégration » qui de fait mobilisent une partie de l'équipe au-delà de ce poste dédié.

¹⁴ Les délivrances de certaines cartes de séjour, et leur renouvellement sont soumis à partir de 2003 à la condition « d'intégration républicaine de l'étranger dans la société française ».

¹⁵ Loi du 24 juillet 2006.

OBJECTIFS ET ACTIONS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

Le programme de travail 2011 avait été élaboré à partir des constats et partenariats construits au cours des années antérieures et en tenant compte des contacts avec les différents partenaires ainsi que des enjeux affichés par la politique nationale d'intégration. Ainsi un accent particulier avait été mis sur la participation aux dynamiques d'intégration à l'échelle des territoires et, plus globalement, à la politique régionale d'intégration définie par le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées.

L'action en 2011 dans le domaine de l'intégration était articulée autour de quatre axes :

- Mettre à disposition des ressources (existantes ou à élaborer) en lien avec les enjeux identifiés par les acteurs ou portés par les politiques publiques.
- Favoriser les temps de rencontre et d'échanges inter-acteurs.
- Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'intégration, notamment dans le cadre des PRIPI.
- Accompagner des collectivités pour construire et/ou développer des politiques locales d'intégration.

Ainsi, il était prévu en 2011 de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Actualisation, production d'outils : « Guide Etrangers et Immigrés en Alsace », dossier ressources sur l'intégration...
- Organisation de temps d'échanges (Rencontres de l'ORIV)
- Valorisation d'expériences autour de pratiques d'intégration : capitalisation d'expériences par la réalisation de fiches (alimentation du portail européen sur l'intégration)
- Production d'une analyse d'actions sur « parentalité et migration » et participation à des réflexions sur les « personnes âgées immigrées », les « femmes immigrées »
- Conception ou co-organisation de séminaires, en direction d'élus/de collectivités, sur des sujets d'actualité dans le domaine de l'intégration
- Appui à la mise en œuvre des politiques publiques d'intégration dans le cadre des PRIPI
- Accompagnement des acteurs de collectivités dans leurs actions et réflexions en faveur du « vivre ensemble », des politiques locales d'intégration,...

BILAN ET PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES¹⁶

Un bilan de l'année écoulée fait apparaître que l'ensemble des actions n'a pas pu être mené, entraînant un décalage de tout ou partie de l'action en 2012.

Cette situation résulte de trois facteurs : la volonté de tirer partie des opportunités qui se sont présentées (notamment au niveau local dans le lien aux collectivités) ; une prise en compte insuffisante au moment de l'élaboration du programme de travail du temps nécessaire pour la réalisation de certaines actions ; enfin, certaines actions proposées par l'ORIV sont finalement apparues comme non prioritaires par les partenaires de l'ORIV eu égard aux événements.

L'année 2011 a été marquée par :

- Le développement de l'action sur de nouveaux territoires en lien avec les collectivités.

¹⁶ Cette partie ne vise pas l'exhaustivité des actions menées en cours d'année, mais rend compte de celles ayant mobilisé le plus l'équipe de l'ORIV.

- La réflexion engagée autour de l'enjeu de parentalité des parents migrants.
- La mise à jour de certaines données qui ont été investies tout au long des appuis réalisés.
- Un investissement dans la mise en œuvre des PRIPI, en Alsace et en Lorraine, qui s'est décliné de manière différente selon les territoires.
- Une absence de formalisation des réflexions qui sera un des objectifs de travail de l'année 2012.

1. ACCOMPAGNER LES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES

Cet accompagnement s'est fait dans le cadre de la mise en œuvre des PRIPI - Programmes régionaux d'intégration des populations immigrées tant en Alsace qu'en Lorraine.

Alors que l'année 2010 avait consisté en un appui à leur élaboration, notamment en termes d'apports de ressources et de connaissances, l'année 2011 visait la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Dans les deux régions, la mobilisation des acteurs a été conçue comme reposant sur une veille documentaire et statistique visant la mise à disposition de données actualisées et adaptées aux problématiques régionales.

L'intervention de l'ORIV a pris des formes différentes en lien avec les modalités de mises en œuvre et les priorités définies par les DRJSCS de chacune des régions en charge de l'animation des Programmes Régionaux pour l'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI).

APPUI DANS LE CADRE DU PRIPI ALSACE

En Alsace, la DRJSCS a souhaité que les interventions dans le cadre du PRIPI se déclinent de manière opérationnelle en développant des actions dans le domaine de la formation linguistique et dans celui de l'emploi.

L'ORIV est intervenu dans une logique d'appui auprès de la DRJSCS, notamment sur ce deuxième volet par :

- la production d'une note sur les données sociodémographiques dans le domaine de l'emploi afin de disposer de données actualisées sur le sujet à partir des données du recensement de la population,
- la participation au groupe de travail « Emploi » animé par la DRJSCS qui a engagé une réflexion sur les questions d'indicateurs mobilisables pour évaluer les actions menées dans le domaine de l'emploi.

Pour ce qui est du volet linguistique, la DRJSCS Alsace s'est appuyée sur les opérateurs dédiés sur ce sujet et peu sur l'expertise de l'ORIV¹⁷.

Par ailleurs, l'ORIV s'est plutôt inscrit dans une logique d'anticipation de nouveaux « chantiers » de réflexions, dans le domaine de l'évaluation¹⁸ ou encore des migrants âgés. Autour de ces deux sujets, l'action de l'ORIV a consisté en une analyse des actions menées dans d'autres régions et en la prise en compte de la littérature sur le sujet afin d'identifier les pistes d'intervention, discutées lors de réunions avec la DRJSCS Alsace.

¹⁷ L'ORIV a produit en décembre 2009 un Cahier portant sur le thème « Formation linguistique : un nouvel enjeu des politiques d'intégration ? » (Cahier ORIV n°43).

¹⁸ A noter que la Directrice de l'ORIV intervient au titre de personne ressource dans le cadre d'un groupe de travail national, porté par la DAIC, sur l'évaluation des PRIPI.

De manière transversale, l'ORIV a assuré une veille sur les aspects statistiques consistant dans une mise à jour des données disponibles via la statistique publique (l'INSEE¹⁹ pour les personnes étrangères et immigrées et l'OFII²⁰ pour le public « primo-arrivants »).

APPUI DANS LE CADRE DU PRIPI LORRAINE

En Lorraine, l'action de l'ORIV en 2011 s'est inscrite dans la continuité de l'action menée en 2010, tout en tenant compte des priorités du PRIPI Lorraine et des enjeux portés par la DRJSCS Lorraine à savoir la volonté d'un travail renforcé entre acteurs de l'Etat, ainsi qu'avec les autres partenaires : collectivités et structures associatives. Dans cette perspective, l'ORIV a assuré une action d'accompagnement consistant :

- dans la mise à disposition de ressources et la formalisation de divers documents,
- un appui méthodologique et technique à l'organisation des réunions, temps d'échanges et séminaires inter-acteurs.

Ainsi tout au long de l'année 2011, l'ORIV a assuré une fonction de veille documentaire sur les enjeux d'intégration dans une logique de mise à disposition de ressources, en particulier statistiques, de manière adaptée par rapport aux réflexions menées en Lorraine par les acteurs (notamment Services de l'Etat). L'ORIV a été amenée également à travailler sur différents thématiques en lien avec l'actualité (rapports du HCI, enjeu autour de la laïcité ou des questions linguistiques...). Sur la base de cette veille, l'ORIV a produit différentes notes transmises par la DRJSCS dans le cadre des comptes rendus de réunions ou de Comité de pilotage.

L'ORIV a apporté un appui sur un plan méthodologique pour la mise en œuvre du PRIPI notamment en participant aux différentes instances, en particulier le Comité de Pilotage (15.03 et 8.07), afin d'y mettre à disposition des ressources en fonction des sujets traités. L'ORIV a participé et contribué au fonctionnement des groupes de travail mis en place par la DRJSCS sur les problématiques d'évaluation (13.10 et 30.11) et de santé (13.10). Enfin l'ORIV a apporté son appui à la conception d'un séminaire inter-acteurs organisé le 17 novembre après-midi sur les questions linguistiques. Ce temps de travail, qui a réuni 60 participants à Nancy, a permis de faire un point statistique sur les enjeux linguistiques en Lorraine, de revenir sur les modalités d'intervention de l'OFII dans ce domaine et plus globalement d'échanger sur les enjeux et difficultés locales.

APPUI DANS LE CADRE DE LA PREFIGURATION DU POSTE D'ADLI EN LORRAINE

Dans le cadre de l'élaboration du PRIPI Lorraine, la question de l'absence de réseau entre acteurs, de la non-connaissance des ressources existantes et des actions menées ou encore de la faiblesse des moyens humains existants en termes d'ingénierie (tant au niveau des collectivités, de l'État ou des associations) ont été mises en avant comme autant d'obstacles à la réussite du processus d'intégration.

Sur la base de ces questionnements, et afin de répondre à ce besoin de renforcement des moyens humains existants, notamment dans certaines zones géographiques et en appui à certains professionnels isolés, le comité de pilotage du PRIPI a fait valoir l'intérêt de recourir à un Agent de Développement Local pour l'Intégration (ADLI).

Une mission de préfiguration a été menée par l'ORIV au courant de l'année 2011 en lien avec la DRJSCS Lorraine et, en particulier, des membres de services de l'Etat dans chaque département en charge des questions d'intégration. Elle devait permettre :

¹⁹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

²⁰ Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.

- d'identifier les territoires d'intervention de l'ADLI
- de préciser les thématiques et/ou modalités d'intervention de celui-ci en lien avec les territoires
- d'en définir les missions et le profil de poste
- d'aider au repérage de la structure porteuse du poste.

Sachant que les contours de ce poste se devaient de tenir compte des enjeux identifiés en amont par le Comité de Pilotage du PRIPI à savoir permettre de répondre aux attentes des acteurs au plus près des enjeux locaux, venir en appui des acteurs, notamment sur les « territoires » les plus isolés.

La démarche de préfiguration a consisté en un travail de repérage des territoires nécessitant une intervention sur la base d'une analyse statistique de la présence immigrée mais aussi d'entretiens avec les services de l'État (au niveau départemental) et des constats issus des différents travaux du PRIPI Lorraine. Les éléments relevés ont été affinés lors de réunions d'un groupe de travail assurant le suivi de la mission de préfiguration. Sur la base de ces éléments, l'ORIV a proposé les contours du poste en termes de domaines, de territoires et de modes d'intervention. Une fois ceux-ci validés, un appel à projet a été lancé auprès de différentes structures régionales susceptibles de porter le poste d'ADLI. Il a débouché sur la création en novembre 2011 d'un poste d'ADLI en Lorraine (poste ayant une couverture inter-départementale) porté par un organisme de formation (INFA Lorraine).

2. AGIR AUPRES DES COLLECTIVITES

Alors que la politique d'immigration est conçue au plan national, voire même actuellement au niveau européen, que les flux migratoires ont souvent trouvé leur origine dans des logiques économiques et que les orientations en matière d'intégration (comme de flux migratoires) sont définies au niveau national, c'est au niveau local que se ressentent les effets de ces politiques (arrivées des primo-arrivants, vécu des populations et création de liens, participation à la vie de la cité...). De fait, c'est donc au niveau local que se mettent en œuvre les actions visant l'intégration et que se concrétise le processus d'intégration.

Conscient de ces enjeux, l'ORIV a, depuis plusieurs années, engagé des démarches²¹ et mis en œuvre des actions²² visant à appuyer les acteurs locaux et en particulier les élus dans la mise en œuvre de ces « dynamiques locales ». L'action dans ce domaine vise à favoriser la prise en compte des enjeux d'intégration au niveau des territoires dans une logique de développement local. La contribution de l'ORIV varie donc en fonction des contextes et préoccupations locales.

ACCOMPAGNEMENT DE DEMARCHES TERRITORIALISEES

L'appui aux collectivités en 2011 a permis la mise en place de nouveaux partenariats locaux. Des démarches ont pu être menées sur les territoires de Wissembourg et de Benfeld (cf. présentation ci-dessous). L'accompagnement prévu sur Schirmeck, dans la continuité du travail mené en 2010, n'a pas abouti car la réflexion locale a pris plus de temps que prévu initialement. L'accompagnement consiste pour l'ORIV, après avoir réalisé un diagnostic social d'un quartier dans le cadre d'un projet de rénovation de l'habitat composé principalement de logements sociaux (sur-représentation de populations immigrées ou descendants d'immigrés), à favoriser la prise en compte de la parole de ses habitants. L'ORIV, en 2011, a seulement participé à quelques réunions avec la maîtrise

²¹ Production d'un Guide « Etrangers et Immigrés en Alsace. Guide pour comprendre et agir ».

²² Visant principalement l'accompagnement de politiques publiques, qu'il s'agisse des plans départementaux d'accueil ou des contrats locaux d'accueil et d'intégration.

d'œuvre urbaine et sociale visant à définir les options possibles en termes de rénovation urbaine sans pour autant aboutir à un projet validé par la collectivité.

ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE WISSEMBOURG

La Ville de Wissembourg a sollicité l'ORIV, en avril 2011, pour accompagner le portage d'événements autour de la question des réfugiés. Il s'agissait pour la Ville de travailler sur les représentations à l'égard de ces populations en effectuant un parallèle entre le vécu des Wissembourgeois en tant que réfugiés pendant la seconde guerre mondiale et la situation des réfugiés / migrants aujourd'hui en France et à travers le monde. Cette initiative faisait écho au jumelage de la Ville de Wissembourg avec celle du Dorat, où les habitants de Wissembourg ont été évacués lors de la seconde guerre mondiale.

Dans cette perspective, en lien avec la Ville de Wissembourg et sur la base de connaissances et contacts établis par un élu en particulier, il a été possible de mettre en place plusieurs événements. Ainsi du samedi 18 juin au samedi 2 juillet 2011, dans le cadre de « Wissembourg : réfugiés hier et aujourd'hui », différents événements se sont déroulés :

- débats (conférence-débat à la médiathèque « Réfugiés hier et aujourd'hui : quelle histoire ? quels vécus ? », table ronde avec différents témoins en soirée en présence de représentants de l'UNRWA²³ et de l'UNHCR²⁴),
- concerts de violon et piano d'œuvres réalisées autour de l'exil ou par des artistes lors de la seconde guerre mondiale (dans des camps),
- expositions intérieures (« Réfugiés Le Dorat-Wissembourg » à partir de témoignages de personnes ayant vécu l'évacuation de Wissembourg en 1939, panneaux de l'UNRWA ainsi que de l'UNHCR mais aussi de dessins émanant de l'association « cartooning for peace »),
- parcours urbain (exposition extérieure) intitulé « Frontières, migrants et réfugiés » (bâches exposées à travers la Ville à partir d'une analyse effectuée par le Monde Diplomatique et de représentations par un géographe),
- projections de courts et de longs métrages (notamment film de Arash T. Riahi « Pour un instant, la liberté »),
- stand d'information d'Amnesty International.

Le travail mené par l'ORIV dans ce cadre a pris différentes formes :

- l'articulation des différents contenus proposés, des liens entre les différents intervenants (pour permettre une cohérence d'ensemble),
- l'animation des différents événements présentés ci-dessus,
- des interventions durant la semaine organisées, dans un souci d'ouverture à un public plus large, de diffusion de ressources et d'une meilleure appréhension de la situation des réfugiés en France aujourd'hui.

Le public visé était les habitants de Wissembourg et environs. Les événements, en dépit de leur qualité, n'ont pas accueilli un public aussi nombreux que l'on aurait pu l'espérer en raison d'une information tardive et d'une communication insuffisante. Toutefois le travail de mobilisation des différents partenaires assuré par l'ORIV a permis une implication des acteurs locaux (Collège Otfried de Wissembourg, Amnesty International, Médiathèque) et l'accès de la réflexion à un public large notamment de scolaires mais aussi d'usagers de la médiathèque.

²³ United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees.

²⁴ Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

ACCOMPAGNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE BENFELD ET ENVIRONS

Dans le cadre du Comité de suivi des actions visant l'intégration (instance de suivi des actions menées par l'Agent de développement local pour l'intégration), des échanges ont eu lieu avec la Fédération départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) du Bas-Rhin portant sur la manière dont l'ORIV pourrait travailler avec les acteurs de terrain relevant des territoires d'intervention de la Fédération MJC.

A l'occasion de ces échanges, les difficultés rencontrées par l'équipe de la Fédération MJC installée, depuis peu, sur le territoire de la Communauté de communes de Benfeld et environs (COCOBEN) ont été abordées. Cette équipe est chargée d'assurer, suite à l'arrêt d'une précédente structure, des actions en direction de la jeunesse, pour les jeunes âgés de 10 à 18 ans. Or il a été constaté, notamment, une difficulté à assurer une mixité des publics au sein des activités proposées. En particulier certains jeunes Turcs ou descendants d'immigrés turcs qui étaient présents au sein de la structure précédente ne participent plus aux activités proposées. Cette situation, qui est d'autant plus problématique que les jeunes descendants d'immigrés turcs ou immigrés turcs sont nombreux sur le territoire, inquiète les acteurs et décideurs locaux qui l'interprètent comme une volonté de « communautarisme ».

Au fur et à mesure de l'année et des différentes réunions menées sur site, les contours d'un travail partenarial ont pris forme. Cela s'est traduit au niveau de l'ORIV par une analyse du contexte local, la prise en compte des travaux antérieurs et la compréhension du système d'acteurs. Les différents échanges ont permis par ailleurs que la préoccupation initiale portée par la Fédération MJC, en lien avec la coordinatrice jeunesse de la COCOBEN, soit relayée localement par l'élu en charge de la jeunesse au sein de la COCOBEN, sur la base de premiers éléments de diagnostic présentés par l'ORIV.

Les différents temps de travail ont finalement abouti à une présentation des enjeux locaux (évolution du territoire, impacts sociaux et économiques, part importante des jeunes dans la population...) devant un bureau élargi de la COCOBEN, regroupant un représentant de chacune des communes, le 29 novembre 2011. Elle a permis d'identifier l'importance de la question « jeunes » sur le territoire.

Cette intervention a débouché sur la mise en œuvre d'une démarche, qui sera engagée en 2012, sur le territoire intercommunal visant à mieux associer l'ensemble des jeunes aux activités proposées dans une logique interculturelle et intergénérationnelle.

APPUI AUPRES DE COLLECTIVITES DANS LEURS REFLEXIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES RESIDENTS ETRANGERS DE STRASBOURG

Le Conseil des Résidents Etrangers de la Ville de Strasbourg a été installé le 20 juin 2009 sur la base d'une délibération du Conseil Municipal de février 2009. La Ville a souhaité, à mi-mandat de ce Conseil, réaliser un premier état des lieux de son fonctionnement, notamment dans la perspective de son renouvellement. L'ORIV, qui avait accompagné la mise en œuvre du CRE en 2009, a été sollicité par la Ville pour contribuer à l'élaboration de cet état des lieux.

Ce bilan a été engagé en 2011 et a consisté au cours de l'année en :

- l'organisation de temps de travail avec l'adjointe au Maire en charge de la citoyenneté et/ou avec la chef de projets du CRE,
- une analyse de documents relatifs au fonctionnement des différentes instances et activités du Conseil,
- la réalisation et l'analyse d'entretiens et de temps d'échanges avec différents acteurs parties prenantes du fonctionnement du CRE (dont participation à certaines réunions du bureau, présence lors de plénière)

- la diffusion et l'analyse d'un questionnaire auprès de l'ensemble des membres du CRE sur leur implication et leurs attentes par rapport au fonctionnement du CRE,
- la participation à l'organisation d'un séminaire de travail sur une journée et l'animation d'ateliers (9 avril 2011).

L'analyse de l'ensemble de ces éléments a donné lieu à une présentation des premiers constats sur le fonctionnement du CRE en Assemblée plénière le 10 septembre 2011.

Fin d'année, une note portant sur l'état des lieux sur le fonctionnement du CRE en termes de constats et de préconisations a été élaborée pour discussion auprès des différentes instances en 2012.

ANIMATION DU COMITE MULHOUSIEN POUR L'INTEGRATION

La mise en œuvre du Comité Mulhousien pour l'Intégration (CMI) résulte d'une volonté municipale initiée début 2009. Le projet initial a été soumis à débat lors de deux réunions de consultation (l'une à destination des institutionnels et l'autre en direction des associations) qui ont eu lieu au cours du premier semestre 2009.

Le CMI a été officiellement installé le 29 juin 2009. Les raisons évoquées par la collectivité pour la mise en œuvre de ce Comité Mulhousien pour l'Intégration résultent notamment des évolutions de la politique publique en matière d'intégration qui nécessite une meilleure articulation entre politique publique nationale et actions locales. Ces changements supposent également une mobilisation accrue du « droit commun » d'où pour la Ville un enjeu en termes de coordination et de mobilisation des acteurs. Le CMI s'inscrit dans ce cadre et se veut une instance partenariale de réflexion et d'échanges associant les différents partenaires concernés. L'objectif est de fédérer, rassembler les acteurs afin d'optimiser l'intervention des uns et des autres en faveur de l'intégration. De ce fait, le CMI a à la fois un rôle de mobilisation, de réflexion (dans une logique de diagnostic partagé), de propositions, de circulation d'informations, d'émergence de projets collectifs. Les membres du CMI sont les acteurs associatifs et institutionnels intervenant dans le champ de l'intégration sur Mulhouse. Sachant que le public visé par les décisions du CMI est celui concerné par l'intégration à savoir les immigrés et les primo-arrivants. Une première réunion plénière a été organisée le 12 novembre 2009, elle a permis de fixer les modalités de fonctionnement.

Devant la faiblesse de la dynamique enclenchée en 2010, l'ORIV a été sollicité par la Ville de Mulhouse pour relancer le CMI.

La participation de l'ORIV à cette relance du Comité Mulhousien pour l'Intégration a consisté en particulier :

- en un appui méthodologique à la conception des instances,
- en l'animation de deux commissions thématiques, la commission « citoyenneté et valeurs de la république » (les 2/05, 20/05, 10/06, 9/11, 15/11 et 28/11/2011) et celle portant sur l' « apprentissage de la langue française » (les 11/05, 24/05, 16/06, 4/11 et 6/12/2011), respectivement animées par Murielle MAFFESSOLI et Martine THIEBAULD,
- en une participation et des interventions lors des plénières (à savoir celles du 15 avril 2011 visant à relancer le CMI et celle du 27 juin 2011, rendant compte des travaux du premier semestre des deux commissions et permettant d'envisager les suites à donner à la démarche).

L'ORIV a été amené :

- à assurer l'organisation des différents temps d'échanges et de travail, en lien avec la ville,

- à faire des recherches documentaires afin de disposer de ressources pour le travail en commission,
- à formaliser les réflexions (comptes-rendus de réunions, notes problématisées).

Chacune des commissions s'est réunie à plusieurs reprises. Il s'agissait pour la première de mieux identifier ce que recouvre la notion de valeurs de la République et les questions de citoyenneté qui y sont liées afin de mieux cerner les moyens d'action permettant une participation à la vie locale articulée aux principes de la République. Sur la base de ce premier travail (mené sur le premier semestre 2011), la commission a poursuivi, au second semestre 2011, sa réflexion afin de se doter d'un « cadre de référence et d'action commun » notamment autour des enjeux de laïcité. La focalisation sur cette question résulte des échanges autour des principes de la République et des tensions qui en ont résulté au sein de la Commission.

L'enjeu, pour la seconde, consistait à identifier des actions, des axes d'intervention permettant à des publics, en particulier des femmes n'ayant pas bénéficié de cours de français et/ou ne maîtrisant pas la langue française, de suivre des cours d'apprentissage de la langue française. Compte tenu de cet enjeu, une partie de ces temps d'échange a été consacrée à la mise en commun des connaissances sur les actions existantes.

49 personnes ont participé à au moins une réunion de commissions. Les travaux doivent être présentés lors d'une plénière au cours du premier semestre 2012 qui permettra également de définir les modalités pour la suite de la démarche.

COMITE DES PEUPLES DE LA MEINAU (STRASBOURG)

La Fête des peuples qui est organisée chaque année en janvier sur le quartier de la Meinau à Strasbourg fêtera ses vingt ans en 2012. A l'occasion de cet anniversaire, le collectif du Comité de la Fête des Peuples en charge de son organisation a décidé d'organiser un temps d'échanges avec d'autres collectifs qui proposent des événements du même type, c'est-à-dire visant à favoriser les rencontres interculturelles, les échanges.

Il s'agissait à travers cette mobilisation de permettre aux différentes structures de se rencontrer, de réfléchir ensemble pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives et actions.

Le collectif souhaitait également dédier l'année 2012 à la « rencontre entre les peuples » par le biais de la rédaction d'un texte commun à l'ensemble de ces collectifs et favoriser, par ce biais, la mise en réseau des différentes structures afin notamment de donner plus de résonances à ce qui est fait déjà par les uns et les autres.

L'ORIV a été sollicité pour apporter sa contribution à cette réflexion notamment dans le cadre de l'organisation d'une soirée de réflexion permettant d'identifier les apports de ce type d'événements et le « socle commun d'actions ». Après différents contacts, il est apparu pertinent, pour répondre à cet enjeu, de réaliser une analyse comparée des différentes « fêtes interculturelles » afin d'identifier les points de convergence et de divergence. Cela a supposé pour l'ORIV :

- un appui à la réflexion,
- la réalisation d'entretiens auprès de structures organisant des événements similaires afin de permettre une analyse des avancées et des freins de ces fêtes,
- la participation à différentes réunions de travail internes au collectif de la Meinau et des réunions avec les acteurs locaux (21 septembre 2011),
- la présentation des constats résultant des entretiens (23 novembre 2011),
- un appui à l'organisation de la soirée de restitution des réflexions et la co-élaboration de la charte,
- La participation à la soirée de présentation des réflexions dans le cadre de la Fête des Peuples le 13 janvier 2012,

3. PRODUIRE ET DIFFUSER DES CONNAISSANCES

Cet axe relève de différentes actions (cf. la partie Pôle ressources du rapport d'activités relative aux pratiques d'expériences d'intégration, page 36), y compris de temps de formations ponctuels assurés auprès d'étudiants (écoles de travail social) mais aussi auprès de divers publics dans le cadre de colloques, journées ou temps de réflexion dédiés.

Si le Guide étrangers et immigrés en Alsace n'a pas pu être remis à jour comme souhaité, l'année a pu être mise à profit pour un travail de réactualisation de certaines données et informations, notamment sur le plan statistique où les demandes ont été nombreuses, comme les années antérieures.

Par ailleurs, le dossier thématique « Les carrés confessionnels musulmans, la spécificité de l'Alsace et de la Moselle »²⁵, rédigé sur la base d'une enquête menée en 2010, a fait l'objet d'une large diffusion en 2011 par le biais :

- de son envoi auprès de l'ensemble des partenaires sollicités dans le cadre de ce travail²⁶,
- et de sa mise en ligne sur le site Internet de l'ORIV. Il a d'ailleurs fait l'objet de 328 consultations.

Il a également donné lieu à la rédaction d'un zoom dans le bulletin mensuel de l'ORIV en janvier 2011 (« Les carrés confessionnels musulmans : la spécificité de l'Alsace et de la Moselle », n° 62).

PARENTS IMMIGRES ET PARENTALITE

En 2000, l'ORIV avait initié une réflexion portant sur les « parents étrangers »²⁷ suite à l'interpellation de nombreux acteurs mettant en avant les difficultés particulières de ces parents. Il en était ressorti que le rôle des parents étrangers dans le processus de socialisation de leurs enfants était entravé par divers facteurs (méconnaissance du système éducatif, maîtrise insuffisante de la langue française, valeurs et représentations socioculturelles différentes). Par ailleurs, durant ces dernières années, les politiques d'intégration ont mis de plus en plus l'accent sur des actions en direction de ces familles dans une logique de soutien à la parentalité.

C'est sur la base de cette évolution et du fait que les travaux réalisés par l'ORIV datent déjà d'une dizaine d'années qu'il a été décidé, lors du comité de suivi des actions de l'ADLI du 29 mars 2010, de réaliser une analyse des actions liées aux questions de parentalité menées en direction des familles immigrées dans le Bas-Rhin, avec une attention particulière vis-à-vis de celles favorisant le lien de ces familles avec l'école. Le repérage des structures menant des actions sur la parentalité en direction des familles immigrées a été effectué avec l'aide de l'UDAF du Bas-Rhin (copilote du REAAP). Parallèlement une recherche sur les écrits, travaux et analyses existant sur la question a été réalisée.

²⁵ Suite à un appui technique, auprès de la ville de Sélestat, apporté par l'ORIV, dans le cadre d'une réflexion sur les carrés musulmans, l'ADLI a réalisé en 2010 un état des lieux sur les carrés confessionnels existant en Alsace (à l'échelle des chefs-lieux de canton). Une mise en perspective a été réalisée par rapport à des "expériences" du même type menées en Moselle, compte tenu du fait que le contexte juridique est identique au regard du Concordat.

²⁶ Le dossier thématique a été diffusé par courrier à l'adresse de collectivités, à savoir les communes mentionnées dans le document, celles contactées lors de l'étude ainsi que les chefs-lieux de canton alsaciens, sous-préfectures de Moselle et d'Alsace.

²⁷ « Parents / Professionnels : des modes de socialisation divergents. Etude monographique menée à Colmar sur les territoires Mittelhart et Schuman », Les Cahiers de l'Observatoire, n°30, Septembre 2000.

La recherche démarrée en 2010, s'est poursuivie tout au long de l'année 2011. Elle a nécessité beaucoup plus de temps que celui initialement prévu compte tenu de la complexité du sujet qui a nécessité des investigations et réflexions complémentaires afin de mieux cerner le sujet.

Plusieurs actions ont été menées en 2011 :

- La recherche de ressources documentaires (identification dans la littérature des travaux et recherches portant sur le thème de la parentalité dans la migration) et leur analyse.
- La réalisation d'entretiens auprès de structures menant des actions sur la parentalité en direction des familles immigrées financées dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents²⁸ (REAAP).
- L'analyse, en termes de points forts et points faibles, des actions existantes ayant fait l'objet d'entretiens.
- L'organisation de temps de travail commun au sein du Comité de suivi des actions de l'ADLI autour de résultats partiels de l'étude.
- La participation à un temps d'échanges avec des personnes de l'éducation nationale en charge de l'action « ouvrir l'école aux parents pour l'intégration ».

L'ensemble de ces éléments a permis la rédaction d'une note qui sera présentée lors d'un Comité de suivi fin février 2012 et qui sera ensuite finalisée avant de donner lieu à la mise en œuvre d'actions en direction des professionnels. Au cours de l'année 2011, le travail engagé a permis de rédiger un zoom dans le cadre du bulletin mensuel de l'ORIV (« Parentalité : les parents migrants, un enjeu spécifique ? », novembre 2011, n°70).

Plus globalement, la démarche a mis en avant le fait que la migration, entendue comme une démarche consistant à quitter son pays pour aller vivre dans un autre pays, peut permettre de rendre compte de difficultés spécifiques au niveau des parents migrants.

Il apparaît donc important, dans la mise en place et le déroulement d'actions de soutien à la parentalité en direction de parents migrants que les professionnels leur portent une attention particulière. La migration a des effets sur la fonction parentale dans la mesure où elle met en question les repères, les codes. La migration peut fragiliser les parents dans leur fonction parentale par méconnaissance du système institutionnel français et du fait d'une maîtrise imparfaite de la langue. Elle entraîne également des bouleversements au sein des familles qui ont des incidences sur le rôle de chaque membre de la famille et sur les transmissions au sein de cette dernière.

Pour autant, il s'agit, dans le même temps, de les « reconnaître comme les premiers acteurs de l'éducation », de les « reconnaître comme majeurs ». On porte trop souvent sur eux de façon inconsciente un regard biaisé par l'héritage colonial ou les rapports de domination, particulièrement dans un contexte social où l'immigration est jugée indésirable. De plus, derrière l'expérience de la migration se cachent des réalités différentes liées aux contextes et aux lieux d'arrivées en France mais aussi des projets migratoires et des situations sociales, économiques... Chaque parent est différent malgré l'expérience commune de migration. Il est important de garder à l'esprit la diversité de vécu entre migrants même relevant d'une même origine nationale.

Cette attention portée à ces parents ne doit pas pour autant amener les professionnels à considérer toute difficulté relationnelle comme relevant d'une question de différence de culture.

²⁸ REAAP : dispositif décidé lors de la conférence de la famille en 1998 et créé l'année suivante.

4. QUALIFIER LES ACTEURS ET PARTICIPER A LA MISE EN RESEAU

Le travail de qualification et de participation à des réseaux des acteurs s'est traduit de manière opérationnelle autour de trois actions.

ORGANISATION D'UN TEMPS D'ECHANGES EN DIRECTION DES CCAS

Dans le cadre de leurs compétences en matière d'action sociale, les CCAS sont amenés à recevoir des publics immigrés résidant sur leurs communes. Or la notion d'immigrés renvoie à une diversité de publics qui vivent des réalités différentes, notamment du fait de la multiplicité des statuts administratifs dont ils peuvent relever. Ces situations ne sont pas toujours bien identifiées par les professionnels.

Suite à différents contacts avec le CCAS de Strasbourg, dont la Présidente a par ailleurs en charge la Présidence de l'UNCCAS du Bas-Rhin, l'ORIV a été amené à proposer l'organisation d'une demi-journée d'information inter-CCAS dans le Bas-Rhin en direction d'élus et de techniciens. L'objectif était de permettre une meilleure identification des publics immigrés, du cadre législatif et des acteurs-ressources intervenant auprès de ces publics.

La préparation de ce temps d'échanges a démarré fin 2010 lors de réunions de travail et par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des CCAS du Bas-Rhin afin d'identifier leurs attentes.

Sur la base des informations recueillies et de leur analyse réalisée début 2011, le contenu du séminaire et son déroulement ont été élaborés par un groupe de travail de structures volontaires²⁹ mis en place pour cette occasion.

Le séminaire a consisté en une demi-journée d'information, organisée le 14 avril 2011, en lien avec le CCAS de Strasbourg. Lors de cette matinée, une intervention de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) a permis de présenter le fonctionnement du Contrat d'Accueil et d'Intégration ainsi que des actions mises en place. Par ailleurs, l'ORIV a présenté des éléments statistiques sur les caractéristiques sociodémographiques des nouveaux migrants dans les communes. Enfin, un zoom a été fait sur les questions de domiciliation et les réponses mises en place par certaines communes ainsi que sur des actions, menées dans le Bas-Rhin, destinées à améliorer le vivre-ensemble.

Un dossier du participant a également été réalisé permettant la diffusion de connaissances complémentaires à celles présentées lors du séminaire : notamment les résultats issus de l'analyse des questionnaires, trois fiches d'information portant sur « Etrangers en France, de qui on parle ? », « Les primo-arrivants dans le Bas-Rhin en 2010 » et « L'entrée sur le territoire français : visa, titre de séjour et titre de résidence ».

Au total 30 personnes, représentant 17 CCAS du Bas-Rhin, ont participé à ce temps d'échanges. Le séminaire a donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu qui a été transmis à l'ensemble des participants. Il a par ailleurs permis d'identifier les questionnements des collectivités sachant que certaines préoccupations diffèrent selon les communes (comme les enjeux de domiciliation) et que d'autres sont communes à tous (informations générales, données statistiques, compréhension des processus).

²⁹ Composé de la directrice du CCAS de Sélestat, de l'adjointe au Maire chargée des affaires sociales d'Oberhausbergen, de la chargée de mission au secrétariat général du CCAS de Strasbourg et de l'ADLI.

FEMMES IMMIGREES ET ACTEURS LOCAUX

La volonté en 2011 était de favoriser la prise en compte par les acteurs intervenant en direction des femmes immigrées du vécu de celles-ci, en écho au dossier thématique³⁰ élaboré en 2009. Il n'a pas été possible de s'engager autant que prévu sur ce dossier par manque de temps mais des actions de capitalisation, de participation à des réseaux (participation au groupe de travail COPEC du Bas-Rhin « Égalité entre les femmes et les hommes ») et de diffusion de ressources (intervention lors d'une journée de travail organisée par le CLAPEST le 10 mai) ont toutefois été menées.

Ainsi, dans une logique de capitalisation des connaissances et au titre du fonctionnement du groupe de travail national (animé par la DAIC), une note de synthèse sur les enjeux et problématiques rencontrées par les femmes immigrées dans le Bas-Rhin a été produite, en janvier 2011.

Par ailleurs, l'ADLI a participé à des temps d'échanges auprès de femmes immigrées³¹ visant à recueillir leur avis d'usagers sur le guide d'information réalisé l'année précédente au sein de la COPEC. Ces démarches ont permis de souligner l'intérêt du guide et de mettre en avant quelques limites sur le plan pratique (texte écrit trop petit et manque de contacts au niveau des quartiers).

MIGRANTS AGES ET DYNAMIQUES LOCALES

ALÉOS, structure associative gestionnaire de résidences sociales et de foyers de migrants dans la région mulhousienne, célèbre cette année ses 60 ans d'existence. Par ailleurs, ALEOS est chargée de mener à bien une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale concernant la démolition du dernier grand foyer de travailleurs migrants d'origine maghrébine de la région mulhousienne, le foyer Jacques STAMM. Ces deux événements sont à l'origine de la volonté de l'association de recueillir les témoignages de ces migrants dont les parcours ont, collectivement, marqué l'histoire de Mulhouse.

La volonté de donner à ce recueil de mémoires une dimension plus régionale et de permettre une articulation avec le présent a amené le directeur d'ALEOS à solliciter l'ORIV pour coordonner le projet. La question du devenir des migrants âgés est une question importante pour l'histoire de notre pays. Il s'agit non seulement de recueillir la mémoire de ces migrants en tant que témoignage du passé mais aussi de contribuer, de ce fait, à l'établissement de meilleurs liens intergénérationnels au sein des familles (enjeu de transmission) et à une reconnaissance de ces migrants au sein de la société et pour leurs propres enfants.

Un comité de suivi du projet a été mis en place (29 juin 2011) ainsi qu'une cellule technique de travail (21 septembre 2011) associant des représentants de l'université. Cette cellule a œuvré dans un premier temps pour la mise en place des conditions de recueil de la mémoire. Elle a donné lieu à la constitution d'un groupe de travail (19 octobre 2011) permettant de former les « enquêteurs » au recueil de la mémoire mais aussi à la connaissance de l'histoire des personnes rencontrées. Un autre groupe de travail portant sur la valorisation du projet sera mis en place en 2012.

³⁰ « Vécu de femmes immigrées dans le Bas-Rhin : des stratégies pour pallier aux difficultés », (dossier disponible sur le site internet de l'ORIV).

³¹ Auprès de trois groupes témoins en lien avec la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité : Groupe de mères à l'école maternelle Catherine et à l'école élémentaire Eléonore de HautePierre et lors d'un atelier santé-access aux droits à l'association Plurielles.

POLE « PREVENTION DES DISCRIMINATIONS ET PROMOTION DE L'EGALITE »

UNE ACTION PUBLIQUE EN MUTATION...

La notion de « discrimination » est relativement récente dans l'action publique en France. Elle a été introduite en 1998 par Martine Aubry, alors Ministre de l'Emploi et de la Solidarité à l'occasion d'une communication en Conseil des Ministres sur la politique d'intégration. Elle considère alors que la mise en œuvre du principe républicain d'égalité suppose de lutter contre les discriminations. A cette occasion elle souligne l'ampleur du phénomène, l'importance des prises de position publique et la nécessité d'une parole politique forte. Elle fait également de la lutte contre les discriminations une priorité de l'action gouvernementale.

Depuis lors la prévention et/ou la lutte contre les discriminations est restée un enjeu de l'action gouvernementale avec quelques inflexions toutefois. En dépit d'un certain « succès » de la notion dans le début des années 2000, il n'existe toujours pas à proprement parler de politique publique en matière de prévention et de lutte contre les discriminations. On peut seulement rendre compte d'une action publique, multiforme, qui s'est développée de manière relativement éclatée. Pour preuve, il n'existe pas de ministère dédié, mais des actions ou dispositifs portés par différents ministères ou établissements publics correspondant aux différents critères de discriminations (handicap, genre, origine...).

Depuis la fin des années 90, on a vu se créer (successivement ou simultanément) différentes institutions publiques telles que le GELD³², le FASILD³³, l'ACSé³⁴, la HALDE³⁵, le Défenseur des Droits (...) qui, dans des registres différents, ont eu pour mission de porter tout ou partie du champ d'intervention de la prévention et de la lutte contre les discriminations.

La notion de discrimination a, quant à elle, eu une évolution mouvementée. Elle a été réfutée par un certain nombre d'acteurs. D'autres notions ont été mises en avant comme celle de « diversité », portée par les acteurs de l'entreprise dès 2004, ou encore celle « d'égalité des chances ». Il en résulte une démultiplication des approches relevant des politiques d'égalité dans les discours publics, approches qui renvoient à des cadres de référence distincts : celui relatif aux discriminations, à la diversité ou encore à l'égalité

³² GELD : Groupe d'étude et de lutte contre les discriminations, prédécesseur de la HALDE.

³³ FASILD : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (qui a succédé au FAS – Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles).

³⁴ ACSE : Agence nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des Chances qui a succédé au FASILD.

³⁵ HALDE : Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité, qui a été remplacée par le Défenseur des Droits.

des chances. Des différences notables existent entre ces notions. Ces évolutions ainsi que la multiplication des références ont entraîné une certaine confusion pour les acteurs sur le terrain.

UNE ACTION DE L'ORIV INSCRITE DANS LA DUREE...

L'action de l'ORIV dans ce domaine est ancienne et s'inscrit dans la durée puisque l'ORIV travaille sur la prévention des discriminations depuis 1997. L'ORIV considère le référentiel de prévention et de lutte contre les discriminations comme le plus pertinent pour trois raisons.

- La notion de « discrimination » permet de mettre des mots sur un certain nombre de constats, de « réalités » et de situations relevées lors d'études menées par l'ORIV. Ces problématiques mettent en avant un véritable enjeu de cohésion nationale.
- L'approche juridique (entendue plus largement que par rapport à la seule approche judiciaire) permet de bénéficier d'un cadre et d'une définition clairs et de poser la question de l'égalité des droits, de l'égalité de traitement entre tous les citoyens. Néanmoins, il s'agit d'être attentif à ne pas enfermer la prévention et la lutte contre les discriminations dans une approche trop restrictive du droit entendue comme une approche strictement judiciaire en termes de plaintes et de preuves.
- Les notions de discrimination indirecte et systémique, mises à jour par les sciences sociales, inscrites dans la loi, permettent d'interroger les structures sociales et le fonctionnement des institutions quant à l'application du principe d'égalité et de non-discrimination. Elles permettent ainsi de questionner les pratiques professionnelles et collectives ainsi que les effets produits sur les publics et de ne pas être seulement sur l'intentionnalité.

Aborder les enjeux d'égalité par le référentiel des discriminations permet de se situer dans une articulation entre la question du droit, la question sociologique et la question cognitive.

Si, pour l'ORIV, le registre de la prévention et de la lutte contre les discriminations répond le mieux aux problématiques posées par les situations d'inégalités constatées aujourd'hui dans la société française, il s'agit également d'envisager la complémentarité avec les actions découlant du registre de la diversité et de l'égalité des chances tout en pointant les limites de ces approches.

Au fil du temps, l'action de l'ORIV est passée d'une intervention basée sur une logique de diagnostic à une logique d'accompagnement des acteurs et de diffusion de ressources.

Dans cette perspective, l'intervention consiste à proposer des ressources et à « outiller » les acteurs dans une logique d'optimisation des actions menées.

OBJECTIFS ET ACTIONS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

En 2011, l'action de l'ORIV dans le domaine des discriminations a été articulée autour de trois axes :

- Apporter un appui à des réflexions émergentes par rapport aux acteurs locaux (petite enfance, victimes...).

- Accompagner des collectivités pour construire et/ou développer des politiques locales de prévention des discriminations ou d'égalité de traitement.
- Mettre à disposition des ressources.

Ainsi, il était prévu en 2011 de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Actualisation d'un dossier ressources et capitalisation d'expériences.
- Organisation de rencontres et de temps d'échanges (Rencontres de l'ORIV).
- Travail de capitalisation des politiques locales de prévention des discriminations et co-production d'une note de capitalisation sur « discriminations et collectivités ».
- Organisation d'un séminaire de travail inter-acteurs sur « pratiques professionnelles et laïcité », production des actes et mise en place de groupes de réflexion et de groupes d'analyse de pratiques.
- Contribution à des réflexions sur la non-discrimination dans le domaine de la petite enfance, de l'intervention sociale, de la santé, de l'éducation et/ou sur les enjeux de mobilisation du droit.
- Réalisation d'un état des lieux sur « l'accompagnement des victimes de discriminations en Alsace » et mise en place d'un groupe de travail autour de cet enjeu.
- Appuis sur sites auprès des acteurs locaux dans le cadre des plans territoriaux de lutte contre les discriminations et mise en œuvre de séminaires inter-sites.
- Accompagnement de réflexion sur les enjeux d'égalité, de non-discrimination au sein de collectivités.
- Contribution dans le cadre des politiques publiques de prévention des discriminations (groupes thématiques COPEC...).

BILAN ET PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES³⁶

Les actions menées au cours de l'année 2011 ont permis de répondre aux impératifs et objectifs prévus initialement, à savoir :

- la prise en compte d'enjeux émergents nationalement (petite enfance et discriminations, laïcité et pratiques professionnelles) ou localement (victimes de discriminations),
- l'engagement de réflexion sur la mise en œuvre de politique territorialisée de prévention des discriminations,
- un travail important d'appui sur sites, notamment en Lorraine, en direction des territoires bénéficiant d'un plan territorial de prévention des discriminations,
- l'organisation de nombreux temps d'échanges entre acteurs,
- la mobilisation de ressources documentaires pour venir en appui des acteurs.

1. ENGAGER DES REFLEXIONS SUR DES SUJETS EMERGENTS

Menées pour la plupart sous la forme de démarches d'accompagnement, les actions engagées dans ce cadre ont permis de toucher des acteurs « nouveaux » pour l'ORIV, dont certains sont parfois peu impliqués dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les discriminations (tels que les professionnels de la petite enfance, par exemple). Ces démarches visent par la mise en réseau à favoriser les liens entre acteurs. Certains ont d'ailleurs fait part du fait que les réflexions proposées avaient été à l'origine d'une

³⁶ Cette partie ne vise pas l'exhaustivité des actions menées en cours d'année, mais rend compte de celles ayant mobilisé le plus l'équipe de l'ORIV.

évolution de leurs pratiques dans la mesure où elles permettent une prise de recul et/ou un changement de « regard ».

PETITE ENFANCE ET DISCRIMINATIONS

Depuis novembre 2009, l'ORIV accompagne l'association « Le Furet », centre de ressources dans le domaine de la petite enfance, sur la thématique « Discriminations et petite enfance : quelles réalités ? ». Cette démarche, assez novatrice, a été initiée et est soutenue financièrement par la Direction Régionale de l'ACSé.

En 2010, l'ORIV a été amené à accompagner les réflexions de professionnels de la petite enfance réunis au sein d'un groupe de travail composé de directeurs de crèche, responsables de collectivités locales, responsable de formation, représentant de la CAF.

Les objectifs identifiés consistaient à :

- mieux cerner les processus et les fonctionnements discriminatoires dans les pratiques professionnelles de la petite enfance,
- identifier les finalités et conditions de mise en œuvre d'une politique non discriminatoire dans le domaine de la petite enfance,
- identifier les pistes de progrès qui pourraient être mises en œuvre pour « enrayer » les pratiques discriminatoires repérées.

Sur la base du travail du groupe, une note « Débusquer des effets de discriminations dès la petite enfance pour avancer sur la qualité et la pertinence des services » avait été rédigée par l'ORIV et validée après discussion au sein du groupe. Elle faisait ressortir une difficulté à penser les discriminations dans un domaine où les pratiques se veulent fondées sur l'égalité, mais également à identifier des mécanismes discriminatoires peu palpables et peu visibles.

Cet appui de l'ORIV s'est poursuivi, durant le premier semestre 2011, autour de trois axes de travail :

- la diffusion des travaux par l'organisation d'un séminaire le 17 février 2011 réunissant 100 personnes ;
- la poursuite de la réflexion du groupe de travail interinstitutionnel sur l'identification d'enjeux clefs ;
- l'appui méthodologique et technique à l'organisation d'une semaine de recherche-action menée dans le cadre de la formation des étudiants de l'EDIAC (école de formation d'éducateurs de jeunes enfants) poursuivant un double objectif en lien avec les réflexions du groupe de travail : sensibiliser les étudiants à la question des discriminations et à la méthode d'enquête ; avoir une meilleure connaissance des publics ne fréquentant pas ou plus les structures d'accueil collectif de la petite enfance afin éventuellement de pouvoir identifier les raisons, les obstacles (voire les effets) de ce « nonaccès à... ».

Lors du dernier trimestre 2011, l'ORIV a également apporté son appui à la mise en place des perspectives de travail pour l'année 2012 : la poursuite du groupe de travail interinstitutionnel (directeurs de crèche, responsables des collectivités locales, responsable de formation, représentant de la CAF) ; un travail d'analyse de projets sociaux et pédagogiques de structures volontaires sur leur prise en compte de la prévention et la lutte contre les discriminations ; un cycle de séminaires pour alimenter les réflexions des collectifs de travail.

L'ensemble de ces travaux doit aboutir, en 2012, à la production d'un document mettant en avant les points de vigilance quant à une meilleure mise en œuvre du principe de non-discrimination dans le domaine de la petite enfance.

PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS

La question de l'accompagnement des personnes s'estimant « victimes » de discriminations et de leurs accès aux droits est un enjeu central du dispositif de prévention et de lutte contre les discriminations. En effet, et c'est tout le paradoxe, même si un dispositif juridique solide s'est progressivement construit pour permettre aux victimes de faire valoir leurs droits et de se protéger contre cette forme d'agression, en pratique, il présente un certain nombre de limites.

En 2011, deux démarches ont été menées en parallèle sur cette thématique :

1. La réalisation d'une enquête et d'un dossier thématique sur les modalités d'accompagnement des victimes de discriminations en Alsace.
2. Un appui auprès de l'association DPJ (Droit Pour la Justice) dans le cadre de l'organisation d'une journée d'étude et de formation intitulée « Le traitement de la victime ».

ETAT DES LIEUX SUR LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Dès 2007, l'ORIV a contribué à la réflexion en élaborant un outil intitulé « Emploi et discriminations raciales en Alsace : où s'adresser ? Annuaire des structures qui agissent auprès des victimes » qui a été réactualisé et mis en ligne sur le site internet de l'ORIV en juin 2010. Ce travail, réalisé auprès d'une trentaine de structures agissant auprès des personnes confrontées à la discrimination, avait permis de faire émerger un certain nombre d'enjeux. Suite à ce projet et à différentes démarches initiées par des acteurs locaux, il a semblé judicieux d'entamer une action visant à mieux connaître ce que recouvrent les pratiques d'accompagnements, leurs atouts et limites.

L'objectif était donc dans un premier temps de réaliser un état des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leurs accès aux droits. Ce travail devait permettre d'avoir une connaissance plus fine des actions menées par les structures d'accompagnement, de leurs atouts et des difficultés éventuelles rencontrées sur le terrain.

Sur le plus long terme, ce travail visait à contribuer à l'amélioration de l'accompagnement en direction des personnes confrontées à l'expérience discriminatoire et de leur accès aux droits. Cela reposait sur la confrontation entre les constats issus de l'état des lieux et les pratiques des acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des victimes à travers le fonctionnement d'un groupe de travail.

Cet état des lieux a reposé sur un travail en collaboration avec dix structures retenues au titre de leur investissement dans l'accompagnement des victimes : six associations d'aides aux victimes (ALDA, Themis - antennes de Strasbourg et de Mulhouse, Accord 67, Accord 68, SOS Aide aux Habitants, Viaduc, Espoir), les correspondants locaux de la HALDE dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin et le CDAD du Bas-Rhin (Conseil départemental de l'accès au droit).

L'état des lieux a débuté en novembre 2010 et s'est terminé en mai 2011. Alors que l'année 2010 a permis de réaliser le travail préparatoire (travail de recherche et d'analyse, réalisation de la grille d'entretien, première réunion de présentation du projet avec le groupe de travail), l'année 2011 a été consacrée à sa réalisation (entretiens et analyse).

Cet état des lieux s'est basé sur :

- l'organisation de temps d'échanges collectifs avec les structures d'accompagnement visées par l'état des lieux.

Au total, trois réunions ont été réalisées en 2011 (26 janvier, 8 mars et 17 mai), sachant qu'une première réunion de présentation du projet avait eu lieu le 9 décembre 2010. Pour permettre aux acteurs de réfléchir sur les enjeux de l'accompagnement pour les « victimes », la séance du 26 janvier a permis la présentation par deux chercheurs de Grenoble, Aline Prévert et Ewa Bogalska-Martin, de leur réflexion sur « expériences de discrimination et parcours de victimes ».

- la réalisation d'entretiens individuels auprès de neuf structures (Accord 67, SOS Aide aux Habitants, Viaduc, ALDA, Thémis Strasbourg et Mulhouse, représentants de la Halde dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin, Espoir). Ces entretiens ont été menés, dans la mesure du possible, à la fois avec les Directeurs/trices et avec les juristes/techniciens des structures. Au total 13 entretiens ont été réalisés et ont été analysés.

Cette démarche d'état des lieux a donné lieu, en 2011, à deux productions distinctes :

- un dossier thématique présentant l'analyse complète de l'état des lieux, paru en septembre 2011,
- un zoom dans le bulletin mensuel de l'ORIV n°66 de mai 2011 sur « Victime de discriminations : pratiques d'accompagnement et accès au droit ».

En 2012, un Cahier de l'ORIV reprendra les principaux enjeux issus de l'état des lieux, enrichis par les travaux existants sur le sujet. L'objectif est d'alimenter une réflexion plus générale sur la question des victimes de discriminations avec un enjeu central, celui de la reconnaissance des victimes, tant sur le plan juridique que sociétal.

Durant le dernier trimestre 2011, une réunion a été organisée avec les acteurs partie prenante de la démarche pour envisager les suites à donner à la démarche en 2012. Ils se sont montrés intéressés pour continuer à participer à la réflexion autour notamment de la constitution d'une « chaîne du droit » permettant une optimisation de l'accompagnement des victimes des discriminations.

APPUI A LA JOURNEE D'ETUDE ET DE FORMATION ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION DROIT POUR LA JUSTICE

Dès 2010, L'Association Droit pour la Justice (DpJ) avait contacté l'ORIV dans la perspective de l'organisation d'une journée d'étude et de formation intitulée PRELUD (Promotion de l'Egalité et de la lutte contre les discriminations), consacrée à la question du « traitement de la victime de discriminations ». Un comité de pilotage, composé de représentants de l'Association DpJ, de la DRJSCS et de la Ville de Strasbourg a été constitué. L'ORIV a, dans le cadre de ce comité, été sollicité pour accompagner et apporter un appui à cette démarche.

Cette journée d'étude et de formation s'est tenue le 29 mars 2011 et s'adressait à l'ensemble des acteurs, qui de près ou de loin, est confronté aux victimes de discriminations. Elle visait à favoriser le dialogue entre différentes disciplines (droit, sociologie, psychologie...) autour du traitement de la victime. L'objectif était de construire une réflexion commune autour du dispositif juridique de lutte contre les discriminations, de ses enjeux et de ses limites actuelles.

L'objectif final était d'améliorer les pratiques d'accompagnement et le traitement des personnes confrontées à l'expérience discriminatoire, permettant ainsi de faire progresser la lutte contre les discriminations.

La démarche d'accompagnement assuré par l'ORIV a consisté en :

- la participation aux réunions du groupe de pilotage (quatre réunions ont eu lieu entre janvier et juin 2011),
- des apports méthodologiques,
- une aide à l'élaboration des documents supports pour la journée,
- l'élaboration d'une bibliographie sur le thème de l'accompagnement des victimes de discriminations et de leur accès aux droits (venant en complément de celle de DpJ davantage axée sur le traitement juridique, notamment pénal, de la victime de discriminations),
- la production d'une note de synthèse de 4 pages afin de présenter les principaux enjeux issus de l'état des lieux réalisé par l'ORIV sur les pratiques d'accompagnement des victimes et de leur accès aux droits,
- un soutien dans l'organisation de la journée d'étude, notamment dans la phase de diffusion des invitations et des aspects de planification et d'organisation avant la journée,
- l'animation de l'atelier « Accompagnement et accès aux droits de la victime de discriminations » lors de la journée qui a permis, également, de présenter l'état des lieux des pratiques d'accompagnement des victimes de discriminations et de leur accès aux droits, réalisé par l'ORIV,
- la restitution de l'atelier sous forme écrite.

La journée a permis de rassembler 105 personnes présentant des profils variés (représentant de la Justice, d'institutions, du secteur associatif, de l'université, des élus, etc.). Ils ont fait état de leur satisfaction quant à l'accueil et la prise en charge, le choix des intervenants, la qualité des interventions, la qualité des ateliers et des documents mis à disposition.

LAÏCITE ET PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Le 9 décembre 2010, date anniversaire de la loi de 1905, plusieurs associations, s'inquiétant de la situation faite à la laïcité (retour des revendications religieuses et identitaires dans le débat public), ont lancé un appel. Elles se disent convaincues que « le respect de la laïcité contribue à l'égalité, au maintien de la cohésion sociale et favorise la mixité sociale tout en redonnant confiance à une jeunesse si malmenée par la société ». Au-delà de cet appel, nombre de professionnels de la politique de la ville, d'intervenants sociaux, d'acteurs de santé... se font l'écho de difficultés pour concilier leurs activités et des demandes relevant d'une dimension culturelle, voire culturelle, ou en tout cas présentées et/ou analysées comme telles. Ces demandes peuvent provoquer des tensions dans l'activité professionnelle ou associative, voire rendent impossible l'activité elle-même ou les principes qui la sous-tendent.

Force est de constater que si les questionnements sont nombreux, les réponses ne sont pas structurées ou mettent en avant des principes, des fonctionnements qui peuvent s'avérer inopérants. Les acteurs et les professionnels confrontés à ces questions y répondent souvent de manière isolée, sur la base de leurs propres convictions et/ou connaissances. Ces réponses font rarement l'objet d'un travail collectif, en équipe, voire d'un positionnement de la hiérarchie, dans la mesure où elles sont le plus souvent considérées sous l'angle technique (interdits alimentaires, obligation de scinder un groupe de jeunes qui refusent le principe de mixité...). Le principe de laïcité est mobilisé comme un « étendard » contre ces demandes et pratiques, mais celui-ci peut être utilisé à mauvais escient ou de manière inefficace.

S'il apparaît nécessaire de trouver des solutions pratiques aux questions posées, il semble encore plus important de redéfinir le cadre dans lequel s'inscrit l'action pour adopter un positionnement et une stratégie plus adéquats. Au-delà, il s'agit de comprendre les

raisons qui peuvent expliquer ces comportements, de disposer d'éléments de mise en perspective, car ce qui est en filigrane, c'est la capacité à « vivre ensemble » dans une société éminemment diverse, à construire du lien social entre les individus en favorisant les rencontres.

C'est dans ce contexte et partant de ces constats que l'ORIV s'est engagé en 2011 dans une démarche visant à travailler sur « pratiques professionnelles et laïcité ».

SEMINAIRE INTER-REGIONAL

Le séminaire interrégional (Alsace et Lorraine) organisé par l'ORIV, le 17 mars au Centre Européen de la Jeunesse, a été conçu comme le point de départ de la démarche sur « pratiques professionnelles et laïcité ».

Il visait à favoriser la construction d'une culture commune à partir d'éclairages de chercheurs sur ce sujet et l'identification des points de difficultés, de blocage afin de les travailler dans leur complexité.

La journée a été structurée de manière à :

- poser les éléments de débat et à disposer d'une culture commune (en matinée avec une intervention de Dounia BOUZAR et des apports de personnes ressources : Chahla BESKI, Faiza GUELAMINE et Jean-Claude SOMMAIRE),
- permettre les échanges entre acteurs en ateliers pour identifier les difficultés et comprendre ce qui pose problème.

Il s'adressait aux professionnels du social (prévention spécialisée, action sociale...) et de la politique de la ville (Etat, collectivités). Finalement 72 personnes ont participé à ce séminaire, principalement des intervenants sociaux et des acteurs associatifs. A l'occasion de ce séminaire un dossier du participant a été réalisé comprenant une bibliographie, des articles, la présentation des intervenants, des plaquettes de présentation de structures et/ou d'ouvrages, un questionnaire d'évaluation de la journée. Le séminaire donnera lieu à des Actes publiés en 2012.

Les échanges durant la journée et les attentes exprimées par les acteurs présents ont permis de mettre en exergue à la fois :

- un besoin de travailler de manière concrète à partir de situations et de trouver des réponses adaptées,
- une volonté de réfléchir collectivement sur les enjeux liés à la laïcité, au sens des revendications identitaires et culturelles actuelles.

Ainsi il a été décidé, suite à ce séminaire, la mise en place, au cours du second semestre 2011, de « groupes de pratiques professionnelles » et de « groupes de réflexion ».

GROUPES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Ces groupes visaient à permettre une analyse des pratiques et des expériences professionnelles, en favorisant l'émergence de pistes explicatives et compréhensives, en identifiant des pistes de « progrès ». Ils ont été animés par Faiza GUELAMINE, Responsable de formation à l'ANDESI (Association Nationale des Cadres du Social), sociologue. Deux groupes ont été mis en place : l'un en Lorraine (24 participants) et l'autre en Alsace (18 participants). La participation à l'un de ces groupes reposait sur le volontariat et une inscription sur la durée du cycle. Initialement trois séances de travail d'une demi-journée étaient prévues. Au vu de l'intérêt exprimé par les participants, une séance supplémentaire a été organisée.

Les séances de travail ont porté sur les aspects suivants :

- 1^{ère} demi-journée (29 septembre après-midi en Lorraine et 30 septembre matin en Alsace) : problématisation de la question de la laïcité articulée à celle du traitement de la question de l'immigration en Europe et singulièrement en France ; présentation des grandes lignes fondant la laïcité en France.
- 2^{ème} demi-journée (4 novembre matin en Lorraine et 4 novembre après-midi en Alsace) : travail sur des situations concrètes « issues du terrain » mettant en relief les questions posées par l'expression du fait religieux ; identification des axes de réflexion après analyse et discussions collectives sur ces situations.
- 3^{ème} demi-journée (12 décembre après-midi en Alsace et 13 décembre matin en Lorraine) : sensibilisation à une approche anthropologique du fait religieux à partir de quelques principes régissant les principales religions.
- 4^{ème} demi-journée (20 janvier matin en Alsace et 20 janvier après-midi en Lorraine) : Réflexion autour des principes et des réglementations récentes et plus anciennes en rapport avec la laïcité. Retour sur les situations de travail traitées afin d'identifier des repères pour penser ou mettre en œuvre les pratiques professionnelles mobilisées dans ces contextes.

Les travaux de ces groupes donneront lieu à formalisation courant 2012 (production d'une note).

GROUPES DE REFLEXION

Initialement, il était proposé la mise en place de trois groupes de réflexion (un sur le Bas-Rhin, l'autre sur le Haut-Rhin et le troisième en Lorraine) permettant d'approfondir et de réfléchir collectivement sur les enjeux liés à la laïcité. Finalement, compte tenu du nombre d'inscrits seulement un « groupe de réflexion » a été mis en place sur Strasbourg.

Il est composé d'environ 25 personnes volontaires, présentes à titre associatif ou professionnel. Le groupe a été animé par des administrateurs de l'ORIV avec l'appui d'une salariée de l'ORIV.

Le fonctionnement du groupe a reposé sur l'échange et les interventions des participants permettant d'approfondir les questions liées à la laïcité.

Trois réunions ont été organisées au cours du dernier trimestre de 2011. Elles ont donné lieu à des comptes rendus.

- Une première séance de travail, le 10 octobre, a permis de revenir sur les attentes des participants, de discuter des objectifs qu'ils souhaiteraient assigner à ce groupe de travail ainsi que des méthodes de travail à utiliser. Les attentes sont principalement d'échanger et de mettre en débat les questions que nous nous posons ; de prendre du recul sur cette question ; de travailler sur ses propres positionnements, représentations et préjugés.
- Une deuxième séance de travail, le 22 novembre, a été consacrée à un travail collectif sur la définition de la laïcité afin de faire émerger les convergences, mais également les divergences. Pierre Greib, membre du groupe et historien, est revenu sur quelques réflexions sur la laïcité à travers l'histoire.
- Une troisième séance, le 13 décembre, s'est articulée autour de l'intervention de Bruno Michon, membre du groupe et sociologue, qui a apporté un éclairage sur « Laïcités au plurielle. Retour sur la *laïcité à la française* vue du Québec ». Ce pays propose également un « modèle laïc » né dans les années 70 sous l'influence de nouvelles migrations et du multiculturalisme anglo-saxon et basé notamment sur les « accommodements raisonnables » et « ajustements concertés ».

Le groupe sera amené à poursuivre sa réflexion au cours de l'année 2012.

A partir de l'ensemble des questionnements et des propositions qui émergent des groupes (de pratiques professionnelles comme de réflexion) et du séminaire de mars 2011, l'ORIV

s'est engagé dans un processus de capitalisation, dont les résultats seront présentés lors d'un colloque prévu à l'automne 2012.

2. ACCOMPAGNER LES POLITIQUES TERRITORIALES DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS...

Au cours de l'année 2011, plusieurs démarches d'accompagnement ont été assurées par l'ORIV, auprès d'acteurs portant des politiques territorialisées de prévention des discriminations en Alsace (Ville de Strasbourg et Ville de Mulhouse) et en Lorraine (auprès des collectivités signataires d'un Plan territorial de prévention des discriminations ou encore du Conseil Général de Meurthe et Moselle). Si l'objectif est toujours de favoriser la prise en compte des discriminations à l'échelon local, les contextes orientent les contenus et les modes d'intervention.

En 2011, la démarche menée par l'ORIV sur les questions d'égalité des chances auprès de la Ville de Mulhouse a évolué. En effet, l'Observatoire a mis en exergue la nécessité d'une reformulation de celle-ci autour de l'enjeu de prévention des discriminations, notamment dans le domaine de l'emploi et au regard de l'origine réelle ou supposée des personnes. Cette réflexion pourrait être intégrée au sein du projet « Mulhouse à venir », engagé par la Ville.

Le travail engagé auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle s'inscrit dans une politique de prévention des discriminations menée depuis quelques années et structurée sur le territoire départemental (délibération, production d'études, réflexion au niveau des ressources humaines, mobilisation des acteurs départementaux lors d'une semaine dédiée à ces questions...). Dans cette perspective, le département (en lien avec l'association départementale des maires et le Carrefour des Pays Lorrains) souhaitait élargir la prise en compte de la prévention des discriminations aux communes, notamment à celles en milieu rural, tout en étant conscient de la nécessité d'apporter un appui aux collectivités intéressées compte tenu de la faiblesse des ressources disponibles. Après l'organisation d'une journée de sensibilisation (28 mai 2010) à cet enjeu, les partenaires locaux (en lien avec la DRJSCS Lorraine) ont convié les communes intéressées à une réunion de travail en octobre 2010. Elle a permis d'identifier celles qui seraient prêtes à s'engager dans une réflexion plus approfondie.

Dans cette perspective, l'ORIV a mené un travail de consultation auprès de ces collectivités (une dizaine) afin d'identifier la manière dont la question des discriminations se pose sur les territoires en question et les modalités possibles d'action. Les résultats des démarches menées au cours du premier semestre 2011 et présentés le 16 juin 2011 font apparaître les constats suivants :

- La complexité à penser la question des discriminations au niveau des collectivités, notamment hors grandes villes ou dispositifs politique de la ville.
- Une volonté de s'inscrire dans une démarche de prévention des discriminations parce que ces collectivités ont la « conviction » que c'est un enjeu central tout en ayant le sentiment de ne pas vraiment savoir de quoi il s'agit.
- L'inscription de l'enjeu de prévention des discriminations dans une politique de réduction des inégalités entre les habitants.

Seront développés ci-dessous, de manière détaillée, les accompagnements assurés auprès de la Ville de Strasbourg et des plans territoriaux de prévention des discriminations (PTLD), qui ont mobilisé plus de moyens et de temps de travail et qui seront poursuivis sur 2012.

DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT AUPRES DE LA VILLE DE STRASBOURG

En 2008, la Ville de Strasbourg a fait état de sa volonté de s'engager dans le domaine de la prévention des discriminations. Dans la perspective de la mise en place d'une politique locale de prévention des discriminations, l'ORIV a mis en oeuvre, entre octobre 2009 et mai 2010, une démarche d'accompagnement permettant de mettre à disposition de l' élu et des techniciens en charge de cette question (lors de réunions mensuelles et par le biais de notes) des éléments d'appréciation sur les politiques publiques et les actions menées dans ce domaine. Elle a abouti à l'élaboration d'une note de cadrage à l'été 2010 qui a servi de support à la réflexion en interne de la collectivité. Depuis lors la Ville a défini les orientations de sa politique de prévention et de lutte contre les discriminations. La fin de l'année 2010 et le début de l'année 2011 ont été consacrés à la mise en oeuvre en interne des instances et à la définition des actions à mener.

A compter du second semestre 2011, l'ORIV a assuré un accompagnement dans le cadre de cette politique territoriale de prévention des discriminations, à travers quatre modes d'intervention.

- Un appui méthodologique et documentaire auprès de la chargée de mission en charge de cette question via l'organisation de temps d'échanges réguliers, la production de connaissances, la recherche de documents et d'expériences dans une logique de capitalisation.
- Un appui à la mise en place de la Commission plénière rassemblant l'ensemble des structures associatives œuvrant au niveau de Strasbourg dans le domaine de la prévention des discriminations et la participation à cette instance.
- Un appui dans le cadre de la mise en oeuvre et du fonctionnement des groupes de travail « ressources et réseau » et « semaine pour l'égalité ».
- Des interventions permettant d'apporter des éclairages sur l'orientation retenue par la Ville de Strasbourg à savoir le référentiel « discriminations ».

ACCOMPAGNEMENT SUR SITE ET MUTUALISATION EN LORRAINE

Agir sur les discriminations relève le plus souvent d'une dimension territoriale. Conscients de cet enjeu, les pouvoirs publics ont très tôt élaboré des partenariats avec les représentants des collectivités et ont développé des mesures incitatives.

Lancés en 2001-2002, par la Délégation interministérielle à la Ville en lien avec le Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations³⁷, dans le cadre de la mise en oeuvre des contrats de ville, l'objectif des plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations était « d'accompagner les collectivités qui souhaitent agir afin de réduire les discriminations sur leur territoire ». Initiés sur quelques sites pilotes, ils ont depuis essaimé sur l'ensemble du territoire. Élaborés dans un contexte d'émergence de la politique de lutte contre les discriminations, c'est assez logiquement qu'ils ont été initiés dans le champ de l'emploi.

Ces plans territoriaux sont soutenus financièrement par l'Acisé qui en juin 2011 a proposé un cadre d'intervention précisant qu'un plan territorial de prévention des discriminations³⁸ est un « programme partenarial local d'actions visant à prévenir les discriminations,

³⁷ Depuis la création de l'ACSé, c'est cette agence qui a repris ce dispositif au titre des missions qui lui ont été données par la loi. Pour mémoire, « L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances [...] contribue à des actions en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. [...] Elle concourt à la lutte contre les discriminations. » (Article L 121-14, loi n°2006-396 du 31.03.2006 pour l'égalité des chances.

³⁸ Changement de nom des plans.

élaboré et mis en œuvre dans le territoire d'une collectivité signataire d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale ou d'une autre collectivité ».

Plusieurs communes, en Lorraine, conscientes de ces enjeux, portent actuellement des plans territoriaux de prévention de discriminations : Epinal-Golbey-Chantraine, Communauté de Communes Forbach-Porte de France, Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, Communautés de Communes de Freyming-Merlebach, Grand Nancy, Ville de Metz, Pays Naborien, Ville de Woippy.

ACCOMPAGNEMENT SUR SITES

L'ORIV a assuré une démarche d'accompagnement sur site auprès des équipes portant des plans de prévention des discriminations. Les démarches sont menées en fonction des besoins exprimés localement et de la mobilisation des chefs de projet. Les territoires plus particulièrement ciblés sont ceux nouvellement signataires de plans, à savoir ceux du Bassin Houiller (trois plans sont concernés) et du Val de Fensch. Par ailleurs, une attention particulière a été portée à des sites ayant engagé une démarche depuis quelques années afin d'en tirer les enseignements en termes d'évaluation, à savoir celui d'Epinal.

L'accompagnement consiste concrètement en l'organisation, sur les territoires identifiés, de réunions de travail auprès du chef de projet. Les réunions sur le Bassin Houiller prennent une forme particulière. En effet la signature de trois plans sur le secteur a plaidé pour une instance d'échanges commune en présence de l'Etat local.

Les modalités de travail et les ressources mises en œuvre varient selon les territoires et consistent en :

- un appui méthodologique par exemple dans la mise en place des instances, dans l'aide à la formalisation des réflexions,
- la mise à disposition de ressources dans la perspective de mise en œuvre d'actions, d'aide à l'analyse du territoire,
- des interventions auprès des acteurs locaux partenaires du Plan lors de temps de travail, de conférences, de la réunion des instances,
- de la mise à disposition de documents et de ressources...

SEMINAIRE INTER-PLANS DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

Ces accompagnements sur site ont fait émerger deux constats : des réalités et des difficultés communes, ainsi qu'un isolement des chefs de projets. Il a donc semblé pertinent d'organiser des journées d'échanges entre acteurs lorrains portant un plan territorial de prévention des discriminations dans un souci de qualification et d'échanges mutuels ainsi que de capitalisation des expériences.

Lors de la première rencontre, le groupe, composé des techniciens de chacun des plans, a retenu le principe d'un séminaire régional environ tous les deux à trois mois. Chaque rencontre sera centrée sur une thématique spécifique qui sera traitée collectivement lors de la journée avec un appui ressources de l'ORIV, un apport d'expérience de la part de certains membres du groupe, voire l'intervention d'une personne ressources externe. Ces séminaires ont été élargis aux deux territoires alsaciens ayant engagé une réflexion territorialisée dans le domaine de la prévention des discriminations ou de l'égalité des chances, à savoir les villes de Strasbourg et de Mulhouse. Ils se font en présence de représentants de la DRJSCS Lorraine, financeur des plans.

Ces séminaires répondent à quatre objectifs généraux :

- permettre une mise en réseau des acteurs portant des plans,

- échanger à partir des pratiques et expériences de chacun,
- travailler collectivement dans une logique de mutualisation sur la base des préoccupations émises par les uns et les autres lors des appuis sur site,
- apporter de l'information, des ressources.

En 2011, trois séminaires (5 avril, 21 juin, 10 novembre) ont été organisés par l'ORIV et ont donné lieu à des comptes-rendus.

La séance du 5 avril 2011 qui s'est tenue à Metz a permis une présentation de l'intervention de la DRJSCS dans le domaine de la prévention des discriminations, ainsi que la définition des objectifs de ces séminaires et une présentation de chacun des plans. Un temps a été consacré à des échanges d'expériences sur la prise en charge de la question des discriminations par les services des ressources humaines des collectivités.

La réunion du 21 juin 2011, à Nancy, a permis de travailler sur les leviers, les freins et les points communs aux actions menées au sein des différentes collectivités en matière de prévention des discriminations. Les échanges se sont appuyés sur une analyse transversale réalisée par l'ORIV, sur la base des entretiens menés auprès de chaque site pour l'élaboration des fiches « territoires » réalisées dans le cadre du Réseau RECI (cf partie ressources). Par ailleurs une partie de la journée a été consacrée à un temps d'échanges avec les deux CNFPT intervenant en Lorraine afin d'identifier les possibilités d'intervention de ces derniers dans le domaine de la formation sur les discriminations.

La séance du 10 novembre 2011, à Forbach, a été centrée d'une part :

- sur la présentation par l'ORIV d'un premier travail d'identification des structures (bureaux d'études...), personnes ressources et chercheurs intervenants dans le domaine de la prévention des discriminations et des moyens mobilisables en termes de ressources (formation, intervenants, études),
- sur la présentation d'une action spécifique en termes de « promotion de la diversité » menée par une association sur le territoire du Bassin Houiller.

La réalisation de ces séminaires a permis la production de notes spécifiques (fiches territoires ou encore identification des acteurs ressources intervenant dans le champ des discriminations) mais aussi d'optimiser la fonction de veille documentaire.

Il a été convenu, compte tenu de l'intérêt exprimé par les participants, de poursuivre ces temps d'échanges en 2012.

3. MUTUALISER ET RENDRE ACCESSIBLES LES RESSOURCES

En 2011, en dehors des actions présentées ci-dessous, la mise à disposition de ressources a consisté en l'organisation de deux rencontres de l'ORIV dédiées aux questions de discriminations (cf. page 31) et à la rédaction de trois « zoom » du bulletin mensuel sur le sujet des discriminations.

CAPITALISATION « DISCRIMINATIONS ET COLLECTIVITES »

Cette action menée dans le cadre du Réseau RECI (Ressources pour l'Egalité des Chances et l'Intégration) s'inscrit dans la continuité du travail mené les années antérieures visant à mieux connaître les modes d'intervention des collectivités dans le domaine des discriminations. Il était proposé en 2011 de capitaliser les démarches menées par certaines collectivités dans ce domaine.

À partir d'une trame commune élaborée conjointement, les membres du Réseau RECI ont rencontré des collectivités locales s'engageant dans la lutte contre les discriminations afin

de comprendre les conditions et modalités d'intervention. Ces entretiens sont retranscrits sous forme de fiches.

Pour réaliser ces fiches, l'ORIV a mené des entretiens téléphoniques avec chacun des chefs de projets des collectivités menant en Lorraine et en Alsace une action de prévention dans le domaine des discriminations. Au total, 8 fiches ont été élaborées. Ces fiches ont fait l'objet d'une analyse globale sur l'avancée des plans de prévention en Lorraine (les réalités, les enjeux, les obstacles) qui a été restituée lors d'un séminaire régional le 21 juin.

Par ailleurs l'analyse de ces fiches, mise en perspective avec celles réalisées par les autres membres du Réseau RECI, a contribué à la production d'une note de cadrage permettant d'identifier les leviers et les freins rencontrés par les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique territorialisée de prévention des discriminations. Cette note sera finalisée en 2012 et servira de support à un séminaire national organisé la même année par le Réseau RECI.

DISCRIMINATIONS ET SANTE

L'ACSé, sur le plan national, en partenariat avec le CNFPT, a mis en place un programme de formations expérimentales destinées aux chefs de projets des ateliers santé-ville, dans le cadre des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Ce dispositif a fait l'objet d'une procédure de marché portée par le CNFPT, dont le titulaire a été l'Institut Renaudot. Parmi les modules de formations mis en place, l'ACSé a souhaité la présence d'un module pour sensibiliser les chefs de projets à la question de la prévention des discriminations dans le domaine de la santé. Ce module de formation a été pris en charge par l'association Migrations Santé Alsace qui a sollicité les ressources de l'ORIV.

La formation, menée à titre expérimental, s'est tenue sur deux jours à Angers (8 et 9 juin 2011). L'objectif général de la formation était de permettre aux acteurs locaux du volet social de santé de la politique de la ville d'intégrer dans leur cœur de métier la dimension prévention et lutte contre les discriminations. Il s'agissait de développer la capacité de ces acteurs à construire une stratégie locale d'égalité de traitement dans le domaine de la santé en leur permettant de :

- comprendre et analyser les mécanismes régissant les discriminations en lien avec la santé,
- construire des stratégies d'impulsion et de développement en fonction de l'environnement au niveau local,
- mettre en pratique des outils de protection dans différents contextes.

Les apports de l'ORIV ont consisté en :

- Un appui ressources sur le volet prévention et lutte contre les discriminations, notamment lié au domaine de la santé.
- Un appui méthodologique au montage du module de formation.
- La réalisation de supports de formation.

L'intervention lors de la formation à Angers a porté sur les aspects suivants :

- Un cadrage général sur la notion de discriminations : concept, cadre juridique, politique publique, acteurs, dispositifs et outils visant à prévenir les discriminations.
- Un zoom sur les discriminations liées à l'état de santé (étendue au handicap) et à l'impact des discriminations sur l'état de santé.
- Une méthode pour la mise en œuvre d'une démarche non discriminatoire dans les projets des Ateliers Santé Ville.

Cette démarche de formation a permis à l'ORIV d'investir un domaine encore peu couvert où l'égalité est souvent présumée : la discrimination et la santé. La formation a permis par les échanges avec des professionnels de la santé d'identifier des enjeux propres à ce domaine.

DOSSIER RESSOURCES « DISCRIMINATIONS »

La refonte du dossier ressources « *Discriminations : éléments de compréhension et d'action* » réalisée par l'ORIV en décembre 2006 s'inscrit dans une volonté plus globale de refonte du site internet sur le volet « prévention des discriminations ». La refonte consiste en une réactualisation des données relatives aux évolutions juridiques et politiques dans le domaine de la prévention et la lutte contre les discriminations. Elle vise également à permettre une meilleure visibilité du positionnement de l'Observatoire dans ce domaine.

Une première phase de réactualisation, réalisée fin 2010, avait permis de définir et de valider la structure du dossier et de réaliser un certain nombre de recherches afin d'alimenter le dossier en termes de connaissances et de données. Ce travail s'est poursuivi durant l'année 2011 par un travail d'actualisation des données, des connaissances et des recherches sur certains enjeux liés aux discriminations.

Pour autant le dossier n'a pas pu être finalisé, d'une part en raison de la charge de travail, et d'autre part de nouveaux changements institutionnels (passage de la HALDE au Défenseur des droits...) qui se devaient d'être stabilisés avant de figurer dans le dossier.

Compte tenu de la décision prise de travailler au cours de l'année 2012 à une refonte complète du site internet, la formalisation des documents a été reportée d'une année. Enfin un certain nombre de travaux engagés ou poursuivis en 2011 doivent donner lieu à capitalisation et seront donc intégrés lors de la refonte du site.

POLE « COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE »»

UNE POLITIQUE PUBLIQUE EN TRANSITION

Depuis 30 ans, la politique de la ville développe des dispositifs et des actions visant d'une part à limiter les écarts entre les territoires et d'autre part à renforcer la cohésion sociale et territoriale. Elle a connu des évolutions au fur et à mesure du temps dans la définition des territoires d'intervention et des thématiques prioritaires. Toutefois, elle présente un certain nombre d'invariants depuis sa création. Ainsi, elle a été conçue comme une politique interministérielle, interinstitutionnelle, contractuelle et expérimentale. Alternant primauté à l'habitat et primauté au social, elle tente de résoudre les difficultés sociales, économiques, etc... rencontrées par les habitants résidant sur certains territoires.

En tant que centre de ressources politique de la ville, l'ORIV est concerné par l'évolution des territoires prioritaires et de la politique de la ville.

L'intervention publique en faveur des territoires prioritaires s'est transformée ces dernières années. Sans être exhaustif, plusieurs constats peuvent être mis en avant.

La réforme de la géographie prioritaire et de la contractualisation (annoncée en 2009) a été reportée à 2014. L'absence de décision dans ce domaine nuit à la mobilisation des acteurs (élus, agents, associations...).

Au fil des ans, et de manière renforcée ces dernières années, la logique d'intervention publique privilégie une approche en termes de dispositifs, de programmes, au détriment d'une action globale autour d'un projet commun pour le territoire, partagé ou tout au moins co-élaboré entre les différents acteurs.

Les changements institutionnels (notamment liés à la réforme de l'Etat) sont à l'origine d'une démultiplication des acteurs et/ou d'une perte de référents (les deux mouvements ayant souvent lieu simultanément).

A cela s'ajoutent des constats de cloisonnement. Par exemple, les Programmes de Rénovation Urbaines, qui impactent fortement le devenir des territoires concernés, sont souvent conduits sans les « acteurs sociaux » ou sans articulation satisfaisante entre ce que l'on nomme classiquement le « social » et « l'urbain ». Le postulat à l'origine de ces actions, considérant l'action sur le bâti comme la solution permettant de répondre aux difficultés des territoires, occulte la complexité du « vivre ensemble » et des difficultés sociales. Cette articulation entre le social et l'urbain est d'autant plus complexe que les moyens financiers alloués au « social » sont bien plus modestes (et ont connu une baisse ces dernières années) que ceux mobilisés au titre de la rénovation urbaine. A cela s'ajoute la disparation et/ou la fragilisation de nombreux porteurs de projet.

L'ensemble de ces constats s'inscrivent par ailleurs dans un contexte de crise économique et sociale, qui a pour effet un appauvrissement des populations les plus fragiles. Cette situation nécessite de se questionner plus globalement sur les territoires d'intervention, la pauvreté ne se limitant pas aux territoires prioritaires de la politique de la ville.

UNE VOLONTE DE DECLOISONNEMENT

C'est dans ce contexte que l'ORIV inscrit son action. Elle a été marquée ces dernières années par une augmentation des demandes de la part des professionnels, afin d'être mieux outillés et pouvoir répondre aux enjeux locaux.

Pour l'ORIV, il s'agit d'œuvrer auprès des acteurs des territoires relevant de la géographie prioritaire :

- en favorisant le rapprochement et l'articulation entre « social » et « urbain » (et donc entre les CUCS et les PRU),
- en permettant une meilleure identification des évolutions des territoires et de leurs habitants, ainsi que des moyens (spécifiques et de droits communs) mis en œuvre.

Ainsi, l'ORIV va privilégier toute démarche permettant un décloisonnement des approches en favorisant les rencontres inter-acteurs. C'est également pour répondre à ces défis que l'ORIV développe les apports de ressources en re-contextualisant les réflexions mais aussi en les adaptant aux caractéristiques des territoires. Il s'agit pour l'ORIV, aujourd'hui plus que jamais, de permettre une articulation entre :

- les actions de proximité (en accompagnement des acteurs sur sites),
- la mise en réseau et l'organisation de temps d'échanges entre acteurs,
- la mise à disposition de ressources,
- la capitalisation des enseignements des démarches menées.

OBJECTIFS ET ACTIONS INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL 2011

La recherche d'une meilleure cohésion sociale et territoriale s'appuie sur des dispositifs publics qui relèvent d'un pilotage alliant connaissances, méthodologie de projet et travail partenarial. Dans cette perspective, l'ORIV se donne pour mission de créer des conditions favorables afin d'outiller au mieux les professionnels.

Ainsi, en Alsace comme en Lorraine, l'intervention de l'ORIV s'est articulée autour de quatre axes durant l'année 2011 :

- La mise à disposition et production de ressources en lien avec les préoccupations des acteurs de la politique de la ville.
- Le renforcement des temps d'échanges inter-acteurs dans une logique de confrontation des cultures professionnelles et de qualification sur des thématiques spécifiques.
- Le renforcement des moyens d'intervention dans le domaine de l'observation et de l'évaluation.
- La veille documentaire et la mise en place d'appuis par rapport à certains enjeux transversaux (articulation social et urbain, mobilisation du/des droit(s) commun(s)).

Il était prévu que ces quatre axes d'intervention soient déclinés par la réalisation des actions suivantes :

- La valorisation des expériences et pratiques par un travail de capitalisation (alimentation du réseau européen des savoirs urbains - portail internet EUKN)
- L'organisation de temps d'échanges à différentes échelles territoriales sur la base de l'actualité (questions d'actualité) ou d'un point de vue thématique (Rencontres de l'ORIV, Ateliers des professionnels de la ville)

- L'organisation de séminaires inter-acteurs (journée locale des acteurs de la rénovation urbaine, séminaire sur les enseignements des opérations de rénovation urbaine, journée régionale sur les enjeux d'une ville durable) ou participation à différentes réflexions
- La mise en œuvre de cycles de qualification (réussite éducative, gouvernance, lien social/urbain)
- La production de notes de capitalisation (mobilisation de la parole des habitants et rénovation urbaine, évaluation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale)
- L'aide à la conception et à la formalisation d'« indicateurs partagés » dans le domaine de l'observation et de l'évaluation, en partant des territoires et en lien avec les acteurs
- L'accompagnement des acteurs par des appuis sur sites, la participation à des démarches de mobilisation de la parole des habitants, des visites de territoire
- L'appui aux réflexions menées par l'Etat dans le domaine de la politique de la ville et apports par rapport aux enjeux actuels de la politique de la ville.

L'année 2011 a été pour l'ORIV une année particulièrement dense dans la mesure où ses activités ont été déployées sur l'ensemble de l'année en Alsace et en Lorraine (Centre de Ressources Politique de la Ville en Lorraine - CRPVL en partenariat avec le Carrefour des Pays Lorrains).

BILAN ET PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIONS MENEES³⁹

Les actions menées au cours de l'année 2011 ont permis de répondre aux impératifs et objectifs prévus en début d'année.

Ainsi, l'année 2011 a permis de travailler plus particulièrement sur la fonction de qualification via la mise en place de temps d'échanges ponctuels ou inscrits dans le cadre de cycle de qualification. L'un des enjeux de l'année a également été celui du décloisonnement entre les acteurs intervenant au titre du CUCS et ceux intervenant dans le cadre de la rénovation urbaine, dans une logique de confrontation des cultures professionnelles. D'ailleurs, les temps de mise en commun entre acteurs par la mise à disposition de ressources ont été nombreux et très diversifiés dans leur forme : ateliers des Professionnels de la Ville, mise en réseau de professionnels, visite de sites PRU, réunions sur les questions d'actualités.

Les démarches d'appuis sur site ont par contre été moins nombreuses que les années antérieures. Elles ont surtout concerné des aspects ou sites particuliers au regard des enjeux transversaux. Ce sont des problématiques comme celles du droit commun (CUCS Expérimentaux), de l'articulation du social et de l'urbain via la dimension des compétences d'usage des habitants (PRU Meinau, PRU Epinal, CUCS de Wittenheim), de l'observation (CUCS de Metz ou encore de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France) ou encore de l'évaluation (CUCS de Colmar) qui ont été abordées.

L'enjeu de capitalisation des réflexions mis en avant depuis quelques années s'est concrétisé par la production de dossiers thématiques.

1. METTRE A DISPOSITION DES RESSOURCES

³⁹ Cette partie ne vise pas l'exhaustivité des actions menées en cours d'année, mais rend compte de celles ayant mobilisé le plus l'équipe de l'ORIV.

La mise à disposition de ressources a pris à la fois une forme écrite, par exemple les notes documentaires décrites ci-dessous, ou une forme orale, via des réunions inter-acteurs dédiées à un public particulier, voire territorialisées (Question d'actualité) ou pluri-acteurs (Ateliers des professionnels de la ville). Les temps dédiés à la mise à disposition de ressources permettent également de mettre en réseau des acteurs.

NOTES DOCUMENTAIRES

L'ORIV a produit trois notes documentaires en 2011 relevant du champ de la politique de la ville. Ce type de production fait la synthèse de travaux publiés par d'autres organismes, dans un format court (environ 4 pages). A destination des professionnels et du grand public, ces notes documentaires rendent plus accessibles les ressources produites. Les notes rédigées en 2011 portaient sur « l'ingénierie locale de la politique de la ville », « les effets de quartier » et les différentes contributions nationales produites dans la perspective d'un éventuel second Programme National de Rénovation Urbaine (on parle le plus souvent de PNRU2).

La première note présente l'analyse des données régionales recueillies par le Cabinet FORS dans le cadre d'une étude nationale sur l'ingénierie locale de la politique de la ville, réalisée à la demande l'ACSé. Elle s'appuie sur une enquête réalisée auprès de tous les professionnels « généralistes » de la politique de la ville. Cette enquête a donné lieu à une récolte de données quantitatives et à la réalisation d'entretiens auprès de quelques professionnels. L'ORIV a pu exploiter les données de l'enquête quantitative pour l'Alsace et la Lorraine et a fait l'analyse du profil des professionnels pour ces deux régions.

La note sur les « effets de quartier » est une synthèse de la note produite par le Centre d'Analyse Stratégique (rédigée par Noémie Houard en collaboration avec Pauline Annerel) en novembre 2011. Elle offre un panorama des recherches internationales sur le sujet et fait le lien avec les différents modes d'interventions publiques en faveur des habitants des quartiers défavorisés.

La note relative au PNRU2 fait la synthèse des contributions du Comité d'Evaluation et de Suivi de l'ANRU⁴⁰, du Conseil Economique Social et Environnemental et du Conseil National des Villes. Elle met en lumière les acquis du premier Programme National de Rénovation Urbaine et les préconisations mises en avant par les différents acteurs pour la suite de ce programme.

ATELIERS DES PROFESSIONNELS DE LA VILLE ET MISE EN RESEAU DES ACTEURS

Depuis 2006, l'ORIV organise des Ateliers des Professionnels de la Ville, en direction des professionnels des collectivités et des services de l'Etat en Alsace. Ces ateliers portent sur un thème précis et ont pour objectif de favoriser l'interconnaissance entre professionnels.

L'ORIV a organisé deux Ateliers des Professionnels de la Ville en 2011.

Le premier, intitulé « Comprendre la politique de la ville », a eu lieu le 22 février et a regroupé 22 participants. Animé par Maurice BLANC (Professeur de sociologie), cet atelier a porté sur le cadre de la politique de la ville et les objectifs poursuivis par cette politique publique. Il est notamment revenu sur la question des temporalités, de la mixité sociale,

⁴⁰ Agence nationale de rénovation urbaine.

des niveaux d'intervention et de la participation des habitants. Il a également apporté un éclairage sur les modes d'intervention en Allemagne.

Le second atelier a eu lieu le 24 juin et a drainé 16 participants. Il a porté sur les liens entre « Santé et politique de la ville ». Il a permis d'appréhender la mise en place de deux démarches santé sur des territoires distincts et de voir dans quelle mesure elles s'adaptaient aux logiques territoriales. Dans un premier temps, Murielle Maffessoli, Directrice de l'ORIV, a présenté les grandes étapes qui ont structuré la prise en compte de la thématique santé en matière de politique de la ville. Ensuite, Alice Tron de Bouchony, coordinatrice Santé et Hygiène publique à la ville de Mulhouse, a présenté la démarche mise en place par la Ville. Enfin, Laurent Konopinski, directeur de l'AFPRA⁴¹ et Armel Claudepierre, psychologue à l'AFPRA, coordinateur du réseau santé social Justice de la Ville de Colmar et chargé de mission Atelier Santé Ville, ont présenté la mise en place d'un atelier santé ville sur le territoire de Colmar.

L'analyse des questionnaires montre que le format des Ateliers des Professionnels de la Ville convient aux participants, même si la qualité de l'animation et du débat pourrait être améliorée.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des questionnaires d'évaluation.

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Passable	Pas du tout satisfaisant
Le mode d'intervention, communication retenu concernant cette rencontre était...	58%	42%		
Le choix des intervenants était...	65%	35%		
Les interventions répondaient à vos attentes de manière...	42%	53%	3%	
La qualité du débat était...	26%	56%	18%	
L'animation était...	48%	48%	4%	

Par ailleurs, deux autres démarches se sont inscrites dans une logique de mise en réseau et d'apports de ressources.

Il s'agit d'une part de la mise en place de « visite sur sites ». En effet, l'ORIV a organisé en 2010 la visite des quartiers strasbourgeois bénéficiant d'un Projet de Rénovation Urbaine. La visite des sites Mulhousiens a eu lieu le 28 avril 2011 en présence d'une dizaine de professionnels. Le parcours a été réalisé à vélo et a permis d'échanger à partir de la situation des quartiers de Bourtzwiller, Wagner et Franklin. Les échanges entre professionnels ont permis un partage d'expérience autour de ce moment de convivialité.

D'autre part, l'ORIV a organisé un temps de travail d'une demi-journée le 14 septembre 2011 avec Fabrice Peigney⁴² autour du rapport du Comité d'évaluation et de suivi (CES) de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), publié en juillet 2011, intitulé « Les quartiers en mouvements : pour un acte 2 de la rénovation urbaine ». Ce rapport dresse un état des lieux du programme national de rénovation urbaine (PNRU) institué par la loi du 1er août 2003 et propose un certain nombre de propositions quant à la mise en œuvre de la suite des opérations de rénovation urbaine. Fabrice Peigney, secrétaire Général du CES de l'ANRU en lien avec Damien Kacza, chargé de mission au sein de cette même instance, ont présenté le contenu de ce rapport. Après un bref historique du contexte de création du PNRU, l'accent a été mis sur quelques avancées : une réelle amélioration du cadre de vie des quartiers rénovés, une requalification des logements, le

⁴¹ Association de Formation et de Prévention du Risque Alcool, Drogue et Dépendances.

⁴² Fabrice Peigney est secrétaire général du comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU.

développement de partenariat et la rapidité dans l'exécution des opérations dans un contexte de sécurité financière (financements inscrits dans la durée). Ce temps d'échanges a drainé plus de 60 personnes issues de cultures professionnelles différentes, venant de Lorraine et d'Alsace.

REUNIONS « QUESTIONS D'ACTUALITES »

Elles sont territorialisées et ont été développées sur plusieurs territoires en 2011 (après des expérimentations en 2010 sur le territoire du Bas-Rhin et du Haut-Rhin), tant en Alsace qu'en Lorraine.

Elles répondent à un triple objectif :

- permettre la diffusion d'information sur la politique de la ville,
- favoriser l'émergence d'une culture commune entre les participants,
- permettre la mise en réseau d'acteurs.

Elles consistent en des séances de travail de deux heures autour de sujets d'actualité liés à la politique de la ville. Elles sont l'occasion de permettre des échanges entre professionnels dédiés à la politique de la ville et d'autres travaillant de manière plus thématique.

Animés par l'ORIV, qui apporte les éléments d'actualité en les recontextualisant, les temps d'échanges sont le plus souvent structurés en deux temps. Le premier temps consiste en une présentation par l'ORIV des décrets, circulaires, travaux, études récents dans le domaine de la politique de la ville. Le second temps peut être dédié à un thème précis ou un dispositif, défini lors de la séance précédente ou en fonction des orientations et priorités nationales ou locales.

Quatre groupes ont fonctionné au cours de l'année 2011 :

- Un groupe composé des services de l'Etat du Bas-Rhin (politique de la ville : DDCS mais aussi de droit commun : DRAC, DIRECCTE, Education Nationale, PJJ...) et les délégués du Préfet. Il s'est réuni quatre fois dans les locaux de l'ORIV (18.04, 27.09, 17.10 et 22.11).
- Un groupe composé des services de l'Etat dans le Haut-Rhin (politique de la ville : pôle départemental, DDCSPP mais aussi de droit commun : DRAC, DIRECCTE, Education Nationale, PJJ...) ainsi que les délégués du Préfet. Il s'est réuni à cinq reprises en alternance dans les locaux de la préfecture de Colmar et de la sous-préfecture de Mulhouse (8.04, 20.06, 19.09, 17.10 et 28.11).
- Un groupe composé des services de l'Etat à l'échelle de la région Lorraine. Y sont conviés des représentants régionaux (DRJSCS) et des 4 départements en charge de la politique de la ville mais également relevant de services de droit commun. Cinq réunions ont eu lieu dans les locaux de la DRJSCS Lorraine à Nancy (21.04, 16.06, 15.09, 13.10 et 29.11).
- Un groupe composé de salariés de la Ville de Strasbourg (en charge de la politique de la ville mais aussi travaillant dans les services thématiques). Les réunions, initiées à compter du second semestre 2011, ont eu lieu dans des locaux de la Ville aux dates suivantes : 20.10 et 15.11.

A noter que l'ORIV participe, en fonction de l'ordre du jour, aux réunions de l'Equipe Intercommunale de Direction de Projet du CUCS de Mulhouse Alsace Agglomération, y apportant des informations et des ressources.

A l'issue de la séance, l'ORIV transmet à l'ensemble des membres du groupe les documents supports abordés en séance.

La participation est variable et est fonction des disponibilités des uns et des autres. Une évaluation de l'intérêt des séances réalisée en fin d'année 2011 a plaidé pour la reconduction de ces temps d'actualité en 2012.

2. CAPITALISER LES CONNAISSANCES

Différentes formes de capitalisation peuvent être réalisées, certaines résultent de la valorisation d'expériences et donnent lieu à la production de « fiches », d'autres résultent de la volonté de rendre compte d'une réflexion menée sur des territoires dans un souci de mutualisation.

LA MOBILISATION DE LA PAROLE DES HABITANTS DANS LE CADRE DES PRU

Dans le cadre des quatre projets de rénovation urbaine, les élus de la ville de Strasbourg ont souhaité redonner une place centrale aux habitants par le développement de démarches participatives. Ces dernières s'inscrivent dans un enjeu plus global porté par la collectivité et visant à favoriser la démocratie locale sous toutes ses formes, notamment par la mise en place de « conseil de quartier », de « conseil de jeunes » et d'un « conseil consultatif des résidents étrangers ».

L'ORIV appuie depuis plusieurs années les professionnels afin d'optimiser la logique de « participation des habitants » tout en tenant compte de la singularité de l'expression de certaines catégories de personnes. C'est par l'accompagnement aux réflexions locales et par la production de connaissances que la question des jeunes, des populations « silencieuses », ou encore des personnes immigrées a été abordée. Ce travail a permis de développer des compétences techniques, méthodologiques, mais aussi de capitaliser des connaissances.

De plus, l'ORIV dispose de ressources et de connaissances de certains publics peu enclins à participer ou à donner leur avis, pour des raisons objectives (non maîtrise de la langue) ou subjectives (manque d'intérêt, sentiment de ne pas être écouté).

Ces différents aspects ont incité la Ville de Strasbourg à solliciter l'ORIV à compter de mai 2008, pour apporter un accompagnement méthodologique et technique aux démarches de « mobilisation de la parole des habitants » dans le cadre des Projets de Rénovation Urbaine. En effet, le projet pour le quartier de HautePierre avait été rejeté par l'ANRU à cause du manque de concertation préalable des habitants. Au fur et à mesure, l'ORIV est intervenu sur d'autres sites strasbourgeois : Cronembourg, Meinau, Neuhof et Port du Rhin.

L'accompagnement mis en œuvre par l'ORIV, adapté à chaque projet et à chaque territoire, s'est traduit par :

- Un appui à la conception méthodologique de la démarche lors de réunions avec les équipes projet et/ou aux professionnels en charge de celle-ci ;
- La mobilisation de ressources (capitalisation de savoirs, d'expériences...) ;
- Le recueil des points de vue des habitants et forces vives (animation de réunions, de temps de débats, entretiens et questionnaires, démarches déambulatoires...) ;
- Un travail d'observation et d'immersion sur le territoire ;
- La formalisation des constats et points de vue relevés en vue d'une amélioration des opérations.

En novembre 2010, l'ORIV a organisé un séminaire de travail pour les agents de la Ville afin de mettre en commun les enseignements de ces démarches. Ce séminaire a réuni des

acteurs diversifiés intervenant autant au titre de la rénovation urbaine, que des directions de proximité et du service de la démocratie locale.

Afin de capitaliser et synthétiser les enseignements des démarches menées sur les territoires strasbourgeois, l'ORIV a rédigé un dossier thématique sur le sujet. Il met en avant à la fois les principes et enjeux sous-jacents à l'action de mobilisation, mais tente aussi de dégager les principes ayant guidé l'action ainsi que les conditions de réussite de ces démarches.

Finalisé en novembre 2011, il a été diffusé en décembre 2011 et est téléchargeable sur le site Internet de l'ORIV.

L'ÉVALUATION DES CUCS EN ALSACE

De la même manière, l'ORIV accompagne depuis de nombreuses années les équipes en charge de la politique de la ville en Alsace, que ce soit par le biais de temps d'échanges, la production de connaissances ou encore les accompagnements sur sites.

Ainsi, après être venu en appui à la rédaction de certaines conventions CUCS dans le Haut-Rhin en 2007, l'ORIV a été sollicité sur différents territoires pour accompagner la mise en œuvre de l'évaluation. Selon les cas, il s'est agi d'appuyer les équipes dans :

- la rédaction du cahier des charges (formulation des attentes et des questions évaluatives),
- la mise en place de la gouvernance de l'évaluation (comité de suivi de l'évaluation),
- le suivi de l'ensemble de la démarche (échanges et analyses),
- l'appropriation des résultats et la production d'outils en réponse aux préconisations de l'évaluation,
- la réalisation d'état des lieux complémentaires.

En 2011, la quasi-totalité des évaluations était terminée ou en cours de l'être. Pour avoir suivi les travaux sur les différents territoires, l'ORIV a noté des éléments communs à l'ensemble des sites, aussi bien sur la forme (conduite de l'évaluation) que sur le fond (enseignements issus des évaluations). Ces éléments permettent de repenser la politique de la ville et son application aujourd'hui sur les territoires, sa place dans les collectivités et son apport sur les territoires.

CAPITALISATION D'EXPERIENCES

Le réseau européen EUKN⁴³ est un portail européen sur les politiques urbaines. Le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, qui en assure l'animation pour la France, demande aux centres de ressources politique de la ville de faire remonter des fiches sur des pratiques, des recherches ou des politiques mises en œuvre en région. Il n'y a pas d'exigence sur le nombre de fiches à faire remonter chaque année.

En 2010, trois fiches d'expériences avaient été produites (Mulhouse : territoire de coresponsabilité ; Etat des lieux du dispositif adultes relais ; Guide de l'Observation Sociale Territorialisée). Trois nouvelles fiches ont été produites en 2011 :

- la politique jeunesse de la commune d'Essey-lès-Nancy,
- la démarche de la coordination santé à Mulhouse,
- la mobilisation de la parole des habitants dans le cadre des PRU.

⁴³ European Urban Knowledge Network.

3. QUALIFIER LES ACTEURS

Ce travail de qualification entendu comme le fait de « permettre aux professionnels d'acquérir, dans une logique d'échange et de co-élaboration, la maîtrise des connaissances et outils nécessaires à leurs pratiques professionnelles »⁴⁴ a été particulièrement développé en 2011 et a concerné aussi bien les acteurs lorrains qu'alsaciens.

Au-delà de temps dédiés via des journées ou demi-journées de travail (cf. actions présentées dans la suite de cette partie), différentes interventions dans le cadre de formations entrent dans cette logique de qualification des acteurs.

On peut notamment citer, à titre d'illustration, les interventions réalisées en 2011 auprès d'acteurs de l'animation et de l'éducation populaire. En effet, l'ORIV est intervenu auprès de deux groupes de stagiaires des CEMEA Alsace. Un premier temps s'est tenu avec les stagiaires du DEJEPS, sur la question du diagnostic territorial (objectifs, méthode, sources de données...) à partir du Guide de l'Observation Sociale Territorialisée produit par l'ORIV en 2008. Cette demi-journée a eu lieu le 15 novembre 2011 (15 personnes). Il s'agissait de fournir aux stagiaires, dans le cadre de l'élaboration de diagnostic territorial (démarche inscrite dans leur formation) des clés méthodologiques et une grille de lecture du territoire et des acteurs fournisseurs de données. Un second temps est prévu, auprès des deux groupes, en janvier 2012.

EDUCATION ET POLITIQUE DE LA VILLE EN LORRAINE

JOURNEE THEMATIQUE SUR LES PLANS EDUCATIFS LOCAUX

Une journée de qualification a été organisée en Lorraine, dans la continuité des évaluations régionales demandées par le Secrétariat Général aux Affaires Régionales en 2009-2010, sur la thématique des Projets Educatifs Locaux. Cette journée devait apporter des outils aux professionnels pour répondre aux préconisations de l'évaluation.

Elle s'est déroulée le 14 janvier 2011 à l'ENACT de Nancy. 25 personnes y ont participé. Elle a porté sur les Projets Educatifs Locaux en tant qu'outils de l'articulation entre politiques éducatives et Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Loïc Frenay et Paul Monnoyer, salariés à l'agglomération et à la ville de Brest, ont animé la journée, à partir de leur expérience dans ce domaine. Au-delà du témoignage et du partage d'expérience, cette journée a été l'occasion de produire un outil permettant de pointer les différents points de vigilance et les conditions nécessaires à la définition et à l'animation d'un Projet Educatif Local sur un territoire. Le compte-rendu de cette journée, la liste des participants, et des éléments bibliographiques notamment sont disponibles sur le site Internet du CRPVL (www.crpv-lorraine.fr).

CYCLE DE QUALIFICATION

Dans la continuité de la journée thématique qui prenait pour exemple la ville de Brest et compte tenu des attentes exprimées par les acteurs, il a été proposé aux acteurs lorrains un cycle de qualification sur l'éducation dans la politique de la ville.

Les acteurs souhaitaient disposer d'un référentiel commun pour élaborer des Projets Educatifs Locaux. L'enjeu était d'apporter des clefs de lecture pour la mise en œuvre d'une action éducative coordonnée sur les territoires et de parvenir à construire le socle d'une culture commune sur l'éducation.

⁴⁴ Cf. Cadre de référence national Etat – Centres de ressources politique de la ville, février 2011.

Le cycle de qualification a été mené de mars à juillet 2011. Il s'est déroulé sur trois demi-journées : 31 mai, 14 juin et 22 juin 2011. C'est à partir des questionnements des participants et du partage de connaissances (théorique et pratique) que l'objet « projet éducatif local » a été discuté. Il s'agissait tout à la fois d'interroger les cultures professionnelles, mais aussi d'identifier les incontournables de ce type de démarche (connaissance du territoire, des dispositifs éducatifs préexistants au PEL, des acteurs). Le cycle de qualification s'est composé de temps d'échanges alternant entre ateliers pratiques et interventions plus théoriques.

La diversité des professions et des institutions représentées (de l'éducation nationale aux collectivités territoriales) a effectivement permis de riches échanges. Par contre, l'assiduité n'a pas été à la hauteur des attentes. Malgré ce constat en demi-teinte, le cycle s'est avéré globalement positif.

Les comptes rendus des trois temps de travail ont été réalisés et diffusés auprès des participants. Ces éléments, tout comme l'ensemble des éléments liés au cycle de qualification (power point diffusés en séances notamment), ont été mis en ligne sur le site Internet du CRPVL (www.crpv-lorraine.fr)

JOURNEE DE RESEAU DES PROFESSIONNELS DE LA RENOVATION URBAINE DU GRAND-EST

L'ANRU a initié au niveau national une démarche de mise en réseau des chefs de projet rénovation urbaine devant donner lieu à des réunions territorialisées par grande région. La Lorraine ayant été retenue comme territoire pour accueillir cette journée, des contacts ont été établis en mars 2011 avec le CRPVL.

Le 24 mars 2011, un « groupe projet territoire » (animé par l'ANRU et composé de chefs de projet rénovation urbaine) s'est réuni, en présence du CRPVL, afin de déterminer les thèmes devant être abordés lors de la « Journée locale d'échanges ». A cette occasion, trois thèmes de travail avaient été retenus : le montage des opérations commerciales, les démarches de concertation, et enfin, le plan stratégique local abordant de fait la question des sorties de convention.

Lors de la journée d'échanges organisée le 19 mai 2011, qui a drainé 47 personnes, les deux premières thématiques ont été traitées en atelier tandis que la troisième l'a été en plénière.

Dans le cadre de ce projet, le CRPVL a géré les aspects logistiques. Il a également aidé à la préparation de certaines plénières, ainsi qu'au fonctionnement de l'atelier relatif à la concertation (contacts avec les intervenants, animation...). Le CRPVL a également réalisé les comptes rendus des différents temps de travail. Ces éléments ainsi que les documents produits lors des différents temps (power point...) sont disponibles sur le site Internet du CRPVL.

Ce temps d'échanges souhaité et financé par l'ANRU était exclusivement réservé aux professionnels de la rénovation urbaine. En dépit des demandes émanant du CRPVL, il n'a pas été possible d'assurer des liens avec d'autres professionnels de la politique de la ville, hormis les centres ressources concernés (à savoir CRPVL pour la Lorraine, ORIV pour l'Alsace et Ressources et Territoires pour la Franche-Comté). Cette journée a néanmoins permis pour les centres de ressources d'établir des liens avec les acteurs de la rénovation urbaine des collectivités, mais aussi de l'Etat.

En effet, en amont de la journée dédiée aux chefs de projet rénovation urbaine, l'ANRU avait convié, le 18 mai 2011, les personnes en charge de la rénovation urbaine au sein des Directions Départementales des Territoires. Les centres de ressources ont contribué par des apports de ressources à des temps de travail thématique l'après-midi.

JOURNEE REGIONALE « POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE » EN LORRAINE

Le CRPVL a souhaité engager une réflexion sur les liens entre politique de la ville et développement durable. Partant d'éléments préalables posés par l'équipe du CRPVL et discutés avec l'Etat (à savoir les membres du Comité technique : représentants du SGAR Lorraine et de la DRJSCS Lorraine), un groupe de travail régional a été mis en place⁴⁵ afin de construire une démarche faisant sens en Lorraine. Ce groupe de travail, réunissant des acteurs aux profils distincts, s'est retrouvé le 1er septembre 2011. Cette réunion a été l'occasion d'affiner les contenus et attentes liés à la journée régionale. Les participants ont souligné un intérêt pour définir le développement durable au sens large et faire de l'articulation entre les deux dynamiques une opportunité pour repenser les territoires et leurs projets de développement.

La journée régionale, « Vers des projets de développement urbain, solidaire et durable. Regards croisés entre développement durable et politique de la ville » a été organisée le 18 octobre 2011. Elle avait pour objectif de réfléchir collectivement à la construction de projets de territoire solidaires et durables. Il s'agissait de sortir d'une logique de dispositifs et de programmes dans la mesure où ceux-ci ne permettent pas la mise en œuvre de projets collectifs, porteurs de sens au niveau local. La mise en perspective des deux politiques visait à tirer profit des enseignements et des expériences passés dans le domaine de la politique de la ville et de s'appuyer sur les principes et acquis du développement durable.

Cette journée a réuni une soixantaine de participants, principalement des professionnels de la politique de la ville des collectivités et de l'Etat.

Le matin, une plénière et 4 ateliers en simultané se sont déroulés. L'après-midi, ce sont la diffusion d'un film sur les projets urbains intégrés, puis la construction du cadre de référence et une table ronde qui ont eu lieu.

Compte tenu de l'importance de la question et des enjeux de structuration d'une réflexion commune aux acteurs lorrains, les échanges ont fait émerger la nécessité d'inscrire cette réflexion dans la durée. Ainsi, la journée régionale constitue la première étape d'un travail qui sera poursuivi en 2012 par la mise en place d'ateliers avec le soutien du groupe technique mis en place au début de la démarche. L'ensemble des éléments travaillés avec les acteurs servira de support à un colloque début 2013.

Il est par ailleurs prévu de finaliser le compte rendu de la journée régionale au début de l'année 2012.

GROUPE D'APPUI A LA GOUVERNANCE DE PROJET EN ALSACE

Le groupe d'appui à la gouvernance de projet trouve ses origines dans une demande formulée en 2010 par les professionnels alsaciens. Effectivement, alors que l'ORIV renforçait son partenariat avec le Carrefour des pays Lorrains qui porte notamment le réseau régional des professionnels du développement social urbain (IRDSU), les professionnels alsaciens ont témoigné d'un intérêt pour une mise en réseau des professionnels en région. Au cours du dernier trimestre de 2010, plusieurs réunions ont été

⁴⁵ Composition du groupe de travail invité pour ce travail : Représentants de l'Etat (SGAR, DRJSCS, délégués du Préfet), représentants des collectivités (Conseil régional, Conseils Généraux de Moselle, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges ainsi que Villes de Metz, Toul, Verdun et Communauté d'Agglomération du Grand Nancy, Communauté d'Agglomération de Forbach – Porte de France et Syndicat Intercommunal de Epinal-Golbey-Chantraine).

initiées en lien avec l'IR.DSU national et le réseau lorrain, favorisant les rencontres entre acteurs des deux territoires lorrains et alsaciens.

Il est ressorti des différentes réunions :

- une demande des professionnels alsaciens de se retrouver pour échanger sur les pratiques, mieux se connaître et discuter de l'actualité de la Politique de la Ville
- une demande pour participer au réseau national et participer aux prises de position de l'IR-DSU⁴⁶.

Afin de répondre à la première demande, l'ORIV a mis en place un atelier de travail avec des professionnels de la politique de la ville issus de collectivité. Il a porté au cours de l'année 2011 sur la question de la gouvernance et de la stratégie à adopter par rapport au devenir des dispositifs politique de la ville. Le groupe s'est réuni à trois reprises (15.06, 3.08 et 8.11). Le groupe d'appui s'est centré sur des points de méthode, partant de l'expérience des uns et des autres, tout en conservant un aspect opérationnel.

En 2012, ce groupe d'appui pour les chefs de projets politique de la ville continuera à se réunir.

4. ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

Comme les autres années, l'ORIV a assuré en 2011 un accompagnement dans le cadre de dispositifs politique de la ville, qu'il s'agisse de CUCS ou de PRU. Compte tenu de l'extension du nombre de territoires (avec le développement en Lorraine), ce type d'intervention a été ciblée sur quelques sites, demandeurs d'appui, mais aussi présentant une plus-value en termes de mutualisation et de capitalisation d'expériences. Ceux ayant le plus mobilisé l'ORIV, sur l'Alsace comme sur la Lorraine, sont présentés ci-dessous.

DROIT(S) COMMUN(S) ET POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE EXPERIMENTAUX DE STRASBOURG

La Ville de Strasbourg, comme celle de Mulhouse, a été retenue au niveau national parmi les 33 sites expérimentaux pour la mise en œuvre d'une nouvelle forme de contractualisation en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale Expérimental vise à mobiliser les moyens de droit commun de l'Etat et des collectivités locales sur trois thématiques jugées prioritaires par l'Etat, à savoir l'emploi, l'éducation et la sécurité et la prévention de la délinquance, et sur un quartier déterminé. Des avenants par quartier doivent être rédigés et doivent préciser les engagements des signataires du CUCS en matière de « droit commun ».

L'appropriation et la mise en œuvre de ces CUCS expérimentaux varient selon les territoires. A Strasbourg, la complexité de l'appropriation de ce dossier a donné lieu à une demande d'intervention de l'ORIV, conformément à la circulaire de mise en œuvre de ces dispositifs qui faisait état d'un possible recours aux centres de ressources.

En effet, outre le quartier du Neuhof (proposé par l'Etat comme lieu de l'expérimentation), la Ville de Strasbourg a souhaité que le quartier de Cronembourg puisse également en faire partie. Par ailleurs, elle a souhaité que trois autres thématiques soient prises en compte : la prévention des discriminations, la santé et la culture.

L'intervention de l'ORIV a consisté, à compter de septembre 2011, à coordonner la démarche et à favoriser la mise en commun des réflexions, à faire la synthèse des

⁴⁶ Sur cet aspect, l'ORIV a orienté les professionnels vers un contact direct avec l'IR.DSU.

contributions des différents partenaires et à assurer un suivi de la mise en œuvre des avenants.

Dans cette perspective, un comité technique regroupant les techniciens des collectivités et des services de l'Etat a été mis en place. Par ailleurs, différents groupes de travail ont été organisés afin de réaliser des diagnostics partagés par thématique et par territoire, en tentant de prendre en compte le point de vue des services thématiques. Ces groupes ont associé différents acteurs de l'Etat (Délégués du Préfet, DIRECCTE, Pôle emploi, Education Nationale, Justice), de la Ville de Strasbourg, du Conseil Général, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Régional.

Compte tenu des implications financières et stratégiques pour chacun des partenaires et des validations nécessaires en interne, les avenants n'ont pas pu être finalisés en 2011 (du moins pour la partie des engagements).

Au-delà des difficultés de cloisonnement entre les institutions et de la complexité de la démarche (compte tenu du contexte local et national), ce travail a néanmoins permis de réunir les partenaires sur des thématiques communes et d'établir un diagnostic partagé. Il a également permis d'identifier les dimensions que recouvre la notion de « droits communs » et les conditions d'un travail interservices de l'Etat et interinstitutionnels sur le sujet.

OBSERVATOIRE DYNAMIQUE DES QUARTIERS - CUCS DE METZ

La Ville de Metz a fait preuve d'un intérêt particulier pour comprendre l'évolution des quartiers sur son territoire. Ainsi, l'élue en charge de la politique de la ville a souhaité disposer de données actualisées dans la perspective d'une réflexion sur les enjeux de la politique de la ville et les territoires d'intervention d'ici 2014. Dans ce cadre, le Centre de ressources politique de la ville Lorraine est venu en appui à la structuration d'un observatoire dynamique des quartiers ainsi qu'à son fonctionnement. La mise en place de l'Observatoire dynamique des quartiers doit également permettre de construire des actions corrélées à l'évolution des territoires.

L'ORIV en assure l'animation en lien avec un comité technique. Mis en place le 30 mars 2011 ce comité est composé de représentants de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Agence d'Urbanisme des Agglomérations Mosellanes (AGURAM), du Centre communal d'action sociale de la Ville de Metz, de l'Etat (via les délégués du Préfet intervenant sur les territoires), du CRPV Lorraine (via l'ORIV), du Conseil Général de Moselle et de la ville de Metz.

Regroupant les principaux contributeurs de données statistiques sur le territoire il assure une fonction de suivi de la démarche, de validation des orientations retenues et de co-production des analyses issues de l'observation.

L'observatoire relève d'une double dimension quantitative et qualitative. En premier lieu, la mise en place d'un tableau de bord statistique, composé de quelques indicateurs clés disponibles et comparables sur les différents territoires, a permis de consolider une première approche des territoires. L'analyse de ces données est réalisée par l'ORIV. Elle est ensuite soumise pour validation au sein du comité technique avant d'être soumise au point de vue des acteurs de terrain (acteurs associatifs, professionnels...). L'ensemble des éléments doit permettre à terme de disposer pour chacun des territoires retenus d'une analyse « consolidée » des évolutions du territoire.

La volonté de disposer d'une observation permettant d'identifier les évolutions sur le territoire communal nécessite de ne pas limiter l'analyse aux territoires prioritaires de la politique de la ville tels que définis actuellement. Il s'agit d'observer également les quartiers limitrophes ainsi que ceux identifiés, par les membres du comité technique,

comme connaissant des évolutions préoccupantes (en raison de processus de précarisation, de mobilité, de disponibilités de logement...), à savoir notamment le centre-ville.

Le comité technique a retenu une démarche en trois temps :

- 1^{er} temps : production d'un « tableau de bord » (identification des territoires et des données disponibles et pertinentes) et analyse des données.
- 2^{ème} temps : confrontation de l'analyse à la perception des acteurs et habitants.
- 3^{ème} temps : production d'une analyse partagée et consolidée sur les territoires.

Le travail d'identification des données disponibles et mobilisables a été réalisé au cours du premier semestre lors des réunions du comité technique (séances du 6 avril, 9 mai et 22 juin). Le CRPVL, l'AGURAM et la Ville de Metz ont également effectué des temps de travail ad hoc. L'été a été mis à profit pour le recueil des données et leur analyse.

Sur la base d'une première interprétation des données statistiques, des réunions thématiques ont été organisées, le 10 octobre 2011, sur l'habitat et l'emploi plus particulièrement. Elargies à des partenaires ressources sur les thématiques traitées, elles ont permis de vérifier et d'étayer l'analyse réalisée.

Une réunion du comité technique organisée le 19 octobre a permis notamment de définir les étapes suivantes de la démarche. Ainsi, un travail spécifique d'identification des enjeux et des évolutions a été mené sur le territoire de Borny (qui a servi de test pour la démarche). Sur la base des éléments analysés, une réunion a été organisée, le 24 novembre, sur le territoire de Borny en présence des professionnels et acteurs de terrain afin de permettre une confrontation des points de vue.

La rencontre avec les acteurs de terrain a permis d'envisager d'autres pistes de travail, d'affiner certains propos et certaines données.

L'année 2012 sera l'occasion de poursuivre la démarche sur l'ensemble des territoires identifiés sur le territoire messin.

Plus globalement, cette démarche permet pour le CRPVL d'engager une démarche concrète et partagée autour des enjeux d'observation.

Jusqu'à présent, l'ORIV avait été amené soit à apporter des éclairages sur les enjeux d'observation sur sites, soit à mettre à disposition des ressources ou à produire des outils (cf. le Guide de l'Observation Sociale Territorialisée). Ce travail permet de construire une démarche d'observation de « bout en bout » donnant la possibilité d'identifier les différentes étapes, les freins et les leviers. Elle donnera lieu en 2012 à capitalisation et sera mise à profit sur d'autres sites. La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France a sollicité le CRPVL dans cette perspective, sachant que la taille des communes concernées et les caractéristiques du territoire nécessiteront un ajustement de la démarche.

INDICATEURS ET EVALUATION - CUCS DE COLMAR

L'efficacité de la politique de la ville a souvent été mise en cause, notamment en raison d'une invisibilité des actions menées dans ce domaine et d'une difficile mesure des effets. Dans le même temps, de plus en plus souvent, les décideurs (des collectivités comme de l'Etat) se questionnent sur la pertinence des actions financées au titre de la politique de la ville conçue comme une politique spécifique venant en complément des moyens mobilisés au titre du droit commun.

C'est dans ce contexte et à partir de ces questionnements que la Ville de Colmar, en lien avec l'Etat, ont souhaité mettre en place une démarche visant à favoriser une meilleure « lisibilité » des actions menées au titre de la politique de la ville. Ainsi, ils ont souhaité engager un travail auprès des porteurs de projet, permettant de mieux répondre aux impératifs d'évaluation des actions menées. Ils avaient pris acte en amont d'une réticence de nombreux porteurs de projets à s'inscrire dans des démarches d'évaluation considérées

comme ne pouvant pas rendre compte des problématiques sociales ainsi que du manque de connaissance méthodologique dans ce domaine.

L'intervention de l'ORIV visait à favoriser l'émergence d'une culture commune de l'évaluation entre les porteurs de projet et la co-élaboration d'indicateurs.

Pour ce faire a été mise en place une démarche visant un travail en direction de l'ensemble des porteurs de projets du CUCS de Colmar (au titre de la programmation 2011). Cette démarche a consisté en un travail d'accompagnement des porteurs de projet par groupes. Après un travail d'analyse réalisé par l'ORIV sur la base des dossiers de demande de subvention et bilan, des groupes de travail ont été mis en place, à compter d'avril 2011, sur une base thématique.

Quatre groupes de travail ont été installés reprenant les thématiques prioritaires du CUCS, à savoir l'emploi et l'insertion professionnelle, la réussite éducative, la citoyenneté et prévention de la délinquance et la santé. Le choix d'une approche thématique partait à la fois d'une hypothèse de culture professionnelle différente en terme évaluative selon la thématique mais aussi des différences d' « objets » à travailler.

La logique d'action visant un travail collaboratif et un processus d'acculturation autour de la notion d'évaluation et d'indicateurs, les services instructeurs de la Ville comme de l'Etat au titre du CUCS, ainsi que les élus en charge, au niveau de la Ville de Colmar, de la politique de la ville ont participé à tout ou partie de ces réunions. Il faut également souligner la présence de différents services de la ville de Colmar (services de droit commun). Chaque groupe de travail s'est réuni trois fois⁴⁷ afin de permettre l'élaboration d'une réflexion dans le temps.

Au-delà de la réflexion sur les enjeux d'évaluation et la question des bilans, ces réunions ont permis de retravailler le contenu des actions en discutant les objectifs poursuivis. Plus globalement, les temps d'échanges ont permis un travail collectif sur les enjeux de la politique de la ville et plusieurs enseignements peuvent être mis en avant.

Le travail mené collectivement a permis de définir des indicateurs communs à l'ensemble des porteurs de projet par thématique. Ils ont, pour partie, été intégrés dans l'appel à projets lors de la programmation de 2012. Ces réunions ont également eu pour effet de retravailler les enjeux et objectifs assignés à l'intervention dans le cadre du CUCS.

Si globalement cette mise en commun du travail d'évaluation visait une meilleure lisibilité des actions et à terme une optimisation des interventions, elle a eu également un certain nombre d'effets connexes.

Elle a réaffirmé les spécificités d'une action au titre de la politique de la ville à savoir la territorialité de l'action ainsi que sa subsidiarité, sa complémentarité avec les moyens mobilisés au titre des droits communs.

La démarche a également permis :

- de mettre en commun un certain nombre d'écueils (liés au système d'acteurs par exemple : manque de relais associatifs dans certains domaines, absence de professionnels du social ne permettant plus de faire lien entre acteurs)
- mais aussi de partager des observations sur l'évolution du territoire, des problématiques des habitants dans une logique de veille.

Enfin, le travail collectif amenant à une reformulation des objectifs poursuivis, il a donné plus facilement « à voir » les enjeux locaux par rapport aux thématiques travaillées.

⁴⁷ Le groupe de travail « emploi et insertion professionnelle » ne s'est réuni que deux fois. L'habitude de travail avec des indicateurs (dans le cadre des actions financées par l'Europe) ont fait qu'il n'a pas été nécessaire d'organiser une troisième réunion.

ANNEXE

Liste du Conseil d'Administration de l'ORIV en 2011 (élu lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2011)

Les membres du Bureau de l'association apparaissent ci-dessous souligné avec leur fonction entre [...]

Personnes Morales

Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés (ASTI)

Association Citoyennes Interculturelles (ASTU)

Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF)

CIMADE

Comité de Liaison pour l'Alphabétisation et la Promotion des Immigrés en Alsace (CLAPEST)

[représenté par Pierre GREIB - Vice-Président]

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA)

THEMIS

Union Départementale de la Confédération Syndicale des Familles (UD CSF)

Union Régionale des Associations Familiales (URAF)

Personnes physiques

Maurice BLANC

Françoise BRAUN

Ansoumane CAMARA [Assesseur]

Daniel CHINAGLIA

Alexandre DA SILVA

Monique FABIAN

Brigitte FICHET

Michel FOU DRAT [Vice-Président]

Guy GIRAUD

Alphonse GOUETH

Sylvie JAECKLE

Paul KERN [Trésorier adjoint]

Dan LIAU [Trésorier]

Jacqueline MAURY [Secrétaire]

Sylvain MOLINA

Michel REEBER

Liliana SABAN

Daoudia TAZARI [Secrétaire-adjointe]

Rudi WAGNER [Président]



2011

Observatoire
Régional de
l'Intégration
et de la Ville

1 rue de la course
67000 Strasbourg

tél : 03 88 14 35 89
fax : 03 88 21 98 31

contact@oriv.fr
www.oriv-alsace.org

association de droit
local (loi 1908) inscrite
au Tribunal d'instance
de Strasbourg
volume LXXIV n°127
APE : 9499Z
SIRET : 408 211 159 000 12